Noisy-le-Grand et son Histoire

Le Bulletin de NLGH

Numéro 17 Date de parution : Mars 2022

NLG Histoire

NLGH

Adresse postale :

Maison Pour Tous Marcel Bou

8-10 rue du Docteur Sureau

93160 Noisy-le-Grand

Siège social :

MPT Marcel Bou

Adresse e-mail :
contact@nlghistoire.fr

Rédaction et publication :
NLGH

NLGH, Noisy-Le-Grand et son Histoire, est une association loi de 1901 déclarée à la Sous-Préfecture du Raincy sous le numéro W932004107 le 06/03/2012.

Son objectif premier est de rechercher des documents et témoignages sur l'histoire de Noisy-le-Grand, afin de la faire mieux connaître et la transmettre.

Sommaire

Le mot du président
Page 1

Francis Baffet : *Les propriétaires du bois Saint-Martin.*
Page 3

Alain Bourguignat : *Le bon docteur Sureau : de sa naissance à son installation à Noisy-le-Grand - 1re partie.*
Page 21

Michel Jouhanneau : *La guerre franco-prussienne de 1870 à Noisy-le-Grand - 1re partie.*
Page 51

Vous possédez, dans vos archives familiales, des documents qui concernent la vie quotidienne de vos parents et aïeux ayant vécu à Noisy-le-Grand. Nous vous saurions gré de bien vouloir nous les confier provisoirement afin de pouvoir les prendre en compte, avec toutes les garanties légales de confidentialité, dans nos recherches.

Nous vous en remercions d'avance.

site web de l'association : http://nlghistoire.fr

LE MOT DU PRÉSIDENT

Amis lecteurs et lectrices, amateurs d'histoire locale, j'ai le plaisir de vous présenter le numéro 17 de notre Bulletin qui couvre cette fois des sujets très variés.

Le premier article passe en revue les propriétaires successifs du bois Saint-Martin, cet immense espace vert de 275 hectares qui constitue la partie sud de notre commune et présente un intérêt environnemental exceptionnel car, chose rare, il est resté quasiment intact pendant presque un millénaire. Son histoire se divise en cinq périodes principales. Les religieux de Saint-Martin-des-Champs, seigneurs de Noisy pendant 600 ans, ont régné sur le bois à partir de 1096. Puis, pendant un peu moins d'un siècle, il est devenu une dépendance du domaine voisin de Champs-sur-Marne. La Révolution et l'Empire ont vu ensuite se succéder sa confiscation et sa restitution. Puis, pendant 2 siècles, il a été la propriété de la famille Santerre-Borde-Petiet. Et finalement, le bois est devenu domaine public le 20 novembre 2020 grâce à l'achat par la région Île-de-France et la ville de Noisy.

Dans le deuxième texte, l'auteur retrace la jeunesse et le début de la carrière de celui qui allait devenir le « bon docteur » comme l'avaient surnommé ses contemporains. Émile Sureau, que les Noiséens connaissent au travers de la rue portant son nom, a traversé le XIXe siècle : né à la fin de la terreur révolutionnaire, il décède sous la Troisième République. Cette première partie retrace son parcours de 1795 à 1832, sous le Directoire, le Consulat, l'Empire, la Restauration et le début de la Monarchie de Juillet, jusqu'au moment où il s'installe à Noisy-le-Grand. Le narrateur y traite de sa famille et, en particulier, de son père Mathieu, des lieux de son enfance, de sa formation pendant les guerres de l'Empire, de ses études de médecine et d'un voyage initiatique en Haïti.

Le troisième article évoque l'année 1870 qui a vu la guerre franco-prussienne déferler sur la France. Victor Hugo avait bien raison lorsqu'il l'a baptisée « l'Année terrible » ! Bien sûr, elle fut terrible pour notre pays mais elle le fut également pour notre commune qui fut envahie et occupée durant une année entière. Et elle le fut surtout pour le village dont les maisons furent détruites par les tirs des canons français dont les cibles étaient les troupes allemandes et leurs canons installés à Noisy. Cette première partie décrit le contexte général qui a conduit à la déclaration de guerre, les forces en présence et le déroulement du conflit avec l'occupation de Noisy, jusqu'à la veille de la bataille de Champigny que nous aborderons dans la seconde partie.

J'espère, amis lecteurs et lectrices, que ces travaux vous permettront de mieux connaitre l'histoire de notre commune et que vous n'hésiterez pas à faire part à leurs auteurs de vos remarques et de vos suggestions mais aussi d'informations complémentaires dont vous pourriez disposer sur ces sujets historiques. Comme lors de chaque parution, je vous renouvelle mon invitation à aller visiter notre site internet www.nlghistoire.fr, où vous trouverez, entre autres documents historiques, une version imprimable et en couleur de tous nos Bulletins.

Je tiens à remercier tous ceux, amateurs d'histoire, associations diverses et municipalité, qui nous apportent un précieux concours moral et matériel dans la poursuite de ce Bulletin de NLGH. Sans oublier nos adhérents attentifs qui relisent et corrigent nos articles avant leur parution.

Michel Jouhanneau

LES PROPRIÉTAIRES DU BOIS SAINT-MARTIN (1096 - 2020)

Le bois Saint-Martin est situé à l'extrémité sud de la commune de Noisy-le-Grand et du département de la Seine-Saint-Denis ; il est inséré comme une pointe de flèche entre la Seine-et-Marne à l'est et le Val-de-Marne au sud-ouest. Sur sa lisière est, il est en continuité avec le bois régional de Célie et le parc de Malnoue, récemment rebaptisé bois communal de Footel. Dans ses limites actuelles, le bois Saint-Martin est situé pour l'essentiel sur le territoire de la commune de Noisy-le-Grand : environ 274 hectares ; il s'y ajoute 4,8 ha à Villiers-sur-Marne ainsi que 4,3 ha au Plessis-Trévise.

Le bois Saint-Martin a été une propriété privée jusque très récemment. Il a été vendu le 24 novembre 2020 pour sa plus grande partie à l'Agence des espaces verts de la région Île-de-France ; dans le même temps, la Ville de Noisy-le-Grand a acquis 3 lots de bâtiments situés dans le bois. Durant la période précédente d'une durée de 200 ans, le bois a appartenu à la même lignée familiale au travers d'héritages successifs.

Cette étude a pour objet la reconstitution de la liste des propriétaires du bois et, à travers eux, de relater l'histoire de ce grand domaine. Elle peut être divisée en cinq périodes : les religieux de Saint-Martin-des-Champs, la dépendance de la seigneurie de Champs-sur-Marne, les confiscations pendant la Révolution, la famille Santerre/Borde/Petiet, enfin l'entrée récente dans le domaine public.

Le bois, propriété des moines du prieuré St-Martin-des-Champs (1096- 1706)

Durant le 1er millénaire de notre ère, le bois Saint-Martin a fait partie de la grande forêt « Laucania silva » qui s'étendait sur l'ouest de la Brie ; il était alors appelé « forêt de Noisy ».

Les propriétaires du bois Saint-Martin

prieuré de Saint-Martin des Champs

Paul Poisson de Bourvallais

confiscation par la Couronne (1717)

Marie Anne de Bourbon, princesse de Conti

Charles François de La Baume Le Blanc, duc de La Vallière

Louis César de La Baume Le Blanc

marquise de Pompadour (locataire)

Gabriel Michel de Tharon

Anne Bernier, veuve Michel

Henriette Françoise Michel, marquise de Marbeuf

Louis François Joseph de Bourbon, prince de Conti

confiscation par la Nation (1793-1797)

Louis François Joseph de Bourbon, prince de Conti

confiscation par la Nation (1797-1816)

Augustin Claude Leconte, chevalier Desgraviers

Armand Théodore Santerre

Marie Anne Maugas, veuve d'Armand Santerre

Auguste Edmond Santerre

Lucie Charlotte Archdéacon, veuve d'Edmond Santerre

Marguerite Santerre, épouse Borde + Madeleine Santerre + Gabrielle Santerre

Germaine Marie Borde, épouse de Charles Petiet

Charles Petiet

Marcel, Gabrielle et Roger Petiet

Dominique, Claude, Olivier et Hubert Petiet
Marie-Noëlle, Chantal, Laurence et Jean-François Petiet

En 1059 ou 1060, le roi Henri 1er fonde à proximité de Paris une abbaye dédiée à Saint Martin de Tours. Étant située dans un lieu appelé *« les champs »*, elle prend le nom de Saint-Martin-des-Champs[1]. Par la suite, Henri Ier fait donation à ces moines de nombreuses terres parmi lesquelles le bourg de Noisy-sur-Marne. Par charte datée de 1079, Philippe Ier, fils de Henri, transfère la propriété de l'église et du temporel du chapitre à l'abbaye de Cluny ; celle-ci nomme alors le prieur de Saint-Martin-des-Champs et y envoie ses propres moines. En 1137, une charte de Louis VII fournit un état des biens qui ont été précédemment abandonnés aux moines de Saint-Martin-des-Champs : *« Terres à Paris où est le monastère, ...Bourg de Noisy-sur-Marne et ses revenus en terres, bois, vignes, prés, fontaines et revenus du fleuve… »*. Le prieuré parisien crée un petit établissement secondaire à Noisy où vont résider quelques moines ; il s'agit plutôt d'une ferme devant assurer des revenus au monastère. Les moines augmentent progressivement leurs biens par acquisitions ou donations et, au fil du temps, se considèrent comme seuls seigneurs de Noisy ; ils jouissent de tous les droits et revenus attachés aux seigneuries féodales. À cette époque, les (agriculteurs) habitants d'un village sont en totale dépendance du seigneur possesseur de la terre qu'ils cultivent ; en cas de donation ou de vente, ils sont transférés au nouveau seigneur comme dépendants de la terre.

Propriétés des moines à Noisy en 1711

En ce qui concerne plus précisément le bois Saint-Martin, une charte de 1096 indique que *« Bouchard de Montmorency donne aux moines de Cluny installés à Saint-Martin des Champs la forêt allodiale[2] de Noisy »*. À partir de ce moment, « la forêt de Noisy » change de nom et commence à être appelée « bois Saint-Martin ».

Les moines perçoivent les droits d'exploitation ainsi que le produit de la vente des coupes de bois, mais ils ne prêtent pas toujours une attention suffisante à l'entretien de leurs biens forestiers. En 1182, *« les bois de Noisy-sur-Marne »* sont dégradés, presque perdus, aussi l'avouerie (la protection) est retirée aux moines et confiée durant quelques années à Amaury de Meulan, seigneur de Gournay. Beaucoup

[1] actuel Conservatoire national des arts et métiers et musée des arts et métiers
[2] allodiale : concerne une terre de pleine propriété, exempte de tout devoir féodal

plus tard, en 1665, ils sont à nouveau condamnés par les Eaux et Forêts à une amende de 48 livres pour *« détérioration par eux-mêmes de leur propre bien »*.

En 1697, les religieux de Saint-Martin-des-Champs cessent d'habiter Noisy et mettent en location la seigneurie ; puis, ils en cèdent les droits en 1706. Au total, les moines clunisiens de Saint-Martin-des-Champs ont été les maîtres de Noisy-le-Grand et du bois Saint-Martin pendant plus de six cents ans.

Le bois Saint-Martin rattaché au domaine de Champs-sur-Marne (1706-1792)

Pour trouver les fonds nécessaires à la reconstruction des bâtiments de leur prieuré parisien, les moines de Saint-Martin-des-Champs décident de céder la part honorifique de leurs biens de Noisy, c'est-à-dire les droits féodaux : seigneurie, titres, revenus, chasse. Le 28 octobre 1706, ils vendent *« la seigneurie haute, moyenne et basse justice de Noisy-le-Grand en titre de baronnie, droits de chasse et de pesche, droit d'échange…plus le fonds et tréfonds et superficie des bois appelés de Saint-Martin, de la contenance de six cents cinquante arpens ou environ à la mesure du lieu*[3]*… »* à Paul Poisson de Bourvallais moyennant le paiement de 102 000 livres. Celui-ci a déjà acquis en 1702 la seigneurie de Champs-sur-Marne où il fait construire une somptueuse résidence. À partir de ce moment, la seigneurie de Noisy qui inclut le bois Saint-Martin va avoir les mêmes propriétaires que la seigneurie de Champs et va rester sous la dépendance de celle-ci jusqu'à la Révolution.

Paul Poisson de Bourvallais (vers 1663- 1719) est un financier d'origine très modeste qui s'est grandement et rapidement enrichi en devenant traitant, c'est-à-dire qu'il a signé un traité avec le roi pour la revente des charges publiques et la levée de certains droits moyennant une commission. En 1695, il a acheté la charge de secrétaire du roi qui lui a procuré l'accession à la noblesse. Ce financier, l'un des plus riches et des moins scrupuleux de son temps, devient aussi l'un des plus honnis de ses contemporains. Au sommet de sa puissance, Bourvallais possède une quinzaine de seigneuries dans la Brie autour de Lognes. Sous la Régence, il est accusé de malversations et arrêté le 9 mars 1716 ; ses biens sont confisqués par la Couronne. La Chambre de justice le condamne à une amende de 4 400 000 livres, mais il parvient à trouver un arrangement avec l'État en lui cédant son luxueux hôtel parisien (actuel ministère de la Justice sur la place Vendôme) et le domaine de Champs avec les terres qui en dépendent.

De ce fait, en 1717, l'État devient propriétaire du domaine de Champs et des nombreuses seigneuries qui y sont rattachées, entre autres : Noisy-le-Grand avec le bois Saint-Martin. Le château de Champs construit par Pierre et Jean-Baptiste Bullet pour Poisson de Bourvallais sera la résidence de tous les propriétaires successifs de cet immense domaine jusqu'à la Révolution.

Après l'avoir loué pendant un an, la Couronne met en vente le domaine de Champs qui inclut le bois Saint-Martin. Le 2 décembre 1718, l'adjudication est remportée au prix de 650 000 livres par la locataire, Marie-Anne de Bourbon, princesse de Conti, fille légitimée de Louis XIV et de sa maîtresse Louise de La Vallière. Quelques jours plus tard, le 28 décembre 1718, la princesse de Conti offre le domaine à son cousin maternel, Charles-François de La Baume Le Blanc, duc de La Vallière, en guise d'étrennes de Noël, afin *« de lui donner de nouvelles marques de son amitié*[4] *»*. En fait, il s'agit probablement d'un droit d'occupation plutôt que d'une véritable cession, car la princesse conserve les revenus du domaine agricole. Marie-Anne de Bourbon meurt le 3 mai 1739 et le duc de La Vallière recueille son héritage dont le domaine de Champs fait partie ; mais il décède trois mois plus tard, le 22 août 1739. Son fils Louis-César de La Baume Le Blanc, duc de Vaujours, hérite à la fois de son père et de la princesse de Conti et devient le nouveau duc de La Vallière. Au cours de ses séjours au château de Champs, il reçoit de nombreux artistes et lettrés, entre autres Voltaire et Madame du Chatelet. À partir

[3] Mentienne Adrien : histoire de Noisy-le-Grand, p 189
[4] AN : cote MC/ET/CXIII/278

de 1750, Louis-César délaisse Champs au profit de Montrouge où il fait construire un nouveau château. Il décide de louer le château de Champs à la marquise de Pompadour, maîtresse de Louis XV ; un bail est signé le 27 juin 1757 pour neuf années [5] La marquise envisage l'achat du domaine, puis y renonce et dénonce le bail le 1er janvier 1759. Louis-César, duc de La Vallière, vend le domaine de Champs le 17 août 1763 à Gabriel Michel et à son épouse Anne Bernier pour la somme de 800 000 livres[6]. Gabriel Michel est un armateur nantais ayant participé à la traite négrière. Il obtient des lettres de noblesse en 1747, ce qui lui permet d'accoler une de ses seigneuries à son patronyme et de devenir Gabriel Michel de Tharon. Monté à Paris, il est nommé par Louis XV co-directeur de la Compagnie Perpétuelle des Indes Orientales en 1749 et trésorier de l'artillerie en 1756. Il réalise des alliances familiales prestigieuses avec le mariage de ses deux filles : l'aînée Henriette-Françoise devient marquise de Marbeuf et la seconde Gabrielle-Augustine devient duchesse de Lévis. Gabriel Michel s'éteint à Paris le 27 septembre 1765. Son testament prévoit de confier à sa veuve Anne Bernier l'usufruit de sa fortune, la nue-propriété étant transmise à ses filles. Anne Bernier est une gestionnaire active qui accroit les propriétés familiales par l'achat des domaines voisins de Noisiel et de Gournay. Elle décède le 15 février 1788 à son domicile parisien ; le partage de ses biens entre ses deux filles est acté le 25 mars 1790 en deux parts égales[7]. En tant qu'aînée, la marquise de Marbeuf hérite du domaine de Champs-sur-Marne auquel Noisy et le bois Saint-Martin continuent à être rattachés. Elle entreprend de grands travaux de rénovation aussi bien dans son hôtel parisien qu'au château de Champs. C'est probablement pour financer ces travaux qu'elle décide en 1792 de vendre le bois Saint-Martin en le détachant de la seigneurie de Noisy. La vente met fin à un rapprochement de plus de quatre-vingts ans entre le bois et la seigneurie de Champs.

Louis-César, duc de La Vallière

Le bois Saint-Martin, propriété de Louis François Joseph de Bourbon-Conti (1792-1797)

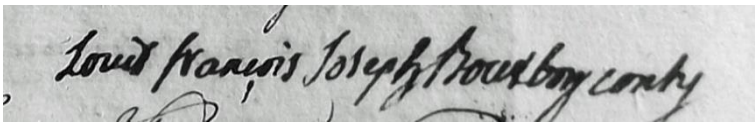

Le 9 octobre 1792, la marquise de Marbeuf vend le bois Saint-Martin au prince de Conti[8] pour 650 000 livres. Dans l'acte notarié, la présentation du bien est quasi identique à celle figurant dans l'acte de vente de 1706 : *« …le fond, tréfond et superficie des bois appelés de Saint-Martin de la contenance de six cens soixante dix neuf arpens ou environs à la mesure du lieu… »*. Seule la superficie a été légèrement modifiée, elle passe de 650 à 679 arpents. Le prince de Conti possède déjà une propriété très proche ; il a acquis en 1776 le domaine mitoyen du Plessis La Lande à Villiers-sur-Marne.

[5] AN : cote MC/ET/LXXXIV/460
[6] AN : cote MC/ET/LXXXIII/498
[7] AN : cote MC/ET/XXX/511
[8] AD Val-de-Marne : cote 3E1/25 Me Guilbert à Sucy

Le prince de Conti

Louis François Joseph de Bourbon, comte de la Marche puis prince de Conti, est né à Paris en 1734. La Maison de Conti est une branche cadette de la Maison de Condé, elle-même issue de la Maison de Bourbon ; ainsi, les Conti avaient la qualité de « princes du sang ». En 1759, Louis-François-Joseph est marié contre son gré à sa cousine Marie-Fortunée d'Este. Le mariage n'est pas heureux et restera sans héritier légitime. Cependant le prince tente d'imposer à son épouse la présence d'un fils adultérin auprès d'eux ; elle refuse, ce qui va conduire à leur séparation. Lorsque survient la Révolution, Conti émigre à Turin dès le 18 juillet 1789. Rentré en France en avril 1790, il s'installe dans son château de L'Isle-Adam et se présente à la cour avec une cocarde tricolore à son chapeau. En janvier 1792, il réside quelques mois à Paris puis, au mois de juillet, il gagne le château de La Lande à Villiers-sur-Marne. Le 15 octobre 1792, après la chute de la monarchie, il prête le serment civique de fidélité à la Nation et à la Constitution devant la municipalité de Villiers. Mais le 6 avril 1793, en raison d'une situation dramatique (revers militaires en Belgique, insurrection en Vendée, difficultés économiques), la Convention met en place un gouvernement révolutionnaire sous la forme d'un Comité de salut public ; le même jour, la Convention décrète l'arrestation de tous les membres de la famille des Bourbon et la mise sous séquestre de leurs biens. Le prince de Conti est arrêté le lendemain ; il est conduit à Marseille au fort Saint-Jean où il demeure prisonnier pendant vingt-six mois. Il est libéré en août 1795 et, dans un premier temps, est assigné à résidence à Autun. Le 5 février 1797, le Directoire exécutif lui accorde l'usufruit et la jouissance provisoire de son domaine de Plessis La Lande. La loi du 10 messidor an V (28 juin 1797) *« lève le séquestre apposé sur les biens de Louis François Joseph de Bourbon-Conti »*. Le 31 août 1797, le citoyen Barthélemy Jean Louis Le Couteulx, nommé commissaire par l'administration centrale du département de Seine-et-Oise, va sur place pour lever le séquestre du domaine du Plessis La Lande, du Plessis Saint-Antoine et du bois Saint-Martin[9] et les restituer au prince de Conti. Il ne les conserve que quinze jours en raison de la survenue du coup d'État du 18 fructidor an V (14 septembre 1797). Il s'agit d'une opération politique menée par trois des cinq Directeurs, soutenus par l'armée, pour empêcher le retour de la royauté, car les élections de mars 1797 ont donné la majorité aux royalistes dans les deux Chambres : le Conseil des Cinq-Cents et le Conseil des Anciens. Dès le lendemain, le Directoire décide de remettre en vigueur les décrets pris par la Convention les 1er août et 17 septembre 1793 et confirmés le 9 juin 1795 (21 prairial an III) ; ces décrets ordonnent *« l'expulsion des Bourbons… et la confiscation de leurs biens… »*. Louis François Joseph de Bourbon-Conti est aussitôt arrêté ; il est conduit sous escorte à la frontière espagnole. Ses biens sont à nouveau mis sous séquestre de la Nation. Le prince de Conti fixe sa résidence d'exil à Barcelone, où il passe les dernières années de sa vie ; il y décède le 13 mars 1814. Sans descendance légitime, la lignée de la Maison Conti prend fin.

[9] AD Yvelines : cote 4Q 27

Le bois Saint-Martin dans les mains du chevalier Desgraviers

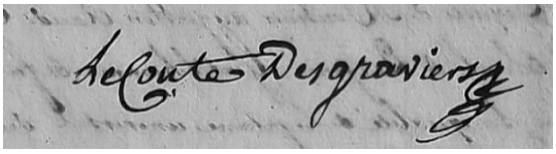

Dans son testament rédigé le 9 mars 1809 le prince de Conti institue légataires universels trois de ses proches[10] ; mais deux se désistent en février 1816. Sans doute, ont-ils pris en compte le doute exprimé par le prince dans la phrase qui clôt le document : *« il ne me reste plus maintenant qu'à remercier d'avance mes légataires universels des soins qu'ils se donneront pour liquider ma succession et à les assurer des vœux que je fais pour que le résultat puisse leur en être profitable »*. Augustin Claude Leconte chevalier Desgraviers (1749-1822) devient donc le seul héritier. Le chevalier est entré au service du prince en 1770, à l'âge de 21 ans, comme gentilhomme d'honneur et commandant de ses véneries ; il l'accompagne dans son exil espagnol et intervient à plusieurs reprises en sa faveur pour lui obtenir une pension de l'État. Durant la Première Restauration, la loi du 5 décembre 1814 décide la remise des biens séquestrés par la Nation et non vendus à leurs anciens propriétaires ou, à défaut à leurs héritiers et ayants droit.

Le chevalier Desgraviers entreprend les démarches nécessaires à l'entrée en possession de l'héritage du prince. En date du 23 juillet 1816, il obtient un arrêté du préfet de la Seine qui porte main levée du séquestre apposé sur le bois Saint-Martin. Le 29 août 1816, Jean Jovin, maire de Noisy-le-Grand, procède sur place à la levée du séquestre et met Augustin Claude Desgraviers *« en possession et jouissance des dits bois de Saint-Martin[11] »*. En décembre 1816, il obtient également la restitution des papiers concernant la succession du prince ; au milieu de ceux-ci, se trouvent les anciens titres de propriété du bois Saint-Martin. Le chevalier Desgraviers est un personnage étonnant ; en 1819, il a l'aplomb de faire un procès au roi Louis XVIII. En tant que légataire universel du prince de Conti, il réclame 1 382 716 francs à Louis XVIII ; cette somme représente un arriéré sur la vente de son domaine de L'Isle-Adam en 1783 par le prince de Conti à celui qui n'est encore que Monsieur, frère de Louis XVI. Le procès va jusqu'en cassation et il se prolonge, même, après la mort du chevalier Desgraviers survenue le 20 novembre 1822. In fine, sa veuve devenue légataire est déboutée par le tribunal d'Orléans en 1824.

Un document du mois d'octobre 1819 atteste que le chevalier s'est occupé de la gestion du bois ; il relate l'adjudication de *« la coupe de l'ordinaire de 1820 des bois taillis de Saint-Martin »*[12]. En 1820, Augustin Desgraviers met en vente le bois Saint-Martin.

[10] ce testament rédigé à Barcelone en 1809 a été ensuite déposé pour minute à l'étude parisienne de Me Buchère le 17 janvier 1816 (MC/ET/ CXXI/671)
[11] AD Yvelines : cote 4Q 27
[12] AN : MC/ET/CXXI/693

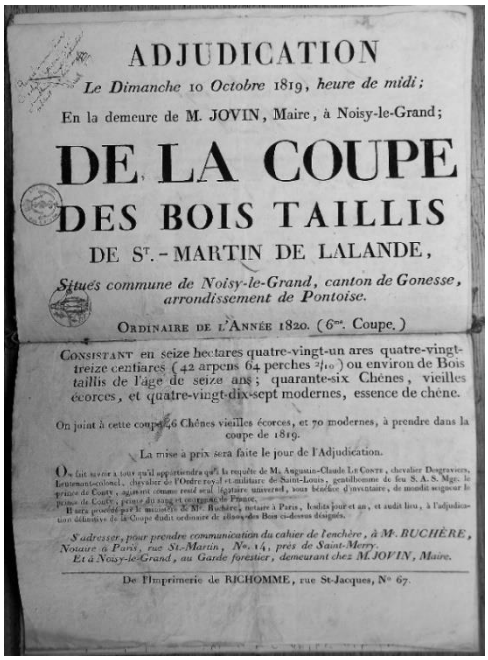

ADJUDICATION

Le Dimanche 10 *Octobre* 1819, *heure de midi;*

En la demeure de M. JOVIN, Maire, à Noisy-le-Grand;

DE LA COUPE

DES BOIS TAILLIS

DE St.-MARTIN DE LALANDE,

Situés commune de Noisy-le-Grand, canton de Gonesse, arrondissement de Pontoise.

ORDINAIRE DE L'ANNÉE 1820. (6me. Coupe.)

CONSISTANT en seize hectares quatre-vingt-un ares quatre-vingt-treize centiares (42 arpens 64 perches 2/10) ou environ de Bois taillis de l'âge de seize ans; quarante-six Chênes, vieilles écorces, et quatre-vingt-dix-sept modernes, essence de chêne.

On joint à cette coupe 26 Chênes vieilles écorces, et 70 modernes, à prendre dans la coupe de 1819.

La mise à prix sera faite le jour de l'Adjudication.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra que, à la requête de M. Augustin-Claude LE COMTE, chevalier Desgraviers, lieutenant-colonel, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, gentilhomme de feu S. A. S. Mgr. le prince de Conty, agissant comme seul légataire universel, sous bénéfice d'inventaire, de monsdit seigneur le prince de Conty, prince du sang et souverain de France.

Il sera procédé par le ministère de Me. Buchère, notaire à Paris, lesdits jour et an, et audit lieu, à l'adjudication définitive de la Coupe dudit ordinaire des Bois ci-dessus désignés.

S'adresser, pour prendre communication du cahier de l'enchère, à M. BUCHÈRE, Notaire à Paris, rue St-Martin, No. 14, près de Saint-Merry.
Et à Noisy-le-Grand, au Garde forestier, demeurant chez M. JOVIN, Maire.

De l'Imprimerie de RICHOMME, rue St-Jacques, N° 67.

À dater de sa confiscation en 1797, l'histoire du bois Saint-Martin s'est séparée de celle du domaine du Plessis la Lande qui a été la demeure transitoire du prince de Conti en 1792-1793. Ces deux biens n'auront eu le même propriétaire que durant cinq années, entre 1792 et 1797. Plus tard, après trois mutations intermédiaires, le domaine du Plessis la Lande sera la résidence du maréchal Mortier de 1812 à 1835.

Le bois Saint-Martin durant la confiscation par la Nation (1793-1816)

Le bois Saint-Martin a été confisqué comme bien national à 2 reprises : une première fois sous la Convention de 1793 à 1795 et une seconde fois de 1797 à 1816. Il y a très peu de documents concernant la gestion du bois durant cette période. Un document concerne un vol de pierres par un entrepreneur de bâtiment ; il est daté du 14 germinal an VII (3 avril 1799) et confirme l'appartenance du bois Saint-Martin à la Nation à ce moment. Cette pièce d'archive[13] indique que *« …le citoyen Jacquemart entrepreneur de bâtiment demeurant à Villiers-sur-Marne a fait faire des enlèvements (indus) de pierres extraites du bois dit de St Martin provenant de Conty déporté et qui dès lors appartenaient à la République… ».* La série Q des archives départementales des Yvelines contient également un petit dossier sur la levée du séquestre du bois en 1816 et sa remise au chevalier Desgraviers par M. Jovin, maire de Noisy.

Concernant cette période, il y a cependant une certitude : le bois Saint-Martin n'a pas été vendu par l'État comme ce fut le cas de la majorité des biens nationaux. Par exemple, le domaine mitoyen du Plessis La Lande, qui a aussi appartenu au prince de Conti et a été pareillement confisqué, a été vendu aux enchères publiques dès le 27 décembre 1797. Pourquoi une gestion si différente ? Cela tient vraisemblablement à un décret pris le 6 août 1790 par l'Assemblée Nationale Constituante qui adopte ici une disposition que l'on pourrait qualifier aujourd'hui d'écologique et affirme un choix en faveur de la propriété par la Nation. La Constituante estime que *« la conservation des bois et forêts est un des objets les plus essentiels et les plus importants aux besoins et à la sûreté du royaume et que la nation seule peut s'occuper de leur conservation, amélioration et repeuplement, pour en former en même temps une source de revenu public… ».* Le décret exclut de l'aliénation des biens nationaux les grandes masses

[13] AD Yvelines : cote 4Q 29

de bois et forêts d'une contenance supérieure à 100 arpents. Le bois Saint-Martin échappe ainsi à une mise en vente par l'administration des Domaines. Les terres confisquées, qui ne sont pas rapidement vendues, sont mises en fermage ; c'est ce qui a été fait à Noisy pour les terres de la comtesse Desréaulx arrêtée en tant que parente d'émigré. Malgré l'absence de document concernant l'exploitation du bois Saint-Martin pendant sa confiscation, il paraît vraisemblable qu'il a été mis en fermage par les Domaines afin de fournir quelques revenus à la Nation.

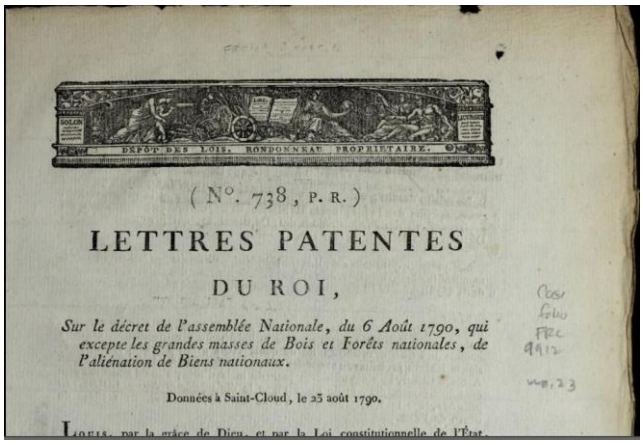
DÉPÔT DES LOIS, RONDONNEAU PROPRIÉTAIRE.

(N°. 738, P. R.)

LETTRES PATENTES

DU ROI,

Sur le décret de l'assemblée Nationale, du 6 Août 1790, qui excepte les grandes masses de Bois et Forêts nationales, de l'aliénation de Biens nationaux.

Données à Saint-Cloud, le 23 août 1790.

LOUIS, par la grâce de Dieu, et par la Loi constitutionnelle de l'État,

Décret sur les grandes masses de bois (1790)

Le bois Saint-Martin dans le cadastre napoléonien (1819)

Le cadastre napoléonien est un cadastre parcellaire qui fournit pour la première fois un état précis de la propriété foncière. Le cadastre de Noisy-le-Grand porte la date de 1819. Il est composé de trois types de documents : les plans cadastraux[14] sont au nombre de sept à Noisy-le-Grand ; l'état de section est un document figé ; il fournit la liste des parcelles par ordre de numéros avec le nom de chaque propriétaire en 1819 ; la matrice cadastrale est un document évolutif ; elle recense les propriétaires en 1819 par ordre alphabétique ainsi que la liste des parcelles détenues par chacun d'eux. La matrice cadastrale évolue ensuite avec l'inscription des mutations au fur et à mesure de leur survenue (colonnes « issu de… » et « passé à… » et inscription des nouveaux propriétaires avec la liste des parcelles détenues) ; de ce fait, le document comporte de nombreux renvois qui rendent sa consultation complexe. Le cadastre est le principal outil de suivi de la propriété terrienne au niveau communal.

En ce qui concerne la partie noiséenne du bois Saint-Martin, presque toutes les parcelles sont détenues en 1819 par le chevalier Augustin Leconte Desgraviers, légataire universel du prince de Conti. Il détient 38 parcelles (de B 90 à B 109 et de B 113 à B 130), soit une superficie de 265 ha ; seules 4 parcelles situées à l'extrémité sud du bois ont un propriétaire différent : le comte Achille Delamarre possède 3 parcelles sur 11 ha (B 110 à 112) et le baron Louis a une minuscule parcelle de bois de 6 000 m^2 (B 109 bis).

En raison de la dénomination erronée de certains lieux-dits dans la matrice cadastrale, des publications antérieures ont mentionné l'existence de plusieurs propriétaires du bois Saint-Martin en 1819. C'est inexact ; en fait, les documents cadastraux montrent que les parcelles situées entre les actuelles avenue du Bois Saint-Martin et avenue Médéric étaient détenues par M. Lamarre, le baron Louis, le général Burthe, le maire M. Jovin, M. Petit et la commune de Noisy. À l'époque ces parcelles correspondaient au bois de Gaumont et à des pâtures ; aujourd'hui elles constituent le quartier des Yvris.

[14] ces plans sont consultables sur le site internet de NLGH ou sur atlaspatrimoine93.fr

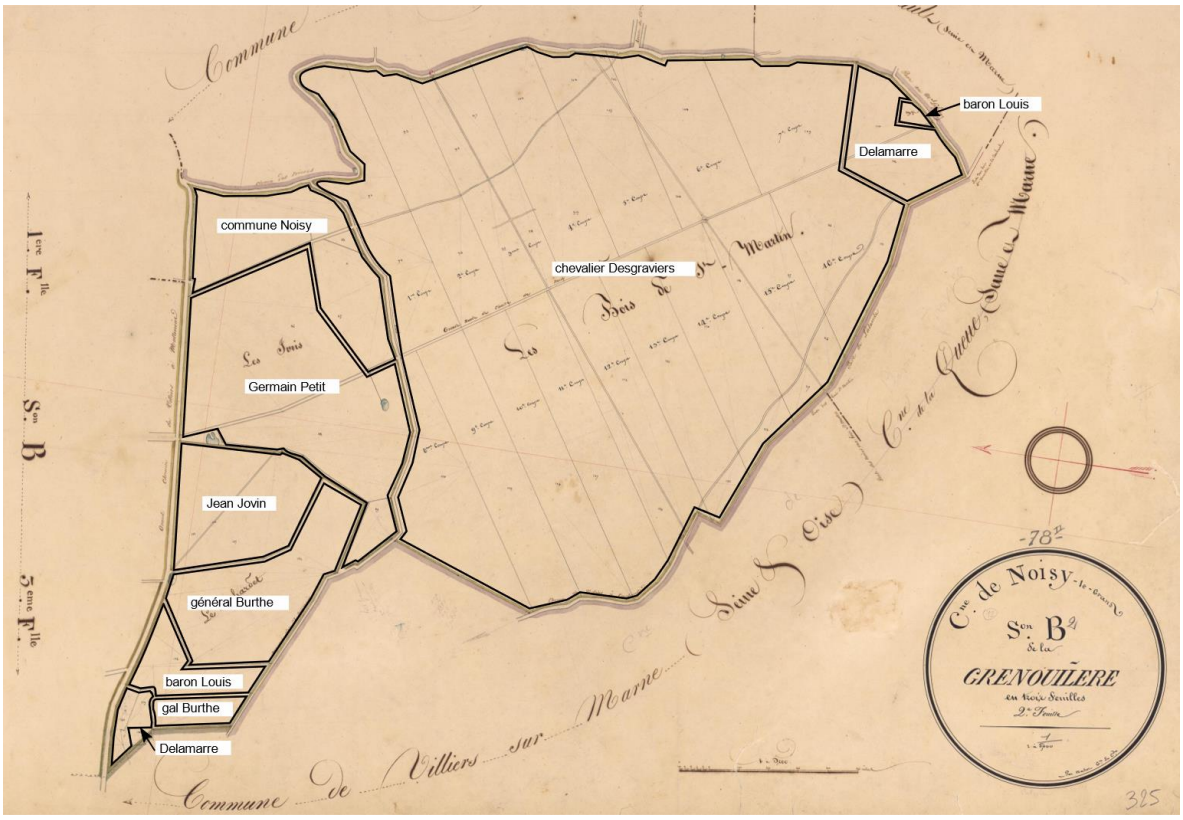

Le Bois Saint-Martin sur la feuille B2 du cadastre de 1819

Le bois Saint-Martin, propriété d'Armand Santerre (mai 1820)

Les documents préparatoires à la vente par adjudication du bois Saint-Martin indiquent qu'elle est faite à la requête du chevalier Desgraviers, légataire universel du prince de Conti. Sept lots ont été formés avec une superficie totale de 265 ha 48 a 25 ca. Le bois est décrit comme étant constitué d'un seul massif de forme irrégulière, situé sur la commune de Noisy-le-Grand. Une route principale, dite des Princes, traverse le massif selon une direction nord-sud ; le chêne à petits glands est l'essence dominante du bois, complété par le bouleau et le tremble rabougri. Un plan des coupes, au nombre de seize, a été dressé par expertise. Sept lots ont été formés pour la réalisation de la vente qui a lieu le 24 mai 1820. Armand Théodore Santerre se rend adjudicataire de la totalité des sept lots du bois Saint-Martin au prix global de 230 050 francs. Par la suite, la découverte d'hypothèques en faveur du futur roi Louis-Philippe et de sa sœur Adélaïde d'Orléans entraîne une longue procédure judiciaire qui va durer quatorze ans, si bien que le prix d'acquisition n'est réglé que bien plus tard et pas au bénéfice du vendeur. Par versements effectués de 1835 à 1837, Marie Anne Maugas, devenue veuve d'Armand Santerre en 1833, paie la somme de 403 194 francs, intérêts compris, à Mme Adélaïde d'Orléans, la sœur de Louis-Philippe. Le chevalier Desgraviers étant décédé en 1822, sa veuve ne récupère que 1 530 francs !

Armand Théodore Santerre (1778 – 1833) est un neveu du général Antoine Santerre qui a participé à la prise de la Bastille le 14 juillet 1789. Il est raffineur de sucre et habite à Paris rue Notre-Dame des Champs. En 1806, il épouse Marie Anne Maugas avec laquelle il a une descendance nombreuse : quatre filles et trois fils. Peu après l'acquisition du bois Saint-Martin, Armand Santerre y fait construire un bâtiment d'habitation et une ferme dans la partie nord-ouest du domaine. Les constructions actuelles sont situées à ce même emplacement.

Dans le bulletin n°3 de NLGH, Claude Coquard a relaté ce qu'il a appelé *« une affaire au bois Saint-Martin »*. Au mois de mars 1822, Armand Santerre, tout nouveau propriétaire, demande au conseil municipal qu'il soit mis fin au droit de passage ancestral dont bénéficiaient les Noiséens, c'est-à-dire la

traversée du bois par l'allée des Princes pour se rendre de Noisy à Combault. Six mois plus tard, il fait même poser une barrière à l'entrée de l'allée. Malgré la ferme opposition du conseil municipal qui affirme la primauté juridique du droit d'usage sur le droit écrit, M. Santerre obtient gain de cause devant le tribunal de première instance de l'arrondissement de Pontoise le 22 juin 1826. Dans cette affaire, le droit de propriétaire a prévalu sur le droit d'usage considéré comme une simple tolérance révocable à tout moment.

Achat de trois petits bois à Émerainville

Le 27 juin 1821, Armand Santerre accroit le domaine par l'achat de trois petits bois adjacents ; ils sont situés dans la commune mitoyenne d'Émerainville. L'acte notarié[15] indique que les vendeurs sont des membres de la famille de La Rochefoucauld ; ils cèdent le bois des Bouleaux (8 ha), le bois des Aulnes (6 ha) et le *« bois de Cély »* (13 ha) pour la somme de 29 368 francs. De nos jours, ces trois parcelles ne font plus partie du bois Saint-Martin ; elles ont été vendues vers 1970 et constituent maintenant la partie sud de la forêt régionale de Célie.

Achat d'une partie du bois de Gaumont à Villiers

L'année suivante, le 18 mars 1822[16], Armand Santerre réalise une autre acquisition qui concerne une parcelle de bois située sur la commune de Villiers-sur-Marne, Le vendeur est le baron Louis, ministre d'État, qui est propriétaire d'autres terres dans les environs : à Bry, Noisy-le-Grand et Villiers. L'achat d'Armand Santerre concerne une petite parcelle (4 ha 76 a 40 ca) faisant à ce moment partie du bois de Gaumont ; le prix de vente est fixé à 14 692 francs. Le baron Louis avait acheté le bois de Gaumont en 1816 à Clément François Philippe Delaâge, fils de Clément de Laâge[17], chatelain de Bry et fermier général guillotiné pendant la Terreur.

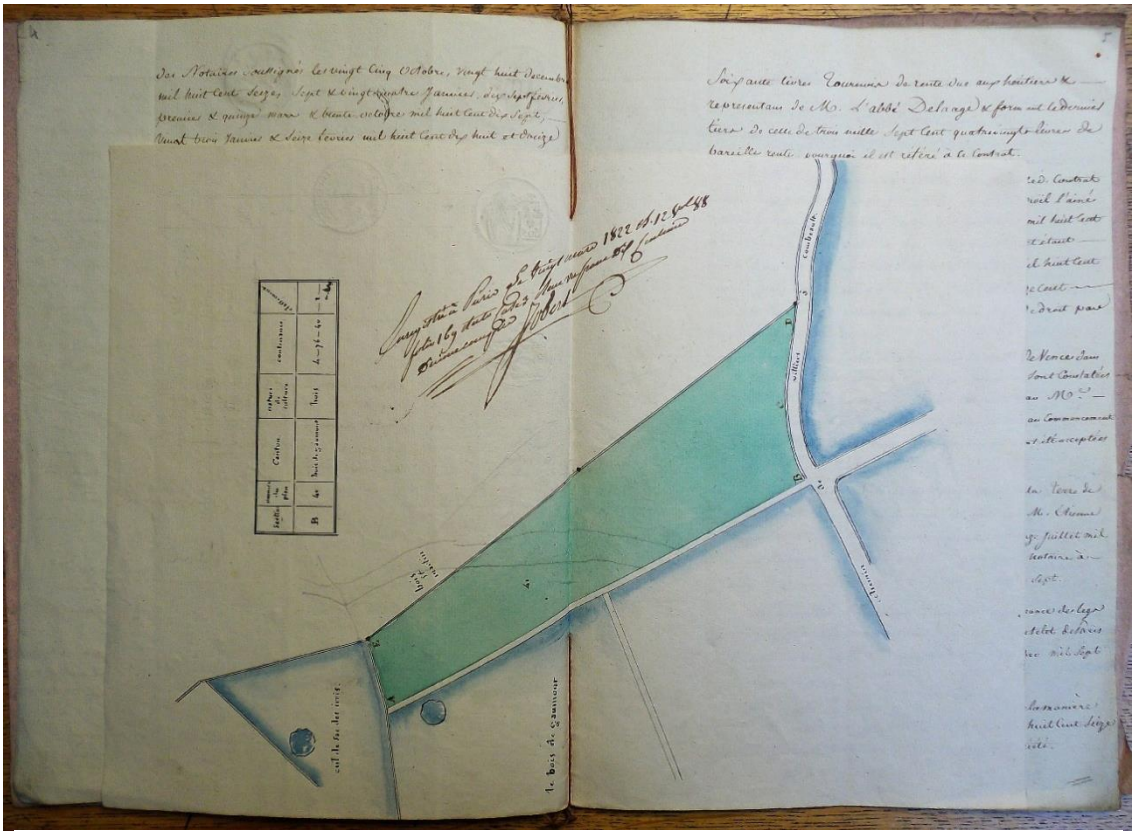

Plan annexé à l'acte de vente du 18 mars 1822

[15] AN : MC/ET/XCVII/730
[16] AN : MC/ET/XCVII/735
[17] Bulletin NLGH N°11 : les biens confisqués pendant la Révolution à Noisy-le-Grand

Marie Anne Maugas, veuve d'Armand Santerre, devient gestionnaire du bois

Armand Théodore Santerre décède à Paris le 29 avril 1833. L'usufruit de tous ses biens est dévolu à sa veuve Marie Anne Maugas (1788 – 1860).

Acquisition du « bois l'abbé »

Celle-ci poursuit l'agrandissement du domaine par un achat fait en son nom et en celui de ses enfants le 27 janvier 1840. Cette acquisition concerne un petit bois appelé « bois l'abbé » et situé à l'extrémité sud du bois Saint-Martin ; sa superficie est 11 ha 51 a 81 ca ; le prix de la transaction se monte à 15 000 francs[18]. Le vendeur est le comte Achille Joseph Delamarre (1780 – 1873), à cette époque lieutenant-colonel ; il a fait toutes les campagnes du Ier Empire et sera sénateur pendant toute la durée du Second Empire. La petite parcelle B 109 bis de 6 000 m^2 avait été préalablement fusionnée au bois l'abbé par cession du baron Louis à M. Delamarre en 1831.

25 mai 1851 : Mme veuve Santerre donne un bail à M. Sance, cultivateur, pour 9 années, sur les 295 ha du bois Saint-Martin (parcelles d'Émerainville comprises) ; elle conserve cependant le droit de chasse.

Le chemin de fer Paris-Mulhouse passe à travers le bois

Au milieu du XIXe siècle, un réseau de grandes lignes de chemin de fer est construit en France ; il a la forme d'une étoile centrée sur Paris. Le décret du 17 août 1853 attribue la concession de la ligne ferroviaire Paris-Mulhouse à la Compagnie des chemins de fer de l'Est. Au niveau de Noisy-le-Grand, le tracé de la ligne comporte la traversée du bois Saint-Martin ; la construction de la voie nécessite donc l'acquisition préalable de 2 hectares 74 ares 80 centiares de bois par la Compagnie. Le 15 mai 1855, le tribunal civil de Pontoise prononce l'utilité publique de cette acquisition et décide l'expropriation des terrains concernés. Madame Maugas, veuve Santerre, se conforme au jugement d'expropriation et cède à la Compagnie les parcelles de terrain nécessaires à la construction de la nouvelle ligne ; elle accepte également les offres de dédommagement de la Compagnie. L'acte de vente est signé le 1er octobre 1855 auprès de Me Philippe Foucher[19] ; il comporte le versement à Madame Santerre d'une indemnité de 58 200 francs. De plus, la Compagnie prend deux engagements à ses frais : la clôture de la parcelle acquise avant le début des travaux ; l'établissement de ponts afin d'assurer la continuité de circulation au niveau des 4 allées interrompues par la construction de la voie ferrée, pour permettre l'exploitation forestière sur la totalité du bois. Le premier train traverse le bois lors de l'inauguration le 9 février 1857 ; la ligne s'arrête alors à Nangis. À l'heure actuelle, les trains Paris- Mulhouse-Bâle et les RER E circulent sur cette ligne.

[18] AN : MC/ET /XCVII/840, Me Thiac
[19] AN : MC/ET/XIII/780

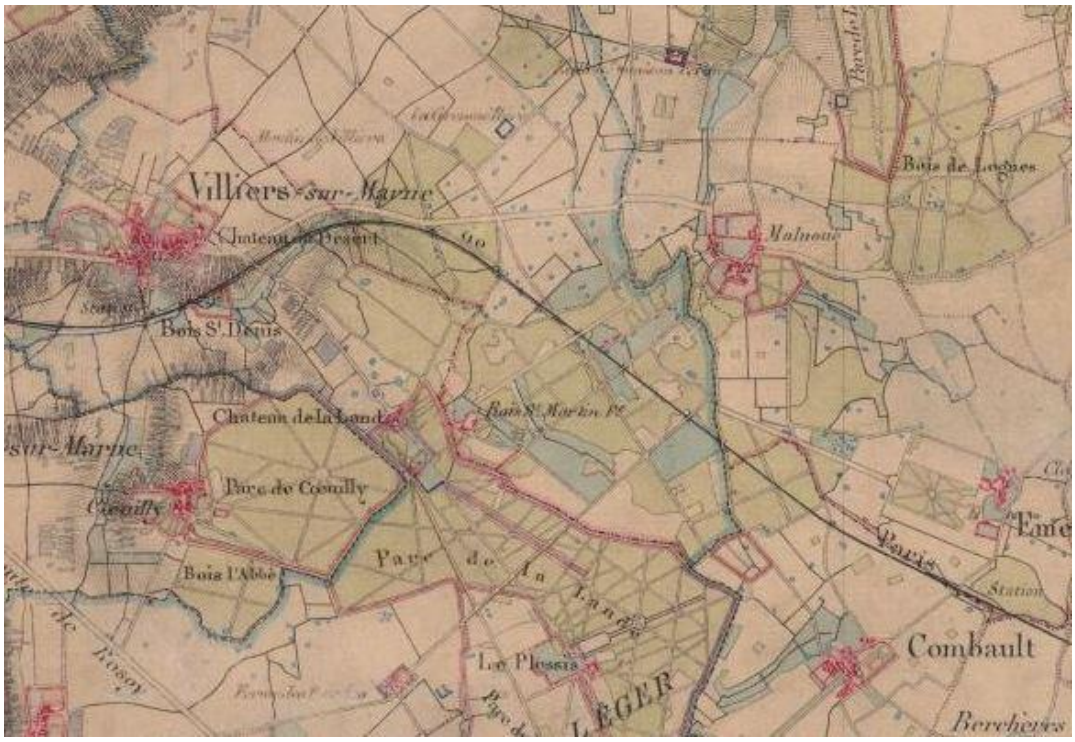

La ligne Paris-Mulhouse sur la carte d'état-major de 1866

Edmond Santerre, propriétaire du bois

Après le décès de Marie Anne Maugas survenu le 27 janvier 1860 à son domicile parisien, Auguste Edmond Santerre (1824 - 1875), le 7e et dernier de ses enfants, devient le nouveau propriétaire du bois Saint-Martin. Il exerce la profession d'agent de change. Le 24 avril 1850, il épouse Lucie Charlotte Archdéacon (1834 – 1903) qui donne naissance à quatre filles : Marguerite, Claire, Madeleine et Gabrielle.

À cette époque, il existe un étonnant regroupement de la famille Santerre dans la partie ouest de la Brie. Ernest Santerre, frère d'Edmond, est châtelain de Champs-sur-Marne ; son épouse Marie Alexandrine Archdéacon est une sœur de Lucie Charlotte. Aglaé Santerre, sœur d'Edmond et Ernest, est l'épouse de François Devinck, châtelain de Bry-sur-Marne.

Edmond Santerre décède le 22 septembre 1875 à Noisy-le-Grand, lors d'un séjour dans sa résidence du bois Saint-Martin.

Vente du bois sur licitation[20] à Lucie Charlotte Archdéacon

La succession d'Edmond Santerre n'est pas facile : sa veuve et ses quatre filles, dont deux sont encore mineures, ne parviennent pas à s'entendre sur le devenir du bois Saint-Martin ; elles ont recours à la voie judiciaire pour réaliser le partage de la succession. Lors de l'audience du 6 novembre 1875, la première chambre du tribunal civil de la Seine examine le dossier[21] : *« …attendu qu'aux termes de l'article 815 du code civil, nul ne peut être tenu de demeurer dans l'indivision…attendu que de la succession dépend un château et un domaine dit du bois de Saint Martin La Lande, lequel est impartageable en nature et qu'il y a lieu de le liciter… Par ces motifs ordonne de procéder aux opérations de liquidation et partage tant de la communauté des biens ayant existé entre la dame veuve*

[20] vente aux enchères par les copropriétaires d'un bien indivis
[21] AD Paris : DU5 / 365

Santerre et son défunt mari, que de la succession de celui-ci…Et préalablement aux dites opérations, ordonne… qu'il sera procédé en l'audience des criées du tribunal civil de la Seine… à la vente sur licitation du domaine dit de Saint Martin La Lande …sur la mise à prix que le tribunal, d'après les documents fournis par les parties, fixe d'office à la somme de six cent mille francs ». L'adjudication a lieu le 18 décembre 1875 à l'audience des criées du tribunal civil de la Seine. Au terme de cette procédure, Lucie Charlotte Archdéacon, veuve d'Edmond Santerre, devient l'unique propriétaire du bois Saint-Martin.

Le bois Saint-Martin au XXe siècle

Lucie Charlotte Archdéacon va administrer le domaine jusqu'à son décès survenu le 8 février 1903 à son domicile parisien de la rue de Logelbach, à côté du parc Monceau. Lors du partage de ses biens au mois d'avril 1903, le bois Saint-Martin est divisé entre trois de ses quatre filles : l'aînée Marguerite épouse Borde reçoit 103 ha, Madeleine épouse Noël reçoit 109 ha et Gabrielle épouse Jeannet reçoit 81 ha. Cette répartition du bois dure peu de temps ; en effet, au mois de juillet 1904, Madeleine Noël revend sa part à sa sœur aînée Marguerite Borde.

Marguerite Marie Santerre est née à Paris le 10 février 1854 ; elle épouse Joseph Ferdinand Borde le 4 octobre 1873 à Paris 8e. Le couple a deux enfants : Germaine Marie née en 1878 et Edmond Joseph né en 1881. Le 1er août 1901, leur fille aînée Germaine épouse Charles Marie Jules Petiet.

Charles Petiet

Ce mariage marque l'entrée de la famille Petiet dans la lignée des propriétaires du bois Saint-Martin. Charles Petiet (1879-1958) est un ingénieur de l'école Centrale dont la carrière est liée à l'essor de l'industrie automobile. En 1903, à l'âge de 24 ans, il crée la marque d'automobiles et de camions Ariès qui s'est surtout illustrée dans le véhicule de luxe ; la marque cesse sa production en 1938 ; le baron Petiet préside la chambre syndicale des constructeurs automobiles de 1918 à 1953 et le comité du Salon de l'automobile de 1921 jusqu'à sa mort en 1958.

Le décès de Marguerite Santerre, veuve Borde, survient le 6 avril 1909. Sa part du bois Saint-Martin (212 ha) est transmise à ses deux enfants : Germaine, épouse Petiet et Edmond Joseph. Ce dernier décède en 1917 à l'âge de trente-six ans sans postérité. Sa sœur Germaine recueille son héritage, ce qui permet un nouveau regroupement de la propriété.

Achat du « bois des champs » au Plessis-Trévise

Un petit agrandissement du domaine du bois Saint-Martin est réalisé le 27 août 1920 par le baron Charles Petiet qui achète à M. Courlet une parcelle appelée « bois des champs » ; elle est située sur la commune du Plessis-Trévise[22] et a une superficie de 4,3 hectares. Précédemment, cette parcelle a fait partie du domaine de La Lande. Durant la Révolution, ce domaine a brièvement appartenu au prince de Conti, avant que ses biens ne soient confisqués. Suite à cet achat, une petite partie du domaine du Plessis La Lande se trouve donc à nouveau rattachée au bois Saint-Martin. Cette acquisition est le dernier agrandissement du domaine.

Durant la Seconde Guerre mondiale, le 14 juin 1941, madame Jeannet vend sa part du bois Saint-Martin, c'est-à-dire tous les terrains situés au nord-est de la ligne SNCF, à ses petits-neveux, les 3 enfants de Germaine Borde et Charles Petiet : Marcel, Gabrielle et Roger.

[22] la commune du Plessis-Trévise a été créée en 1899 sur les territoires de Villiers-sur-Marne, La Queue-en-Brie et Chennevières

Germaine Borde meurt le 6 mai 1954 et son mari, le baron Charles Petiet, décède le 1er octobre 1958. La liquidation de leur succession conduit au partage du domaine du bois Saint-Martin entre leurs trois enfants. Marcel reçoit la maison de maître et 24 ha ; Gabrielle obtient les granges et 9 ha ; Roger a le haras et 24 ha. Le bois lui-même devient un bien indivis.

Vers 1970, le bois des Bouleaux, le bois des Aulnes et le bois de la Garenne, situés sur le territoire d'Émerainville sont vendus. Ces bois ont été rattachés au bois Saint-Martin pendant 150 ans. Après cette vente, le domaine ne comprend plus de parcelle à Émerainville.

En 1981, Marcel, Gabrielle et Roger Petiet organisent une donation-partage du bois et des bâtiments en faveur de leur descendance : Dominique, Claude, Olivier et Hubert, les 4 enfants de Marcel, ont la maison de maître en indivision ; Marie-Noëlle, Chantal, Laurence et Jean-François, les 4 enfants de Roger ont le haras en indivision. Gabrielle sans enfant fait donation des granges à Hubert. En 1992, Claude Petiet rachète les parts de la maison d'habitation à sa sœur et ses 2 frères. La plus grande partie du bois devient une grande indivision entre 8 cousins germains.

Le 24 novembre 2020, différents membres de la famille Petiet (petits-enfants et arrière-petits-enfants de Charles Petiet) vendent le bois Saint-Martin à l'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France et à la commune de Noisy-le-Grand. En l'espace de deux siècles, entre 1820 et 2020, sept générations appartenant à la famille Santerre/Borde/Petiet se sont transmis le bois Saint-Martin.

La partie essentielle du bois Saint-Martin est constituée par l'achat d'Armand Santerre en 1820 ; par la suite, trois acquisitions complémentaires ont été effectuées ainsi qu'une vente nécessitée par le passage du chemin de fer Paris-Mulhouse. Les différents actes notariés fournissent les superficies des acquisitions et de la cession ; ils permettent un calcul de la superficie totale théorique du bois :

- 1820 : achat d'Armand Santerre : 265 ha 48 a 85 ca
- 1822 : achat d'une partie du bois de Gaumont à Villiers : 4 ha 76 a 40 ca
- 1840 : acquisition du « bois l'abbé » : 11 ha 51 a 81 ca
- 1855 : cession aux Chemins de fer de l'Est : 2 ha 74 a 6 ca
- 1920 : achat du « bois des champs » au Plessis-Trévise : 4 ha 30 a

La superficie totale théorique du bois Saint-Martin atteint 283 hectares 33 ares selon les actes notariés d'acquisition. Les documents provenant de l'achat récent par la Région Île-de-France indiquent un chiffre très proche : 282 ha 22 a 84 ca.

L'histoire du bois Saint-Martin peut être décomposée en cinq périodes :

- la première et, de loin la plus longue, concerne les religieux de Saint-Martin-des-Champs qui ont été propriétaires durant 650 ans de 1050 à 1706 ;
- puis, le bois est rattaché à la seigneurie et au domaine de Champs-sur-Marne entre 1706 et 1792, plusieurs grands propriétaires s'y succèdent durant cette période ;
- de 1792 à 1816, le bois est la propriété du prince de Conti, mais durant la Révolution, il lui est confisqué deux fois et, en fin de compte, sa restitution est faite à son légataire universel le chevalier Desgraviers ;
- en 1820 le bois est acheté par Armand Santerre ; il est ensuite transmis par héritages successifs au sein de la famille Santerre devenue par alliance Borde puis Petiet ;
- enfin, l'achat du bois Saint-Martin le 20 novembre 2020 par l'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France et la Ville de Noisy-le-Grand met fin à deux siècles de possession par la même famille.

Le bois Saint-Martin vient de quitter le domaine privé, il est devenu propriété publique. Le bois Saint-Martin est maintenant un bois régional dans sa majeure partie (270 ha) et un bois communal dans une petite partie autour des bâtiments d'habitation (12 ha). Un nouveau chapitre de son histoire vient de s'ouvrir.

Francis Baffet

Ressources documentaires principales :

MENTIENNE Adrien : histoire de Noisy-le-Grand, 1919, réédition 2005
SERETTE Renaud : Le château de Champs, éditions du patrimoine, 2017
PETIET Claude : Domaine du bois de Saint Martin, monographie, 1998
site internet de la société historique du Plessis-Trévise : www.memoire-du-plessis-trevise.fr
archives départementales des Yvelines : série Q
archives nationales : minutier central des notaires de Paris

Généalogie Santerre - Borde - Petiet

Armand Théodore Santerre (1778-1833) et **Marie Anne Maugas** (1788-1860)

- Auguste Armand Santerre
- Aglaé Santerre et François Jules Devinck
- Emilie Santerre et Jules Louis Lechesne
- Thérèse Armandine Santerre et François Edmond Barlatier de Mas
- Ernest Eugène Santerre (1817-1875) et Marie Alexandrine Archdéacon
  - Alexandre Armand Sébastien Santerre et Jeanne Marie Archequesne
- Elisa Marianne Santerre
- **Auguste <u>Edmond</u> Santerre** (1824-1875) et **Lucie Charlotte Archdéacon** (1834-1902)
  - **<u>Marguerite</u> Marie Santerre** (1854-1909) et Joseph Ferdinand Borde (1845-1905)
    - **Germaine Marie Borde** (1878-1954) et **Charles Marie Petiet** (1879-1958)
      - **Marcel Petiet** (1902-1994) et Nicole Cazanave
        - **Dominique Petiet**
        - **Claude Petiet**
        - **Olivier Petiet**
        - **Hubert Petiet**
      - **Gabrielle Petiet** (1904-1984) s.d.
      - **Roger Petiet** (1916-1984) et Françoise Dormeuil
        - **Marie-Noëlle Petiet**
        - **Chantal Petiet**
        - **Laurence Petiet**
        - **Jean-François Petiet**
    - Edmond Joseph Borde (1881-1917)
  - Claire Marie Charlotte Santerre et Raoul Victor Brinquant
    - 3 enfants
  - **Marie <u>Madeleine</u> Santerre** et Robert Noël
  - **Marie <u>Gabrielle</u> Santerre** et Jules Jeannet

NB : en gras, les noms des propriétaires du bois Saint-Martin

LE BON DOCTEUR SUREAU

DE SA NAISSANCE À SON INSTALLATION À NOISY-LE-GRAND

1795-1832

Une rue de Noisy-le-Grand et un monument funéraire au cimetière Saint-Sulpice rappellent l'existence du docteur Émile Sureau, surnommé le « bon docteur Sureau ».
Il exerce la médecine dans notre ville de 1832 à 1884, date de son décès.

Il naît alors que la terreur révolutionnaire s'achève et traverse un siècle d'histoire de France : le Directoire, le Consulat, le 1er Empire, la 1re Restauration royaliste, les 100 Jours, la 2e Restauration, la Monarchie de Juillet, la IIe République, le Second Empire, le siège de Paris, la Commune de Paris, l'avènement de la IIIe République.

Avant de consacrer sa vie aux Noiséens en étant leur « médecin de campagne » et leur élu, il vit des épisodes à la fois glorieux et dramatiques de l'histoire de notre pays.
Une vie riche, parfois aventureuse, mais exemplaire.

Émile Jean Mathieu Sureau naît le 30 avril 1795, au domicile de ses parents 2 rue Favart (actuel 2e arrondissement de Paris)[1].

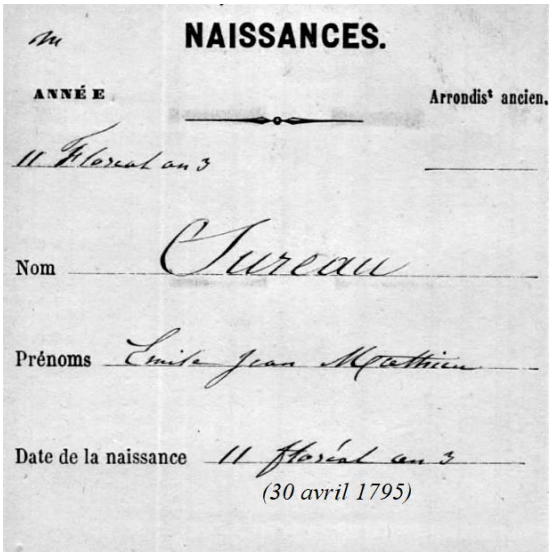
NAISSANCES.

ANNÉE Arrondis^t ancien.

11 Floréal an 3

Nom Sureau

Prénoms Émile Jean Mathieu

Date de la naissance 11 floréal an 3
(30 avril 1795)

Émile Sureau acte de naissance
Vérifié sur l'acte de mariage

Il naît pendant la période historique dite de la Convention thermidorienne ou de la réaction thermidorienne. Elle débute après l'arrestation, le 9 thermidor An II (27 juillet 1794) de Maximilien Robespierre qui est guillotiné le lendemain en compagnie de Saint-Just, Couthon et Dumas. C'est une période que l'on pourrait qualifier d'apaisée après les excès de la Terreur et malgré « les terreurs blanches » menées par les royalistes contre les jacobins qui sont cependant moins meurtrières. Napoléon Bonaparte entre dans l'histoire en matant l'une d'elles le 13 vendémiaire An IV (5 octobre 1795) sur les marches de l'église Saint Roch. La convention thermidorienne prend fin le 4 brumaire An IV (26 octobre 1795) et cède la place au Directoire.

[1] Fichiers de l'État civil reconstitué de la ville de Paris, Archives en ligne de la ville de Paris.

Les ancêtres d'Émile Sureau

La famille Sureau est originaire du Val de Loire, dans la ville de Saumur.
Ses grand-père Jacques (1730-1803) et arrière-grand-père Jacques (1707-1781) sont « maîtres écrivains »[2].

La corporation des maîtres écrivains est référencée depuis le XVIe siècle. Ils sont, en quelque sorte, les experts de l'écriture officielle, ils publient des cahiers où l'on apprend à écrire par recopiage (on appelle ces cahiers ou ces feuilles à recopier « une exemple » [au féminin]), ils rédigent des affiches (même publicitaires) et peuvent remplir la fonction d'expert en graphologie pour démasquer un faussaire. La Révolution les confond avec les instituteurs.
Sur certains actes Jacques Sureau (le grand-père) est parfois qualifié d'instituteur ou de maître de pension (équivalent de directeur d'école privée.)

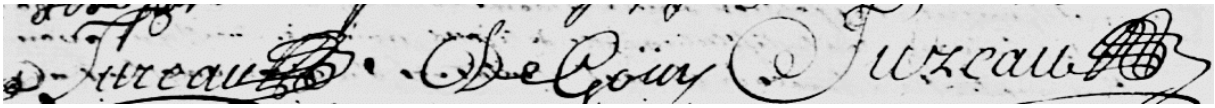

Signatures de membres de la famille Sureau
Exemple d'écriture de maîtres-écrivains

La génération suivante est médicale :

Son père, Mathieu (1761-1812), est pharmacien ;

Son oncle, Jacques Jean Baptiste Félix (1754-1789), est pharmacien ;

Son oncle, François Gaspard (1756-1813), est chirurgien ;

Sa tante Jeanne Lucie Sureau (1765-1808) est l'épouse de Edmée Jean Baptiste Bouillon Lagrange (1764-1844) qui est pharmacien et médecin, professeur et chercheur à la faculté de Paris. En 1808, il épouse en secondes noces une cousine d'Émile.

Le jeune Émile naît et vit dans un environnement bourgeois, médical et cultivé.

Mathieu Sureau

Il n'est pas inutile de s'arrêter sur la biographie de son père Mathieu.
Baptisé le 24 juin 1761 à Saumur, paroisse Saint-Pierre, il est le fils de Jacques Sureau et de Jeanne Suzanne De Gouis (1729- ?), originaire de Thouars (Deux Sèvres) et dont le père est libraire.
Ses parents se marient à Saumur le 28 décembre 1752[3].

[2] Registre des baptêmes, mariages, sépultures de la ville de Saumur, Archives départementales du Maine-et-Loire.
[3] Registre des baptêmes, mariages, sépultures de la ville de Saumur, Archives départementales du Maine-et-Loire.

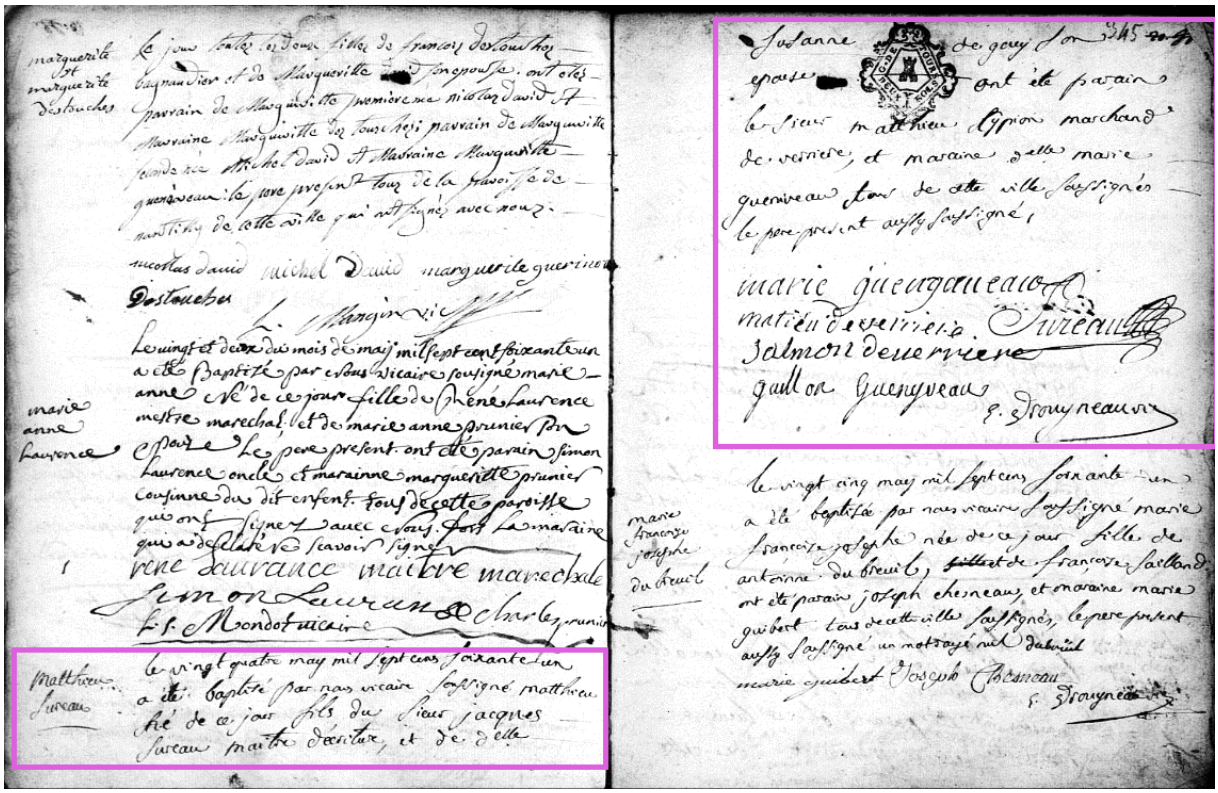

Mathieu Sureau acte de baptême

Après un apprentissage auprès de son frère Jacques Jean Baptiste Félix (il tient une officine rue Saint-Martin) et un passage comme apothicaire de la marine à Brest, il est reçu à la maitrise du Collège de Pharmacie de Paris le 5 ventôse an III (23 février 1795)[4].

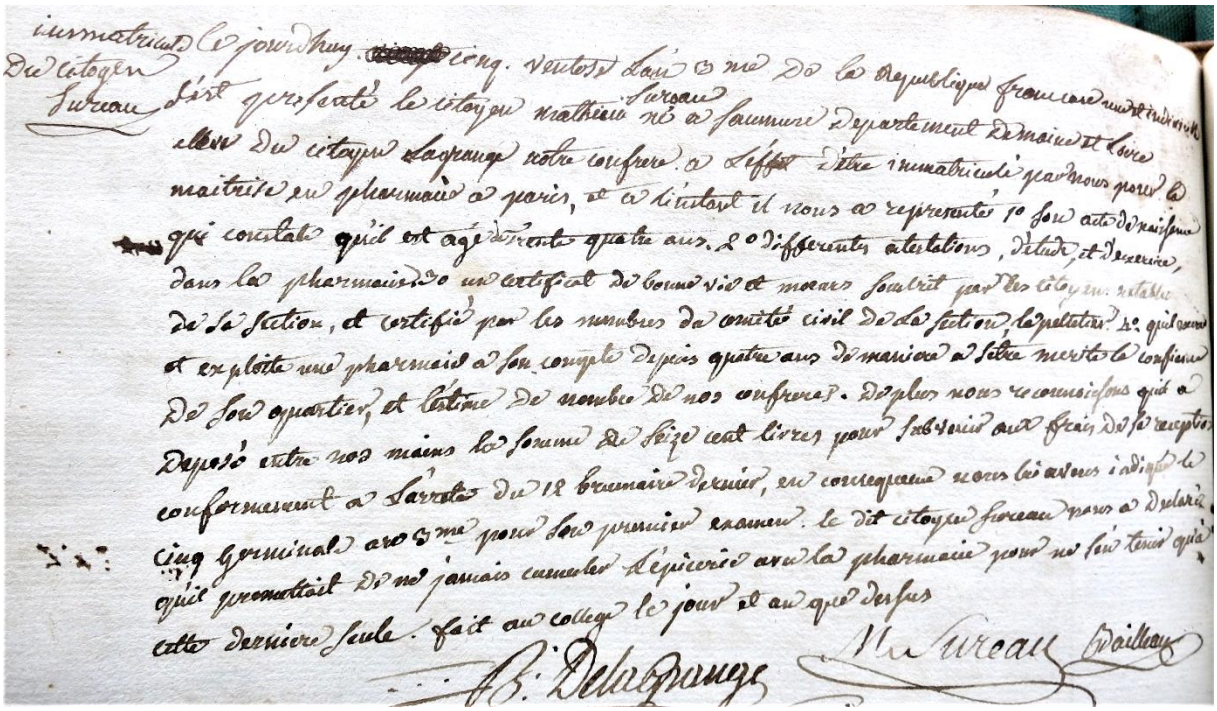

Mathieu Sureau Immatriculation Maître en Pharmacie

[4] Registre d'immatriculation des apothicaires, Reg.24 (1778-an XI), Archives du Collège de Pharmacie, BIU de pharmacie, rue de l'Observatoire, Paris.

Il ouvre une officine 2 rue Favart à Paris, officialisée par la Préfecture de Police à partir du 14 floréal an III (3 mai 1795)[5].

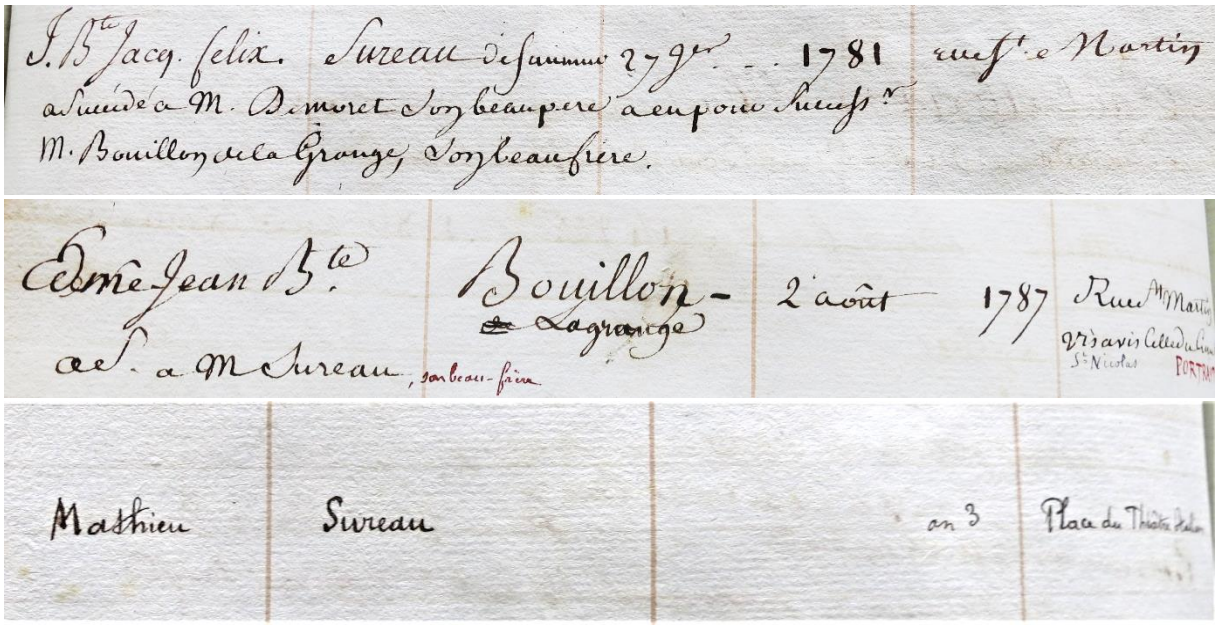

Liste chronologique des maîtres en pharmacie
Officines des frères Sureau et de Bouillon Lagrange

Il devient Secrétaire général de la Société de Pharmacie.

Il est membre du Grand Orient de France[6].

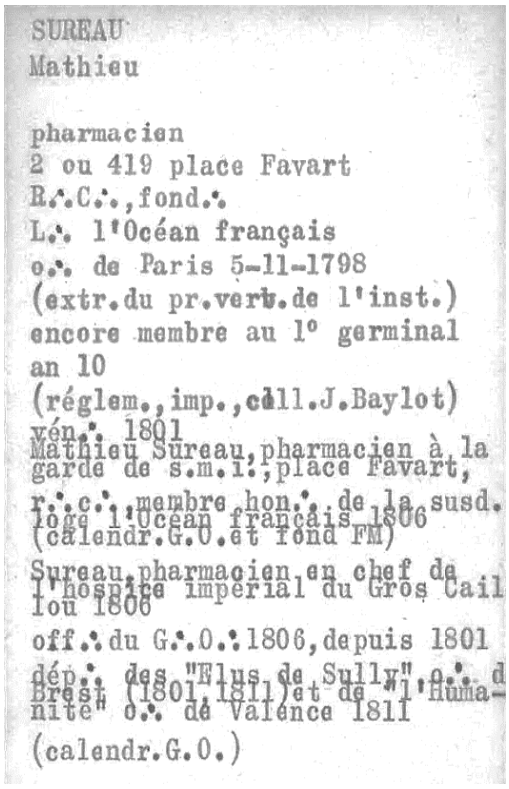
SUREAU
Mathieu

pharmacien
2 ou 419 place Favart
R.·.C.·.,fond.·.
L.·. l'Océan français
o.·. de Paris 5-11-1798
(extr.du pr.verb.de l'inst.)
encore membre au 1° germinal
an 10
(réglem.,imp.,coll.J.Baylot)
vén.·. 1801
Mathieu Sureau,pharmacien à la
garde de s.m.i.,place Favart,
r.·.c.·.membre hon.·. de la susd.
loge l'Océan français 1806
(calendr.G.O.et fond FM)
Sureau,pharmacien en chef de
l'hospice impérial du Gros Cail
lou 1806
off.·.du G.·.O.·.1806,depuis 1801
dép.·. des "Elus de Sully" o.·. d
Brest (1801,1811)et de "l'Huma-
nité" o.·. de Valence 1811
(calendr.G.O.)

Mathieu Sureau Membre du Grand Orient de France

[5] Liste chronologique des maîtres en pharmacie, Reg.47 (1778-an XII), Archives du Collège de Pharmacie, BIU de pharmacie, rue d l'Observatoire, Paris.

[6] Fonds Maçonnique, Fichier Bossu, Département des Manuscrits, Bibliothèque nationale de France.

Il épouse, le 7 juillet 1792 à Paris, Thérèse Joséphine Lesbros (1770-1867), fille d'un maître de pension[7].

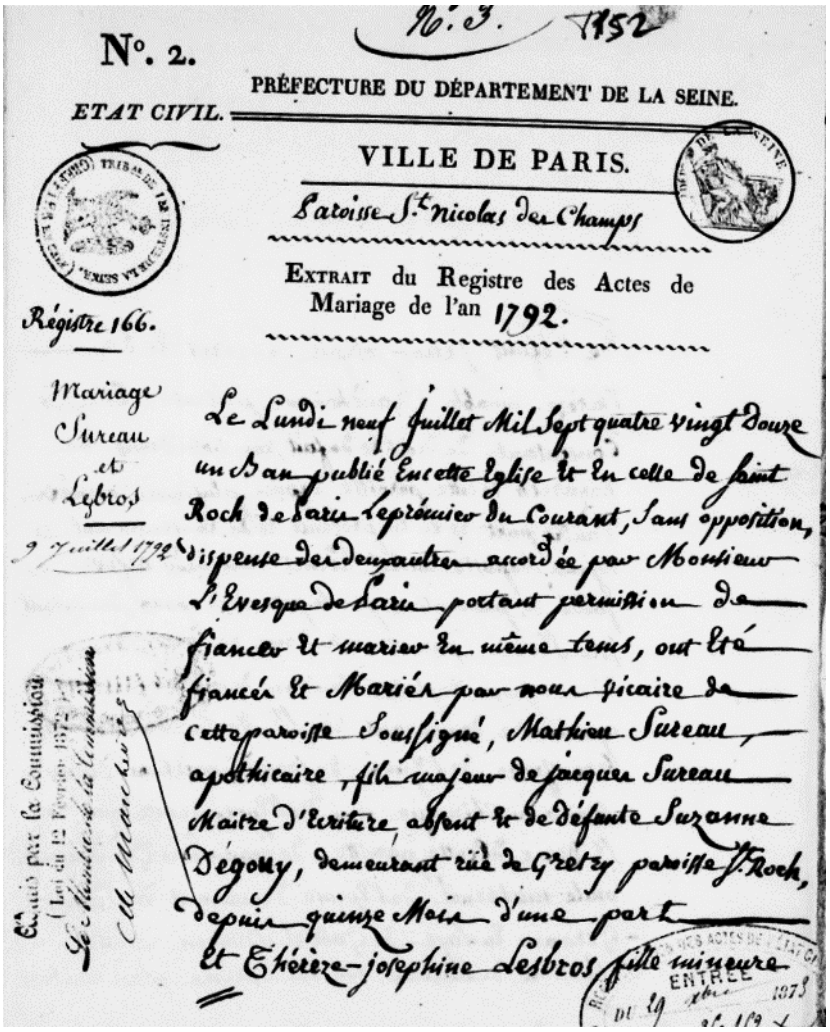

N°. 2.

ETAT CIVIL.

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

VILLE DE PARIS.

Paroisse St Nicolas des Champs

EXTRAIT du Registre des Actes de Mariage de l'an 1792.

Registre 166.

Mariage Sureau et Lebros

9 Juillet 1792

Le Lundi neuf Juillet Mil Sept quatre vingt Douze un Ban publié En cette Eglise et En celle de Saint Roch de Paris Le premier du Courant, Sans opposition, dispense des deux autres accordée par Monsieur L'Evesque de Paris portant permission de fiancer et marier En même tems, ont été fiancés et Mariés par nous vicaire de cette paroisse Soussigné, Mathieu Sureau, apothicaire, fils majeur de Jacques Sureau Maitre d'Ecriture, absent et de défunte Suzanne Degouy, demeurant rue de Gretry paroisse St Roch, depuis quinze Mois d'une part et Thérèse-Joséphine Lesbros fille mineure

Mariage Mathieu Sureau Thérèse Lesbros

[7] Actes de l'État civil reconstitué de la ville de Paris, Archives en ligne de la ville de Paris

de défunt jean-joseph Lesbros et de
Thérèze-amable Grandhomme présente et
Consentante de droit et de fait, rüe notre dame de
nazareth de cette paroisse depuis plusieurs années,
d'autre part, et ce en présence et du consentement
de jean Baptiste-michel Sernet marchand orfevre
fondé de procuration par le pere de l'Epoux, demeurant
isle St-Louis paroisse notre dame de Paris; de
Edme-jean-Baptiste Bouillon de la Grange
apothicaire demeurant, rüe St Martin de cette paroisse
beau-frere de l'Epoux; de François-mathieu Didier,
Maître en Chirurgie, ami de l'Epoux demeurant, rüe
St Denis de cette paroisse, de jean-Louis Grandhomme
oncle maternel de l'Epouse, demeurant à Saint-
-Germain en Laye, de Gabriel Benoin Maître de
Pension demeurant rüe des Carmes place Maubert

paroisse ste Génevieve, beau oncle de l'Epouse, lesquels
témoins nous ont certifié veritables les domiciles,
liberté, catholicité des Epoux et ont signé
ainsi signé au Régistre M. Sureau, E. J. Lesbros,
Grandhomme, B. de la Grange, Grandhomme, Sernet
G. Benoin, Didier, Sassaiu, et Delebelle, vicaire

Délivré par Nous, Greffier en Chef du Tribunal de Première Instance du Département de la Seine, comme Dépositaire des Registres, secrets Minutes, de l'Etat Civil, en exécution de l'article 45 du Code Napoléon.

Au Greffe, séant au Palais de Justice, à Paris, ce dix neuf aout 1813.

Gautier

NOUS, Sage Trem. pour l'imp. du Président du Tribunal de Première Instance du Département de la Seine, certifions que la Signature ci-dessus est celle de M. GAUTIER, Greffier en Chef dudit Tribunal, en foi de quoi Nous avons fait apposer le Sceau du Tribunal.

A Paris, ce Dix neuf aout mil huit cent treize.

Crottet

Mariage Mathieu Sureau Thérèse Lesbros

Sous le Consulat (1799-1804), il débute, en dehors de son métier de pharmacien d'officine, une carrière de pharmacien militaire. À cette période, les cadres destinés à la santé aux armées, en particulier les pharmaciens, sont volontiers recrutés parmi les praticiens libéraux.

En 1804, il est ainsi, Pharmacien en chef de la garde des Consuls avant de devenir Pharmacien en chef de la Garde impériale à partir de 1805 ; il y côtoie les autres cadres du service de santé : Jean Joseph Sue, médecin et Dominique Jean Larrey, chirurgien[8].

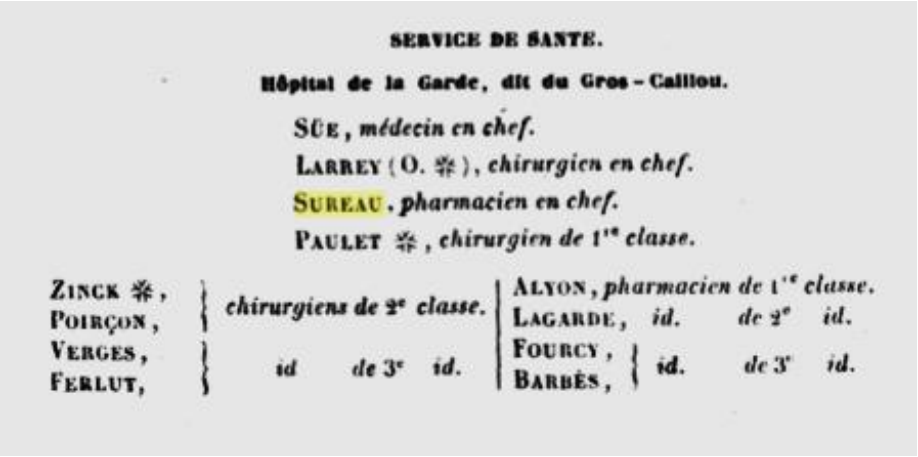
SERVICE DE SANTÉ.

Hôpital de la Garde, dit du Gros-Caillou.

SUE, *médecin en chef.*

LARREY (O. ✻), *chirurgien en chef.*

SUREAU, *pharmacien en chef.*

PAULET ✻, *chirurgien de 1re classe.*

ZINCK ✻, POIRÇON, *chirurgiens de 2e classe.*

VERGES, FERLUT, *id de 3e id.*

ALYON, *pharmacien de 1re classe.*

LAGARDE, *id. de 2e id.*

FOURCY, BARBÈS, *id. de 3e id.*

Organigramme du Service de Santé de la Garde impériale 1806

La Garde impériale bénéficie, entre autres avantages, d'un service de santé et d'un hôpital dédiés. L'hôpital du Gros Caillou, rue Saint-Dominique est l'hôpital de la Garde. Mathieu Sureau y est le pharmacien en chef, comme Sue en est le médecin en chef et Larrey le chirurgien en chef.

Mais le rôle de ces cadres de santé ne se limite pas à leurs fonctions hospitalières ; ils suivent l'armée sur les champs de bataille. Mathieu Sureau n'est pas appelé pour les campagnes de Prusse, d'Allemagne et d'Espagne. En revanche, il participe à la campagne de Russie (juin-décembre 1812). Il y est accompagné de son fils Émile, âgé de 17 ans. Émile a le statut de pharmacien de 3e classe, attribué le 1er mai 1811.

Mathieu Sureau décède (maladie ? épuisement ? dans les bras de son fils ?) le 13 décembre 1812, dans la ville de Kowno ou Kaunas en Lituanie. Les restes de la Grande Armée en retraite y franchit le Niemen après l'évacuation de Moscou et la bataille de Borissov ou passage de la Berezina[9].

**Cette campagne fut une catastrophe militaire et humaine :*

- 420 000 hommes passent le Niemen en juin 1812, rejoints ensuite par 150 000 hommes ; 15% le passent au retour (les autres sont tués, prisonniers ou déserteurs)

- Larrey aurait pratiqué 200 amputations en une journée lors de la bataille de Borodino ou de la Moskowa.

[8] de Saint-Hilaire E., Histoire de la Garde impériale, Eugène Penaud, Paris, 1847.
[9] Acte de décès de Mathieu Sureau, Archives nationales : MC/ET/XLVIII/521.

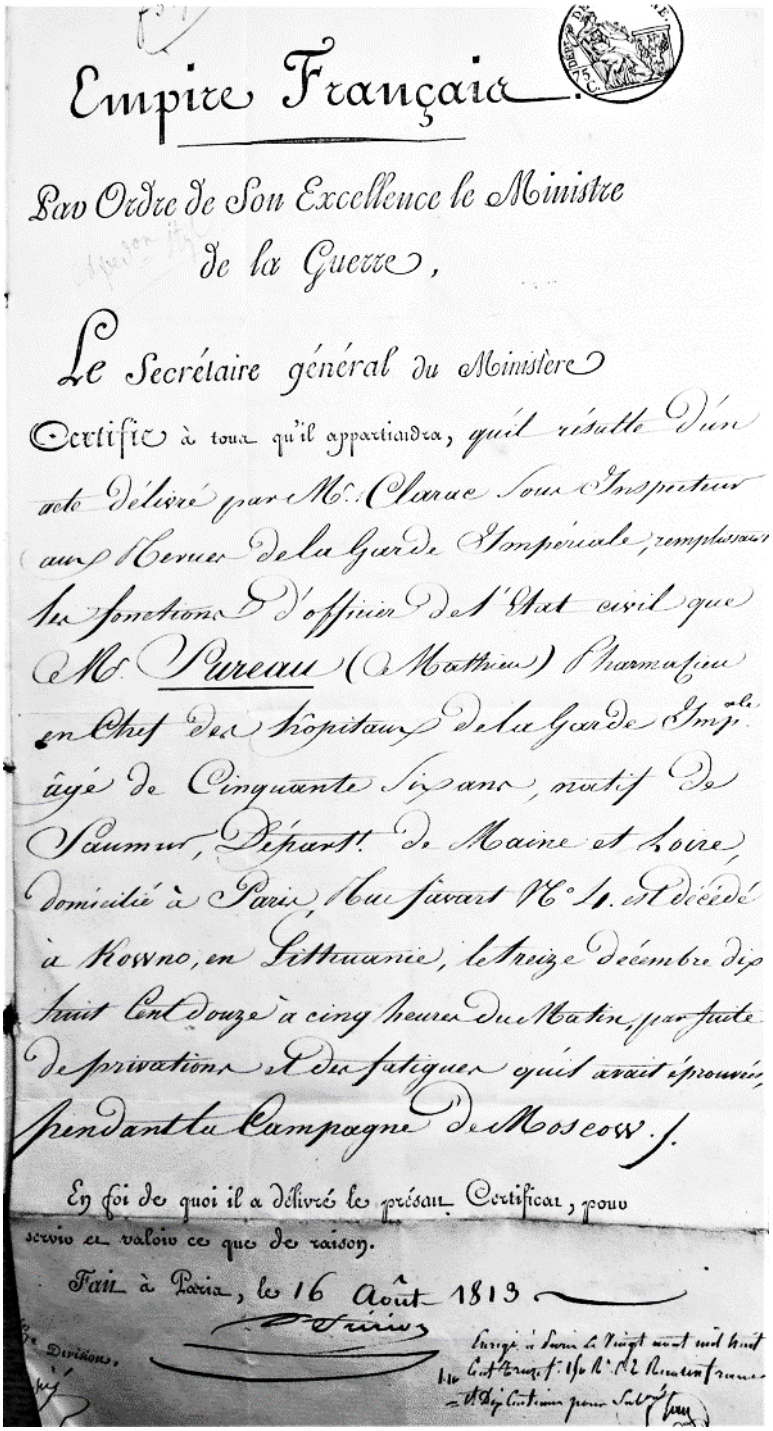

Empire Français

Par Ordre de Son Excellence le Ministre de la Guerre,

Le Secrétaire général du Ministère

Certifie à tous qu'il appartiendra, qu'il résulte d'un acte délivré par Mr. Clarac Sous Inspecteur aux Revues de la Garde Impériale, remplissant les fonctions d'officier de l'Etat civil que Mr. Sureau (Mathieu) Pharmacien en Chef des hopitaux de la Garde Imp.le âgé de Cinquante Six ans, natif de Saumur, Départt. de Maine et Loire, domicilié à Paris, Rue Favart N° 1. est décédé à Kowno, en Lithuanie, le treize décembre dix huit Cent douze à cinq heures du Matin, par suite de privations et des fatigues qu'il avait éprouvées pendant la Campagne de Moscow.

En foi de quoi il a délivré le présent Certificat, pour servir et valoir ce que de raison.

Fait à Paris, le 16 Août 1813

Mathieu Sureau acte de décès

Émile Jean Mathieu Sureau : enfance et adolescence.

Elles se déroulent rue Favart, dans le quartier de la Chaussée d'Antin, actuel 2e arrondissement. C'est un « beau quartier » en plein réaménagement, à l'emplacement de l'immense domaine du duc de Choiseul. Le domaine est loti à partir de 1780[10].

[10] Fournier E., Paris démoli, Dentu éditeur, Paris, 1883.

Le quartier est limité, au nord, par le boulevard de la Chaussée d'Antin (actuel boulevard des Italiens).

Certains monuments sont identifiables :

La rue Favart longe, à l'est, le théâtre de la Comédie Italienne (Opéra-comique, Salle Favart)

Le palais Brongniart (Bourse), à l'est, est édifié entre 1807 et 1826, sur l'emplacement du couvent des Filles de Saint-Thomas.

La bibliothèque du Roi, au sud, implantée dans l'ancien palais Mazarin, rue de Richelieu, qui deviendra la Bibliothèque nationale de France.

Au sud, les jardins du Palais Royal et la place Louis-le-Grand qui devient la place des Piques sous la Révolution puis la place Vendôme.

À l'ouest, l'église de la Madeleine.

Au nord-ouest, la place de l'Opéra et l'Opéra Garnier ne seront aménagés qu'à partir de 1861[11] [12] [13].

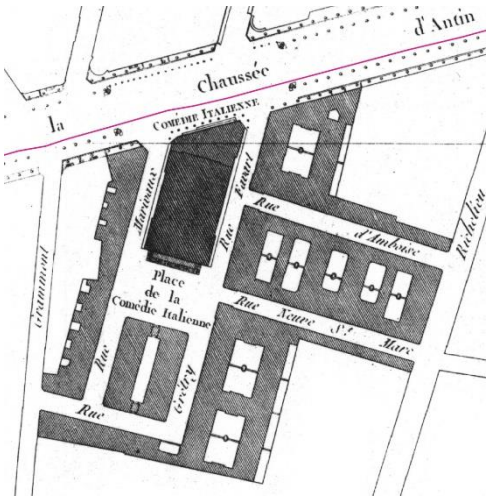

Quartier de la Comédie Italienne vers 1885

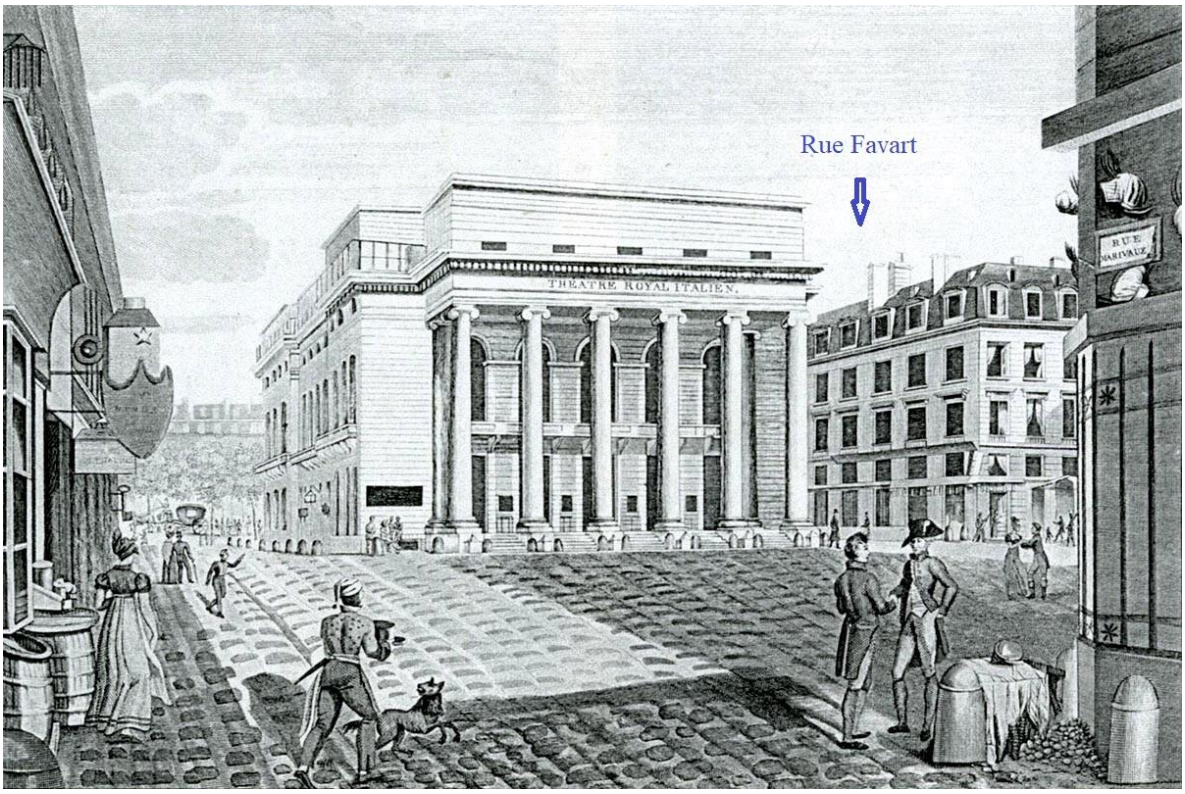

Théâtre Italien

[11] Verniquet E., Atlas du plan Général de la ville de Paris, An IV, Bibliothèque nationale de France, Gallica.
[12] Salles lyriques parisiennes, https://www.artlyriquefr.fr/dicos/Salles%20lyriques.html.
[13] Paris Atlas 1900, Larousse, 1989.

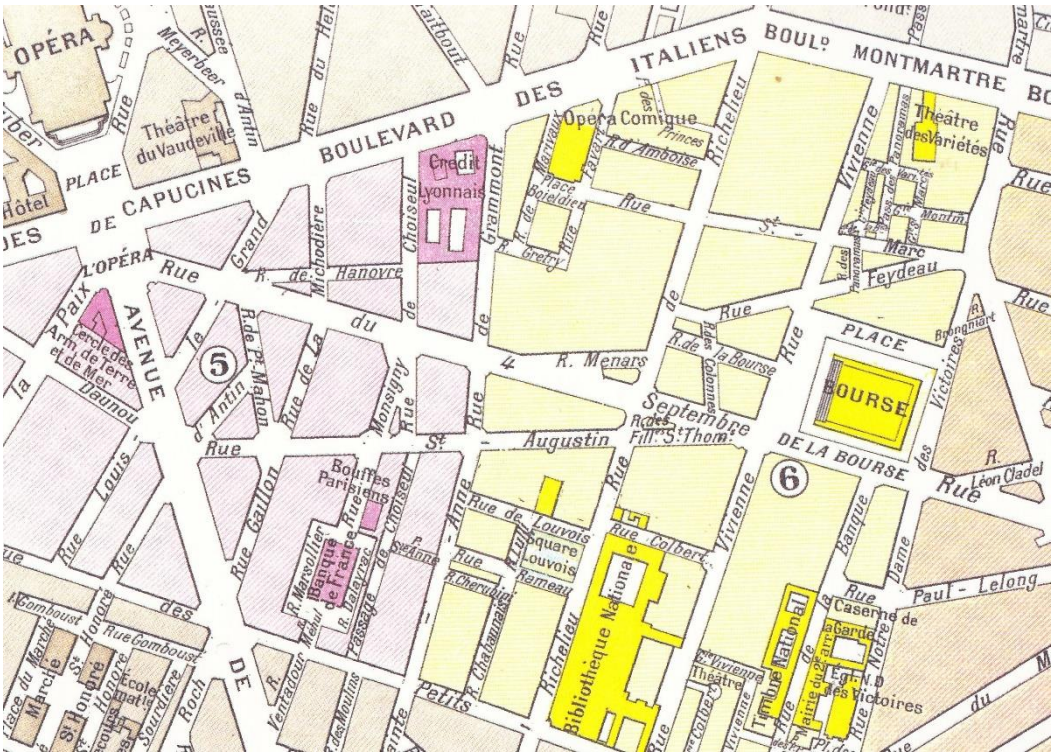
OPÉRA
Théâtre du Vaudeville
PLACE DE CAPUCINES
BOULEVARD DES ITALIENS
BOUL^D MONTMARTRE
Opéra Comique
Théâtre des Variétés
Crédit Lyonnais
Hôtel
AVENUE DE L'OPÉRA
Rue Grand Hôtel
Rue de la Paix
Rue Louis le Grand
Rue d'Antin
Rue Michodière
Rue de Hanovre
Rue Choiseul
Rue Grammont
Rue Richelieu
Rue Vivienne
Rue Marc Feydeau
Rue Monsigny
Rue Gaillon
Rue Ventadour
Rue Colbert
Rue Paul-Lelong
Rue Notre Dame des Victoires
Rue Léon Cladel
Rue Brongniart
Rue des Petits Champs
Rue Saint Augustin
Rue Saint Anne
Rue Saint Roch
Rue Saint Honoré
Rue Rameau
Rue Louvois
Rue Chevalier
Rue Chabannais
Rue Marivaux
Rue Gretry
Rue Bouteillers
Rue Tiquetonne
Rue Montmartre
Rue Vivienne
Rue Banque
Rue Lame
Rue Ventadour
Rue Combaut
Rue Sourdière
Rue Rue Neuve des Petits Champs
Rue Rue Neuve des Bons Enfants
Rue Rue Neuve des Capucines

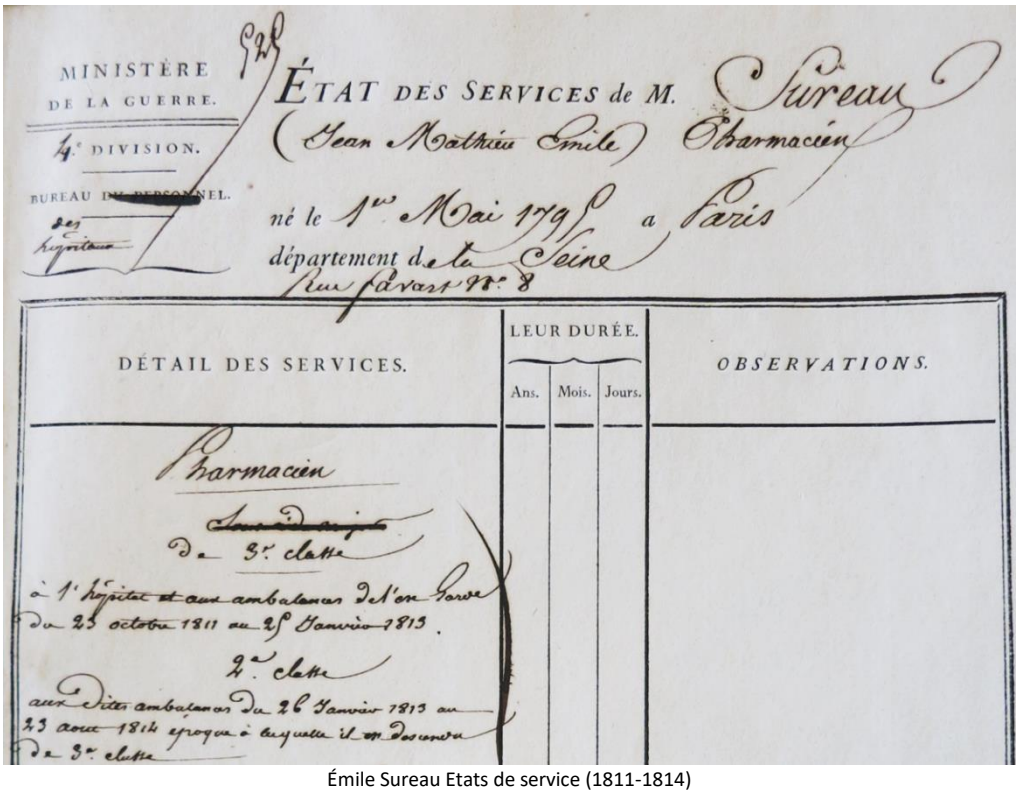

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

4e DIVISION.

BUREAU DU PERSONNEL.

ÉTAT DES SERVICES de M. Sureau (Jean Mathieu Emile) Pharmacien

né le 1er Mai 1789 a Paris département de la Seine rue Favart n° 8

DÉTAIL DES SERVICES.	LEUR DURÉE. Ans.	Mois.	Jours.	OBSERVATIONS.
Pharmacien				
~~Sous-aide~~				
De 3e classe				
à l'hôpital ~~et aux~~ ambulances de l'armée				
du 23 octobre 1811 au 25 Janvier 1813.				
2e classe				
aux dites ambulances du 26 Janvier 1813 au 23 août 1814 époque à laquelle il a donné				
De 3e classe				

Émile Sureau Etats de service (1811-1814)

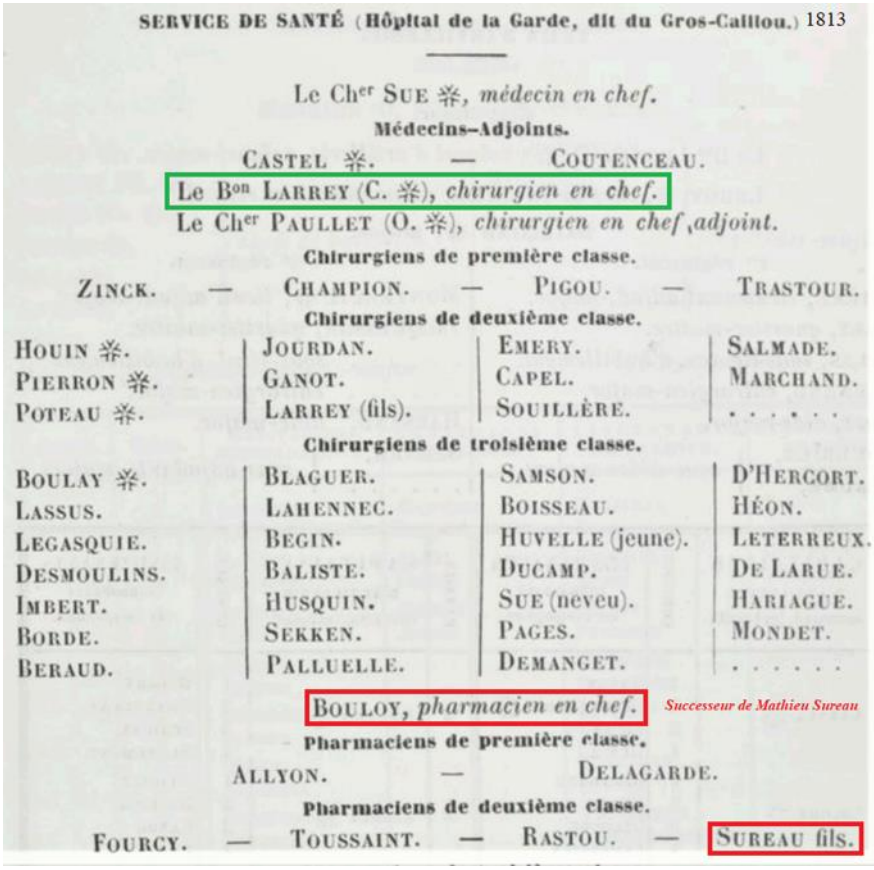

SERVICE DE SANTÉ (Hôpital de la Garde, dit du Gros-Caillou.) 1813

Le Ch^er SUE ✻, *médecin en chef.*

Médecins-Adjoints.

CASTEL ✻. — COUTENCEAU.

Le Bon LARREY (C. ✻), *chirurgien en chef.*

Le Ch^er PAULLET (O. ✻), *chirurgien en chef adjoint.*

Chirurgiens de première classe.

ZINCK. — CHAMPION. — PIGOU. — TRASTOUR.

Chirurgiens de deuxième classe.

HOUIN ✻.	JOURDAN.	EMERY.	SALMADE.
PIERRON ✻.	GANOT.	CAPEL.	MARCHAND.
POTEAU ✻.	LARREY (fils).	SOUILLÈRE.	. . . . .

Chirurgiens de troisième classe.

BOULAY ✻.	BLAGUER.	SAMSON.	D'HERCORT.
LASSUS.	LAHENNEC.	BOISSEAU.	HÉON.
LEGASQUIE.	BEGIN.	HUVELLE (jeune).	LETERREUX.
DESMOULINS.	BALISTE.	DUCAMP.	DE LARUE.
IMBERT.	HUSQUIN.	SUE (neveu).	HARIAGUE.
BORDE.	SEKKEN.	PAGES.	MONDET.
BERAUD.	PALLUELLE.	DEMANGET.	. . . . .

BOULOY, *pharmacien en chef.* *Successeur de Mathieu Sureau*

Pharmaciens de première classe.

ALLYON. — DELAGARDE.

Pharmaciens de deuxième classe.

FOURCY. — TOUSSAINT. — RASTOU. — SUREAU fils.

Organigramme du Service de santé de la Garde impériale 1813

Comment a-t-il été formé ?

On a vu plus haut que son père Mathieu, son oncle Jacques Jean Baptiste et son oncle Edmée Bouillon Lagrange sont reçus Maître en pharmacie au sein du Collège du même nom, créé en 1777 par Louis XVI.

La vénérable institution survit même aux lois ultra-libérales sur les professions prises par la Convention.

« Ces jours où la France n'avait plus de médecine »[16]

Loi du 2 mars 1791[17] :

« À compter du 1er avril prochain, il sera libre à toute personne de faire tel négoce ou d'exercer telle profession, art ou métier qu'elle trouvera bon »

Décret du 8 août 1793[18] :

« Toutes les académies et sociétés littéraires patentées ou dotées par la nation sont supprimées »

En 1803, l'École de Pharmacie prend le relais du Collège pour organiser l'enseignement, appliquer un contrôle des connaissances et recevoir les maîtres en pharmacie.

En dépit du rôle de l'École de pharmacie sur la formation et la sélection des praticiens, l'enseignement continue de faire une large part à l'apprentissage en officine. De plus les officiers de santé peuvent être formés dans les hôpitaux (loi du 21 germinal An XI ou 11 avril 1803)[19].

> Malgré le désir évident du législateur d'unifier l'enseignement pharmaceutique, deux systèmes de formation des pharmaciens ont d'abord coexisté : en principe « huit années de séjour dans les pharmacies », car « tous ceux qui se destinent à exercer la pharmacie doivent s'adonner à la pratique » (exposé des motifs), mais cinq années de ce stage pouvaient être « épargnées » à ceux qui suivraient pendant trois années les cours d'une des écoles prévues par la loi (article 8). De même, les pharmaciens-officiers de santé de 2e et 3e classes qui désirent se faire légalement recevoir sont dispensés de trois ou de deux années de stage suivant leur classe (article 9).

Il est donc fort probable qu'Émile Sureau ait bénéficié d'un double cursus : dans une officine familiale (celle de son père et/ou celle de son oncle Bouillon Lagrange) et à l'hôpital du Gros Caillou qui est l'établissement de soins réservé à la Garde impériale[20] [21].

Il reste pharmacien de 3e ou 2e classe de la Garde impériale de 1812 à 1815 (en fonction des aléas politiques). Il est même maintenu dans ses fonctions pendant la première Restauration.
En revanche, il est licencié de l'armée en septembre 1815 après Waterloo et la fin de l'Empire.

[16] Fabiani J.N., Histoire de la Médecine, n°9, Mars 2021, Paris
[17] Duvergier J.B., Collection complète des lois, décrets ordonnances, règlements, tome 3, Guyot et Scribe, Paris, 1834, Bibliothèque nationale de France, Gallica.
[18] Duvergier J.B., Collection complète des lois, décrets ordonnances, règlements, tome 6, Guyot et Scribe, Paris, 1834, Bibliothèque nationale de France, Gallica
[19] Duvergier J.B., Collection complète des lois, décrets ordonnances, règlements, tome 14, Guyot et Scribe, Paris, 1835, Bibliothèque nationale de France, Gallica.
[20] Plan du quartier du Gros caillou, 1850, Atlas historique de la ville de Paris.
[21] Hôpital du Gros caillou, Cliché Pierre Edmonds, 1895, Musée Carnavalet Histoire de Paris.

Quartier du Gros Caillou (vers 1850)

Hôpital du Gros Caillou (1895)

Ses états de service, tels qu'ils sont conservés au Service Historique de la Défense relèvent : quatre années passées dans le service de santé des armées et participation à deux campagnes (Russie en 1812 et Belgique ou Waterloo en 1815)[22].

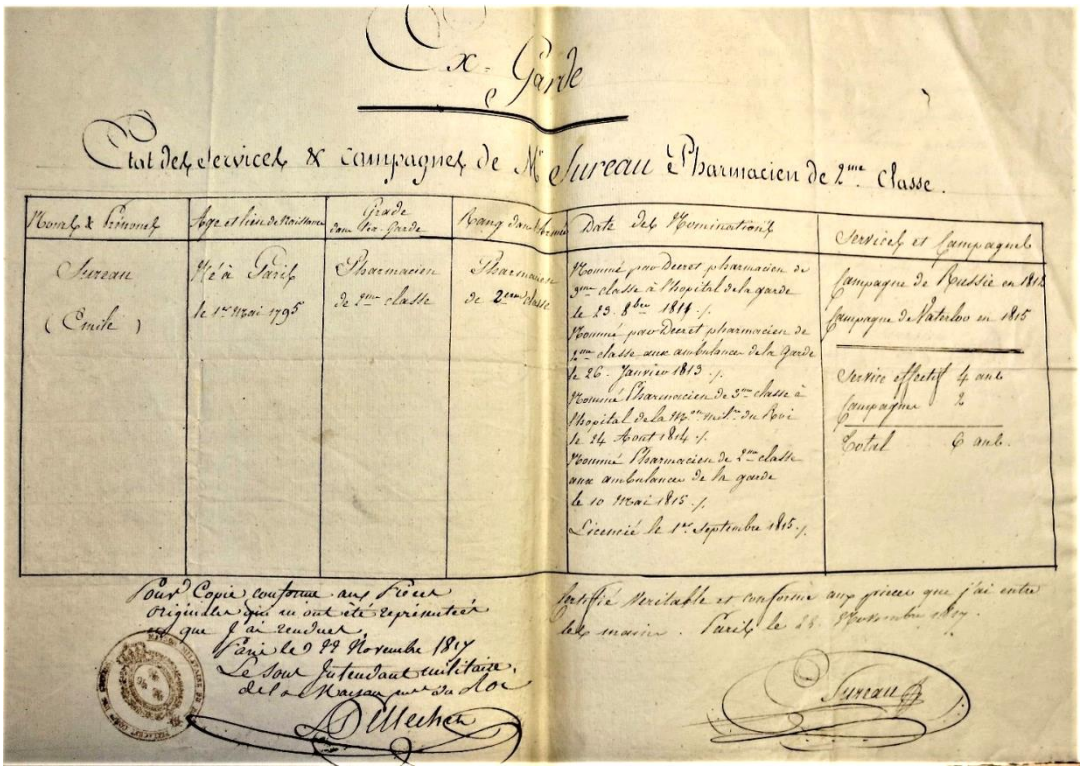

Ex-Garde

État des services & campagnes de M. Sureau Pharmacien de 2me Classe.

Noms & Prénoms	Age et lieu de Naissance	Grade dans l'ex-Garde	Rang dans l'armée	Date des Nominations	Services et Campagnes
Sureau (Émile)	Né à Paris le 1er Mai 1795	Pharmacien de 2me classe	Pharmacien de 2eme classe	Nommé par décret pharmacien de 3me classe à l'Hopital de la garde le 23 8bre 1814 /. Nommé par décret pharmacien de 2me classe aux ambulances de la garde le 26 Janvier 1813 /. Nommé Pharmacien de 3me classe à l'Hopital de la Mn. 2e Mst. du Roi le 24 Août 1814 /. Nommé Pharmacien de 2me classe aux ambulances de la garde le 10 Mai 1815 /. Licencié le 1er Septembre 1815 /.	Campagne de Russie en 1812. Campagne de Waterloo en 1815. Service effectif 4 ans. Campagne 2. Total 6 ans.

Pour Copie conforme aux pièces originales qui en ont été extraites et que j'ai rendues. Paris le 29 Novembre 1817. Le Sous Intendant militaire de la Maison du Roi. Allemer

Certifié véritable et conforme aux pièces que j'ai entre les mains. Paris le 28 Novembre 1817. Sureau

Émile Sureau États de service

[22] États de service de Émile Sureau, Dossiers des officiers de santé, Service historique de la Défense, Château de Vincennes.

Émile Jean Mathieu Sureau : les études de médecine

Après son licenciement et jusqu'en 1818, le parcours d'Émile Sureau ne peut faire l'objet que de supputations.
Réside-t-il dans la maison familiale de la rue Favart chez sa mère, Thérèse Lesbros, veuve Sureau ? Pratique-t-il la pharmacie ? Dans l'officine autrefois occupée par son père ? Sous l'autorité d'un maître en pharmacie puisqu'il n'est qu'officier de santé ?

En ce qui concerne l'officine, il convient de noter que celle-ci, à la suite de l'authentification de la mort de Mathieu Sureau actée le 18 août 1813 et de la liquidation de ses biens le 18 septembre 1813, fait l'objet d'une adjudication le 7 décembre 1814. L'adjudication est prononcée en faveur de François Petibeau (1786-1869), pharmacien et époux de Joséphine Sureau (1797-1871), sœur cadette d'Émile[23] [24].

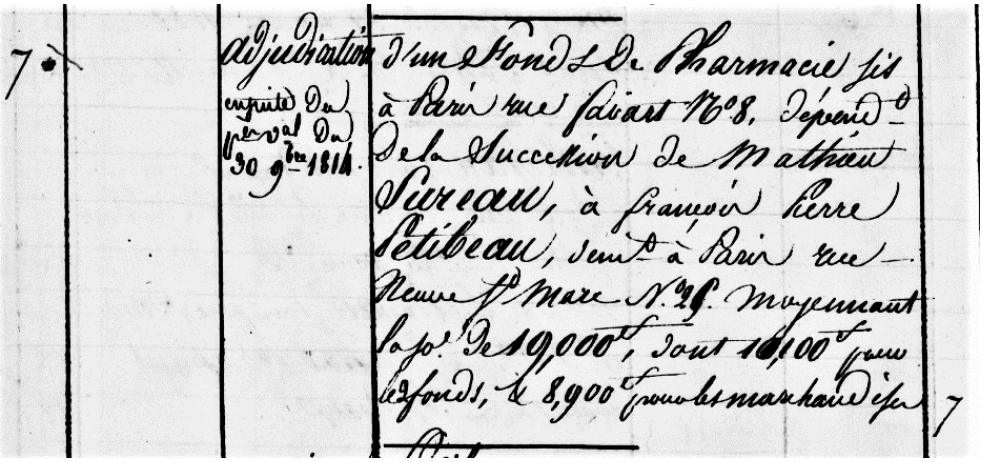
7 Adjudication d'un Fonds de Pharmacie sis à Paris rue Favart N° 8, dépendant de la Succession de Mathieu Sureau, à François Pierre Petibeau, demt à Paris rue Neuve St Marc N° 20. moyennant la sme de 10,000f, dont 1,100f pour le fonds, et 8,900f pour les marchandises 7
Adjudication pharmacie Sureau

La sœur benjamine Thérèse Pauline Louise Sureau (1808-1873) est, quant à elle, l'épouse d'un autre pharmacien Étienne Ossian Henry (1798-1873)[25].

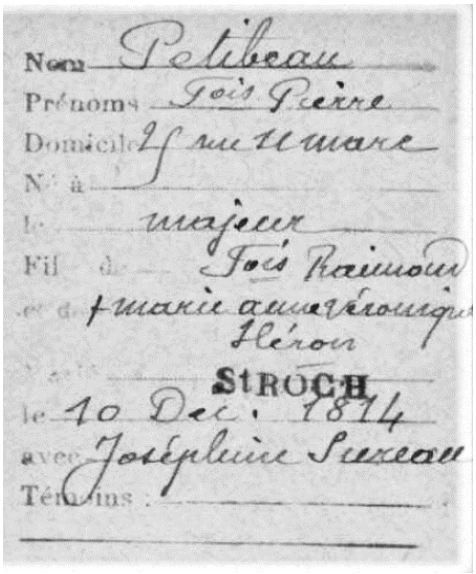
Nom Petibeau
Prénoms François Pierre
Domicile 25 rue Neuve
N° à
le majeur
Fils de François Raimond
et de + Marie Anne Véronique Hérou
St ROCH
le 10 Dec. 1814
avec Joséphine Sureau
Témoins :
Mariage Joséphine Sureau

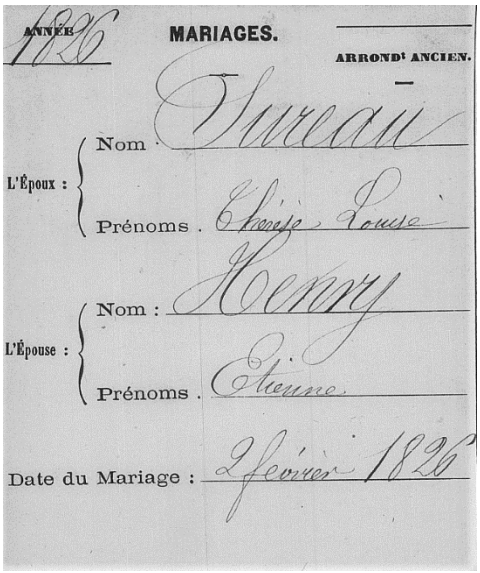
ANNÉE 1826 MARIAGES. ARRONDt ANCIEN.
L'Époux : Nom : Sureau
Prénoms : Étienne Louise
L'Épouse : Nom : Henry
Prénoms : Étienne
Date du Mariage : 2 février 1826
Mariage de Thérèse Sureau

[23] Adjudication Pharmacie Sureau, Archives nationales : MC/ET/XVIII/529.
[24] Actes de l'État civil reconstitué de la ville de Paris, Archives en ligne de la ville de Paris.
[25] Actes de l'État civil reconstitué de la ville de Paris, Archives en ligne de la ville de Paris.

Entre ses deux beaux-frères et son oncle, Émile pourrait poursuivre une carrière de pharmacien et même postuler à la maîtrise.

Une certitude : en première de couverture de sa thèse, parmi ses titres, il se dit préparateur des cours de l'École de pharmacie. Est-ce pendant cette période ?

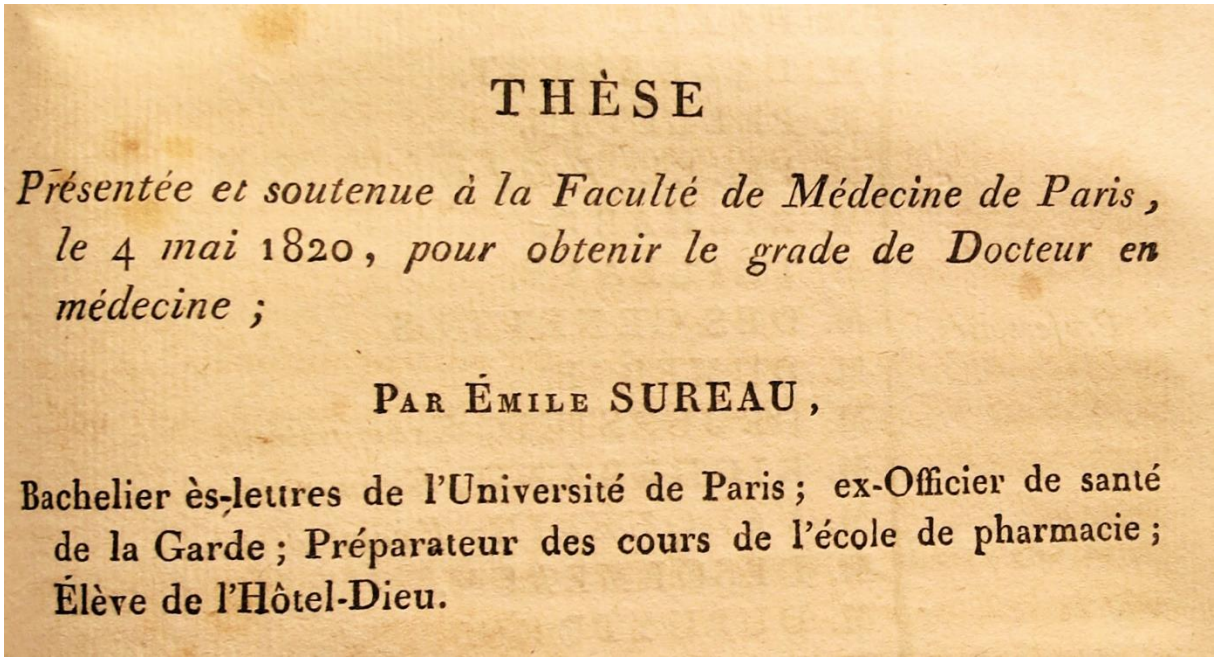

THÈSE

Présentée et soutenue à la Faculté de Médecine de Paris, le 4 mai 1820, pour obtenir le grade de Docteur en médecine ;

PAR ÉMILE SUREAU,

Bachelier ès-lettres de l'Université de Paris ; ex-Officier de santé de la Garde ; Préparateur des cours de l'école de pharmacie ; Élève de l'Hôtel-Dieu.

Première de couverture de la thèse (extrait)

Mais, en définitive et au-delà des conjectures, il choisit de faire sa médecine.

Pour cela il y a une condition indispensable : être reçu au **baccalauréat ès-lettres**.

Le décret du 17 mars 1808 crée l'Université impériale[26].

Le titre III du décret est intitulé *« des Grades des Facultés et des moyens de les obtenir »*.

L'article 16 définit les grades universitaires : « *le baccalauréat, la licence, le doctorat* ». Le premier d'entre eux est donc le baccalauréat bien qu'il ne se prépare pas à la faculté mais dans un lycée.

L'article 26 précise que : *« À compter du 1er octobre 1815, on ne pourra être admis au baccalauréat dans les facultés de droit et de médecine, sans avoir au moins le grade de bachelier dans celle des lettres »*.

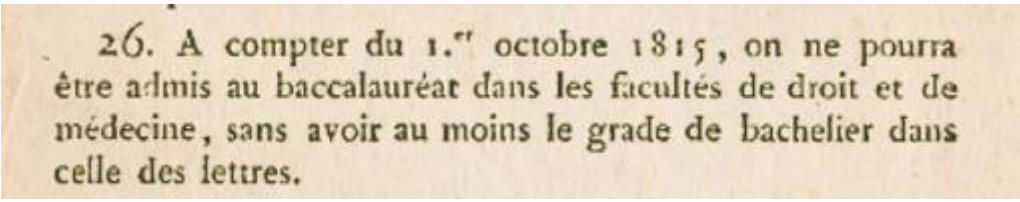

26. A compter du 1.er octobre 1815, on ne pourra être admis au baccalauréat dans les facultés de droit et de médecine, sans avoir au moins le grade de bachelier dans celle des lettres.

Loi du 17 mars 1808, article 26

[26] Duvergier J.B., Collection complète des lois, décrets ordonnances, règlements, tome 16, Guyot et Scribe, Paris, 1836, Bibliothèque Nationale de France, Gallica.

La Restauration bourbonienne ne remet pas en cause les grands principes de ce décret sauf à en changer quelques intitulés tel *« l'Université impériale »*.

Émile Sureau doit donc se soumettre à cette « formalité » qui, à cette période, ne comporte qu'une seule épreuve orale de 45 minutes sous la forme d'une interrogation sur les auteurs grecs ou latins, l'histoire, la géographie, la philosophie *(le jury est composé de professeurs de la faculté de lettres).*

Comment se prépare-t-il à l'examen ?

Pour *« pouvoir être admis à subir l'examen »,* l'article 19 du décret du 17 mars 1808 stipule qu'il faut : *« Être âgé de 16 ans et répondre sur tout ce qu'on enseigne dans les hautes classes des lycées »* ; à savoir les classes de Rhétorique et de Philosophie (1re et terminale).
De plus *« il faut bénéficier d'un certificat signé du proviseur constatant une assiduité de 2 ans »*.

En 1815, Émile Sureau est âgé de 20 ans ; s'est-il plié à ces règles de scolarisation ?

Dans l'hypothèse où il réside rue Favart, il peut, en principe, suivre les enseignements d'un lycée proche, créé en 1804 : le lycée de la Chaussée d'Antin, devenu Lycée Bonaparte puis Collège royal Bourbon en 1814, actuel Lycée Condorcet (aucune archive consultable n'a permis d'étayer cette possibilité).

Ou, au contraire s'est-il préparé seul ?

La notion moderne de « candidat libre » n'apparaît pas dans les sources de l'époque.

En revanche, le candidat peut bénéficier de l'application du décret du 15 novembre 1811 qui crée *« le certificat d'études domestiques »* qui dispense de l'assiduité obligatoire au lycée. Par cette édulcoration du texte primitif, le candidat démontre le soutien éducatif qu'il reçoit des membres de sa famille (même en l'absence du père, les soutiens ne manquent pas dans la famille Sureau et apparentés)[27].

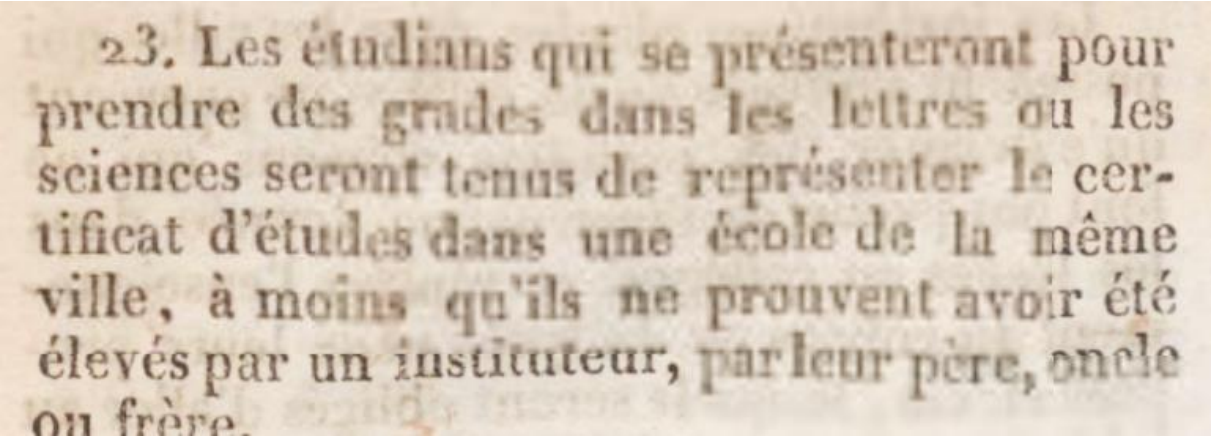
23. Les étudians qui se présenteront pour prendre des grades dans les lettres ou les sciences seront tenus de représenter le certificat d'études dans une école de la même ville, à moins qu'ils ne prouvent avoir été élevés par un instituteur, par leur père, oncle ou frère.

Certificat d'études domestiques

Malgré ces inconnues, **Émile Jean Mathieu Sureau est reçu bachelier ès-lettres le 16 février 1818** ; il est l'un des 2316 admis à cette session[28].

[27] Duvergier J.B., Collection complète des lois, décrets ordonnances, règlements, tome 18, Guyot et Scribe, Paris, 1836, Bibliothèque Nationale de France, Gallica.
[28] Profession de santé (médecins, officiers de santé, chirurgiens-dentistes, pharmaciens). Certificats d'aptitude aux grades universitaires (1810-1905), Archives Nationales.

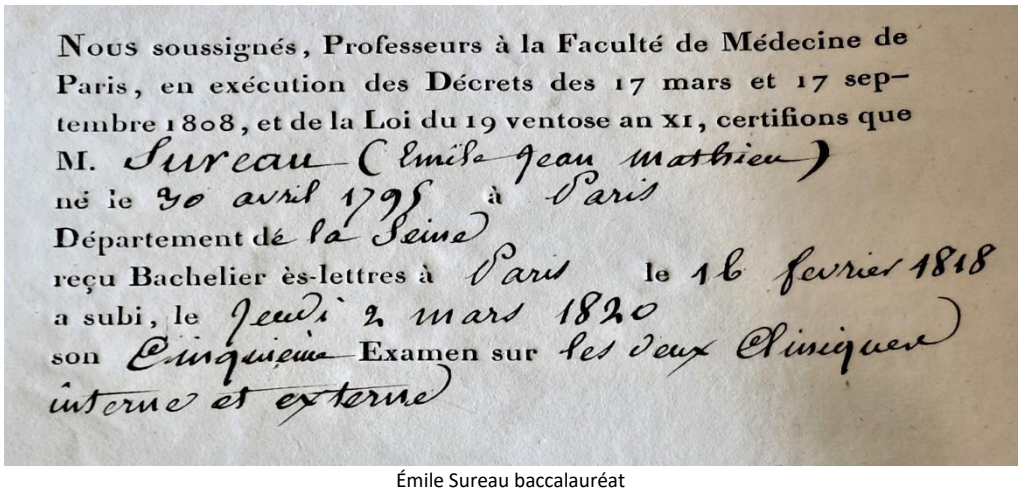
Nous soussignés, Professeurs à la Faculté de Médecine de Paris, en exécution des Décrets des 17 mars et 17 septembre 1808, et de la Loi du 19 ventose an XI, certifions que M. Sureau (Emile Jean Mathieu) né le 30 avril 1795 à Paris Département de la Seine reçu Bachelier ès-lettres à Paris le 16 février 1818 a subi, le Jeudi 2 mars 1820 son Cinquième Examen sur les deux Cliniques interne et externe

Émile Sureau baccalauréat

Il peut donc continuer ses études à **l'École de Médecine de Paris**.

Un pharmacien, poète, conseiller municipal de Noisy-le-Grand, Jules Coudurier (1837-1897), nous apporte quelques détails sur sa vie d'étudiant dans une ode hagiographique *« La vie poétique du Docteur Sureau »* ; poème certainement écrit à la suite d'échanges de souvenirs entre les deux hommes[29].

Le poète semble nous indiquer que l'étudiant en médecine habite le quartier latin :

« Dans une de tes ruines
Vieux quartier imprégné de harangues latines
Coin de Paris qu'en vain cherchera l'avenir
N'aurais-tu plus de lui trace ni souvenir
Des parois d'un cénacle, ou bien d'une mansarde,
Jadis, comme au poète, embellie et qui garde
Encore ce nom : Sureau, charbonné sur un mur ? »

À cette époque les études de médecine durent 3 ans. Elles comportent un enseignement théorique délivré dans les locaux de la faculté et un enseignement pratique auprès du malade, dispensé dans les cliniques hospitalières de la faculté. S'y ajoutent des travaux pratiques d'anatomie, de physique-chimie. Les cours sont donnés dans l'ancienne Académie de Chirurgie (actuellement 12 rue de l'École de Médecine).

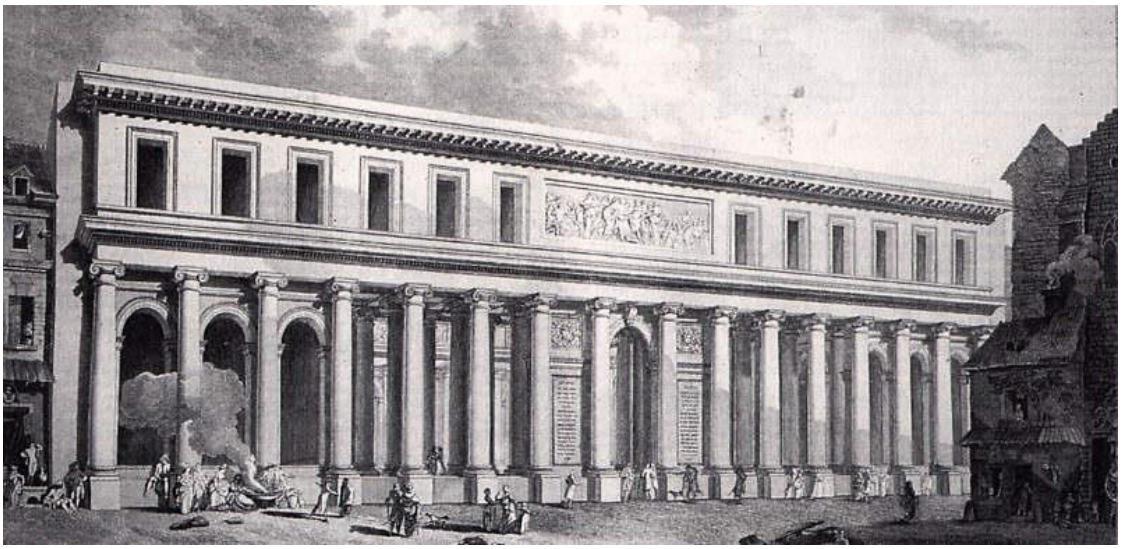

Ancienne Académie de Chirurgie

[29] Coudurier J., Vie poétique du Docteur Sureau, Fayard, Paris, 1886.

Les travaux pratiques s'effectuent dans l'ancien couvent des Cordeliers (actuellement 5 rue de l'École de Médecine).

Ancien couvent des Cordeliers

Les démonstrations auprès des malades sont données pour la clinique interne à l'Hôpital de la Charité (aujourd'hui disparu, à l'emplacement de l'actuelle Université Paris-Descartes, rue des Saints Pères) et pour la clinique externe à l'Hôtel-Dieu (ce n'est pas l'hôpital actuel qui a été construit en 1890, l'hôpital ancien était situé côté sud du parvis Notre-Dame en bordure de Seine)[30].

Cette organisation des études est celle de l'Université impériale ; cependant, les professeurs de la Faculté de Médecine de Paris, dont la liste apparait en page 2 de la thèse d'Émile Sureau en 1820, sont les mêmes, pour la plupart que ceux de l'Université impériale.

On peut raisonnablement penser que l'organisation des études de médecine n'a pas changé en cette période de la deuxième Restauration.

[30] Legaye J., L'enseignement de la médecine sous la Révolution et l'Empire, Histoire des Sciences Médicales, tome XLVIII, n°3, 2014.

Ancien Hôpital de la Charité

Ancien Hôtel-Dieu

Quoiqu'il en soit, **entre février 1818 (baccalauréat) et mai 1820 (soutenance de thèse), soit 27 mois, Émile Sureau complète le cursus à l'issue duquel il accède au doctorat en médecine**. La durée remarquablement courte de ce parcours interroge : a-t-il passé son baccalauréat les études de médecine commencées ? A-t-il bénéficié de dispenses ou d'équivalences dans certaines matières qu'il maîtrise de par son expérience en tant qu'officier de santé ? Ce qui est, d'ailleurs, prévu dans les différentes moutures législatives ayant précédé la mise en place de l'Université impériale.

Il passe avec succès les 5 examens réglementaires sanctionnant le suivi des matières obligatoires qui sont les préalables à la soutenance de thèse[31].

23 avril 1819 :	1er examen sur l'anatomie et la physiologie
5 juillet 1819 :	2e examen sur la pathologie et la nosologie*
27 décembre 1819 :	3e examen sur la matière médicale**, la chimie, la pharmacie
28 janvier 1820 :	4e examen sur l'hygiène et la médecine légale
2 mars 1820 :	5e examen sur le clinique interne*** et externe****

Parenthèse lexicale :
** Étude de la classification des maladies*
*** Étude des substances végétales à usage médical*
**** Pathologies justiciables d'un traitement médical*
*****Pathologies justiciables d'un traitement chirurgical*

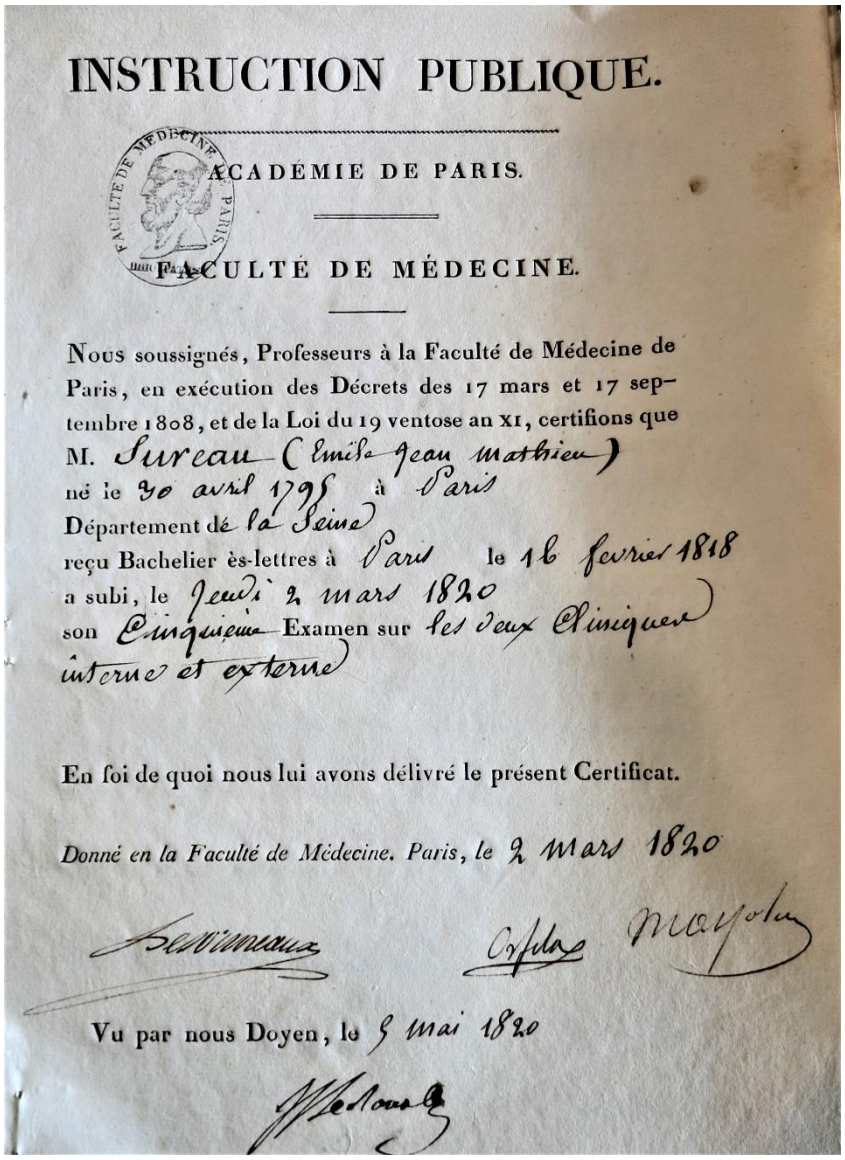

INSTRUCTION PUBLIQUE.

ACADÉMIE DE PARIS.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Nous soussignés, Professeurs à la Faculté de Médecine de Paris, en exécution des Décrets des 17 mars et 17 septembre 1808, et de la Loi du 19 ventose an XI, certifions que M. Sureau (Emile Jean Mathieu) né le 30 avril 1795 à Paris Département de la Seine reçu Bachelier ès-lettres à Paris le 16 février 1818 a subi, le Jeudi 2 mars 1820 son Cinquième Examen sur les deux Cliniques interne et externe

En foi de quoi nous lui avons délivré le présent Certificat.

Donné en la Faculté de Médecine. Paris, le 2 mars 1820

Vu par nous Doyen, le 9 mai 1820

Certificat de passage du 5e examen

[31] Profession de santé (médecins, officiers de santé, chirurgiens-dentistes, pharmaciens). Certificats d'aptitude aux grades universitaires (1810-1905), Archives Nationales.

De nouveau le poète nous apporte quelques éléments sur la vie de l'étudiant ; l'ambiance est austère et romantique à souhait[32].

« Puis, aussi, l'accalmie, heures de solitude
Qui naissent du besoin, que dévore l'étude.
Le dimanche est à Dieu : car ce profond rêveur
Garda jusqu'au déclin sa constante ferveur ;
Mais sur les jours, et même aux nuits de la semaine
Mordant souvent, l'étude étendait son domaine.
Voyez cette lueur tremblotante là-haut :
Pour le lit engageant, que faudrait-il ? Un saut
Il ne le fera pas…Déjà l'aube blanchâtre
Ramène le matin ; le froid souffle et dans l'âtre
Un tison sans chaleur s'achève évanoui.
Le lit réclame mais le courage dit : « Oui ! »
Arrière le sommeil ! Alentours qu'on se taise !
Il faut d'un pur latin émailler cette thèse
À soumettre tantôt au docte tribunal
Il faut fuir l'écueil, chercher un fanal :
Dupuytren, Orfila, Bouillon Lagrange, un maître
Les uns guidant la main, et l'autre faisant naître
Dans le cœur de l'Élève, avide de liens,
Ce vœu, comblé plus tard, d'entrer parmi les siens.

On ne peut manquer de relever : qu'Émile Sureau est un fervent chrétien, qu'il a un projet d'avenir professionnel et qu'enfin il souhaiterait bien épouser la fille d'un de ses maîtres : Marie Lucie Bouillon Lagrange.

Enfin, le 4 mai 1820, Émile Sureau « présente et soutient » sa thèse[33].

Arrêtons-nous, pour quelques commentaires, sur cette thèse intitulée :

Considérations médicales sur la face humaine en santé et en maladie

Elle est courte (32 pages) et écrite en français (il est possible qu'il l'ait prononcée en latin, au moins en partie : *« Il faut d'un pur latin émailler cette thèse »*). Elle n'apparaît pas révolutionnaire sur le plan scientifique.

On peut y lire les noms des membres du jury et de l'ensemble des professeurs de la Faculté de Paris. Beaucoup, parmi eux, sont des barons d'Empire mais ils doivent surtout être considérés comme les fondateurs de la médecine moderne.

On remarque que l'étudiant est élève de l'Hôtel-Dieu où s'enseigne au lit du malade, comme on l'a vu plus haut, la pathologie externe. En revanche, il ne signale pas son passage par l'hôpital de la Charité pour la pathologie interne.

Les dédicaces vont à son père Mathieu, pharmacien en chef de la Garde impériale, mort pendant la retraite de Russie et à son oncle Edmée Bouillon-Lagrange, docteur en Médecine et en Sciences, le titre de pharmacien est omis.

[32] Coudurier J., Vie poétique du Docteur Sureau, Fayard, Paris, 1886.
[33] Collection des thèses soutenues à la Faculté de Médecine de Paris, An 1820, tome 3 (62à 96), Didot, Paris, Bibliothèque nationale de France.

CONSIDÉRATIONS MÉDICALES SUR LA FACE HUMAINE EN SANTÉ ET EN MALADIE;

N° 91.

THÈSE

Présentée et soutenue à la Faculté de Médecine de Paris, le 4 mai 1820, pour obtenir le grade de Docteur en médecine ;

PAR ÉMILE SUREAU,

Bachelier ès-lettres de l'Université de Paris ; ex-Officier de santé de la Garde ; Préparateur des cours de l'école de pharmacie ; Élève de l'Hôtel-Dieu.

La face est le miroir de l'âme.

BIBLIOTHÈQUE ROYALE

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE DE DIDOT JEUNE,
Imprimeur de la Faculté de Médecine, rue des Maçons-Sorbonne, n.° 13.
1820.

Thèse 1re de couverture

FACULTÉ DE MEDECINE DE PARIS.

Professeurs.

M. LEROUX, Doyen.
M. BOYER.
M. CHAUSSIER.
M. CORVISART.
M. DEYEUX.
M. DUBOIS.
M. HALLÉ.
M. LALLEMENT.
M. PELLETAN.
M. PINEL, *Président.*
M. RICHARD.
M. THILLAYE.
M. DES GENETTES.
M. DUMÉRIL.
M. DE JUSSIEU, *Examinateur.*
M. RICHERAND, *Examinateur.*
M. VAUQUELIN, *Examinateur.*
M. DESORMEAUX.
M. DUPUYTREN.
M. MOREAU, *Examinateur.*
M. ROYER-COLLARD.
M. BÉCLARD, *Examinateur.*
M. MARJOLIN.
M. ORFILA.
M. FOUQUIER.
M. ROUX.

Par délibération du 9 décembre 1798, l'École a arrêté que les opinions émises dans les dissertations qui lui sont présentées, doivent être considérées comme propres à leurs auteurs, et qu'elle n'entend leur donner aucune approbation ni improbation.

Liste des professeurs de la Faculté de Paris en 1820

Le séjour en Haïti

Une nouvelle étape de la vie de Émile Sureau commence, après 1820, par un séjour en Haïti. Un épisode de sa vie qui dure « une dizaine d'années » selon diverses sources.

Bien que des références précises manquent pour documenter ce voyage, il est indiscutable qu'il a eu lieu. Nous reviendrons plus loin sur les références qui font état de son séjour et sur les motivations possibles de ce départ vers les Caraïbes.

Mais, en introduction, un rappel sur l'histoire d'Haïti n'est pas inutile afin de mieux comprendre la situation de l'île lorsque Émile Sureau y débarque.

Haïti est la partie ouest de l'île d'Hispaniola où Christophe Colomb débarque en 1492.

Elle est la colonie française de Saint-Domingue entre 1697 et 1791.

On la surnomme la « Perle des Antilles » en raison de sa richesse (canne à sucre, tabac).

A la fin du XVIIIe siècle, elle est peuplée de 450 000 hab. (700 000 en 1825) dont une majorité d'esclaves et de 28 000 blancs *(la Martinique et la Guadeloupe ne comptent que 70 000 hab.).*

Du 23 août 1791 jusqu'en 1804 sévit la révolte des esclaves.

1802 : l'initiateur de la révolte, Toussaint Louverture, est arrêté et déporté en France. L'esclavage est rétabli mais la tentative de reprise de contrôle de la colonie par les troupes du Général Leclerc, gendre de Bonaparte, est un échec. Leclerc y décède de la fièvre jaune.

1803 : une répression, atroce, est menée par le général de Rochambeau (1755-1813) qui est défait, le 18 novembre, par Jean Jacques Dessalines (1756-1806), un ancien officier des armées de la Révolution et ancien lieutenant de Toussaint Louverture.

2 janvier 1804 : la République d'Haïti est proclamée et Dessalines en devient le président. Il en deviendra même l'empereur Jacques 1er avant d'être exécuté en 1806.

Février 1804 : il fait confisquer les terres des colons et lance une campagne d'extermination contre eux entrainant l'exode des survivants, en particulier vers les États-Unis.

1818 : après un empereur et plusieurs présidents, Jean Pierre Boyer est président de la République d'Haïti.

1825 : La France reconnait la République d'Haïti contre la signature d'une ordonnance du 17 avril *(entre Charles X et Boyer)* prévoyant une indemnisation des colons spoliés de 150 millions de francs.

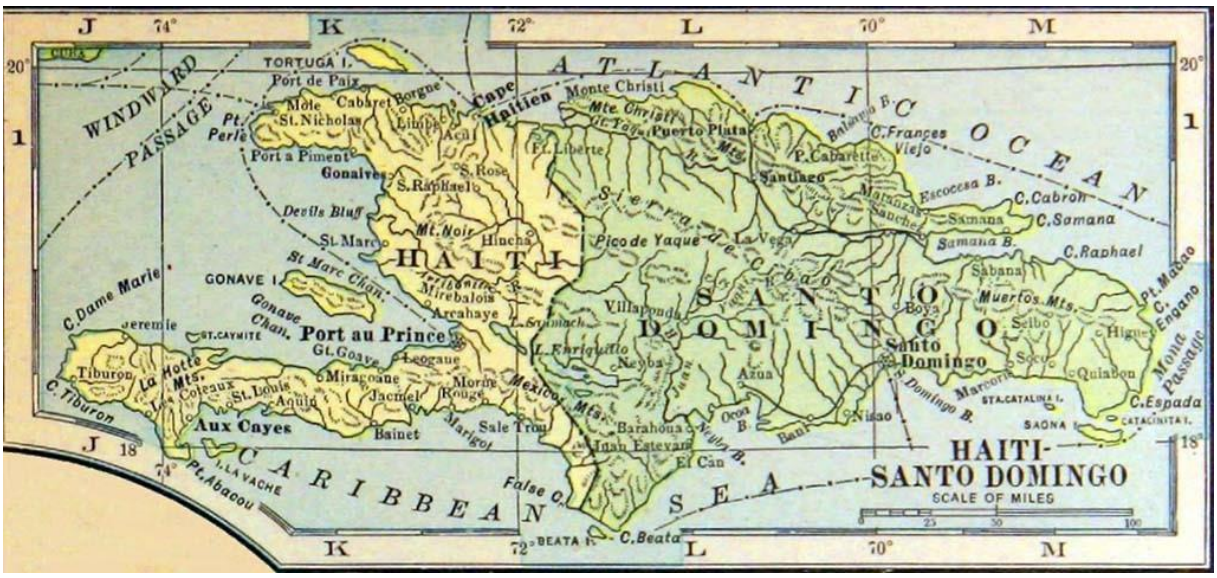

Ile d'Hispaniola

La période pendant laquelle Émile Sureau est censé vivre en Haïti se situe alors que Jean Pierre Boyer est président de la République ; période qui recouvre une partie du règne de Louis XVIII (1822-1824), le règne de Charles X (1824-1830), et le début de la Monarchie de Juillet (1830-1832). Il est facile d'imaginer qu'à ce moment les relations entre Haïti et la France sont « tendues ».

Les historiens locaux modernes situent la présence d'Émile Sureau à Haïti entre 1822 et 1832.

« En 1822, il part pour Haïti comme médecin du vice-consulat. Il y reste 10 ans, pendant lesquels il dispense ses soins à tous. »[34]

« En 1832, lorsque le docteur Sureau s'établit à Noisy-le-Grand, il a 37 ans, il vient de passer 10 années à Haïti où son talent de médecin et son héroïsme lors du tremblement de terre de 1828 l'ont rendu célèbre, mais il a contracté la fièvre endémique dans ces îles et il a dû rentrer en France. »[35]

Aucune trace n'est retrouvée dans les archives institutionnelles : les archives du ministère des Affaires Étrangères sont muettes sur son cas, les archives de la Préfecture de Police ne conservent pas les visas qui auraient dû être établis pour le voyage. Aucune archive familiale n'est connue.

Là encore nous ferons appel à des souvenirs qu'il a pu confier à des contemporains qui les ont restitués dans leurs écrits :

Jules Antoine Coudurier (1837-1897) que l'on a déjà cité plus haut et, surtout, Alfred Hustin (1850-1924), Secrétaire de la questure du Sénat, conseiller municipal du Raincy. Il publie un livre de souvenirs, en 1912, qui reprend une série d'articles publiés dans l'Écho du Raincy et intitulé « les Allemands à l'est de Paris »[36].

On y trouve ce paragraphe consacré au jeune Émile Sureau dont on trouve la trace, ensuite, dans tout ce qu'ont publié les historiens locaux :

« Rentré à Paris après Waterloo, il compléta ses études médicales. Puis il partit pour Haïti comme médecin du vice-consulat. Il resta 10 ans, prodiguant des soins à tous et, en 1828, au cours de l'ouragan des Cayes, il contribua au sauvetage…… En 1832, il s'installait à Noisy »

Eléments objectifs en faveur de la présence du Docteur Sureau en Haïti

Le séjour ne peut être que postérieur à 1820, date de soutenance de sa thèse.
En ce qui concerne la date évoquée de 1822, elle coïncide avec le départ d'un autre médecin français pour Haïti dans le but de créer une Académie de Médecine à Port-au-Prince.

Il s'agit de François Fournier de Pescay (1771-1833), métis de Saint-Domingue né sur un navire amenant sa famille à Bordeaux. Il fait sa médecine à Bordeaux puis à Paris.
Membre du Grand Orient de France, il est chirurgien militaire pendant les guerres du Consulat et de l'Empire.
Il est secrétaire, entre 1816 et 1822, du Comité de Sécurité Militaire créé par Louis XVIII.
En tant que chirurgien militaire et vu ses activités au sein du Comité de Sécurité, il aurait pu connaître Émile Sureau.

Si la date de 1822 est incertaine, on est certain de sa présence sur l'île en 1827 :

À ce moment, la situation est apaisée entre Haïti et la France à la suite de l'accord sur l'ordonnance voulue par Charles X.
Le 6 novembre 1825, débarque à Haïti, le Baron Maler, Consul Général ct chargé d'affaires *« pour résider à Port-au-Prince »*.
Il est accompagné de M. Raguenaud de la Chenaie, Consul aux Cayes, et de M. Molien, vice-consul au Cap haïtien.

[34] Bulletin de l'AVEN, Noisy-le-Grand,1993.
[35] Rousseau D., Société historique de Noisy-Champs-Gournay, Noisy Magazine trimestriel n°10, 1990.
[36] Hustin A, Les Allemands à l'est de Paris, documents souvenirs et anecdotes, Librairie Contemporaine, Paris, 1912.

C'est la première représentation diplomatique française officielle identifiée auprès de la république[37].

En 1827, *« la jeune république autorise trente praticiens à exercer la médecine ou la chirurgie dont trois diplômés de la Faculté de Médecine de Paris, un de la Faculté de Montpellier, deux d'Edimbourg »*[38].

Les trois praticiens parisiens sont : Émile Sureau, François Fournier de Pescay qui crée donc l'Académie de Médecine, Louis Pierre Cesvet.

Cesvet est un « pays » de Sureau : né en 1792 à Epiers (Maine-et-Loire), condisciple à la faculté (thésé en 1818), il épousera une femme haïtienne, fera souche dans l'île et y décèdera en 1832.

Émile Sureau épouse, lui aussi, à une date inconnue, une femme d'origine haïtienne, Mme Maturin. L'information est donnée dans son contrat de mariage, passé le 21septembre 1833, à l'occasion de son second mariage avec Marie Lucie Bouillon Lagrange ; on y apprend qu'il est veuf de cette première épouse.

« Veuf en premières noces, sans enfans, de Mme Henrietta Georgina Maturin….M. Sureau déclare que lors du décès de sa première femme avec laquelle il s'était marié en Amérique sans avoir fait aucun contrat préalable il n'a rempli aucune formalité mais qu'il ne doit rien aux héritiers de la dame qui d'après un compte présenté seraient au contraire ses débiteurs »[39]

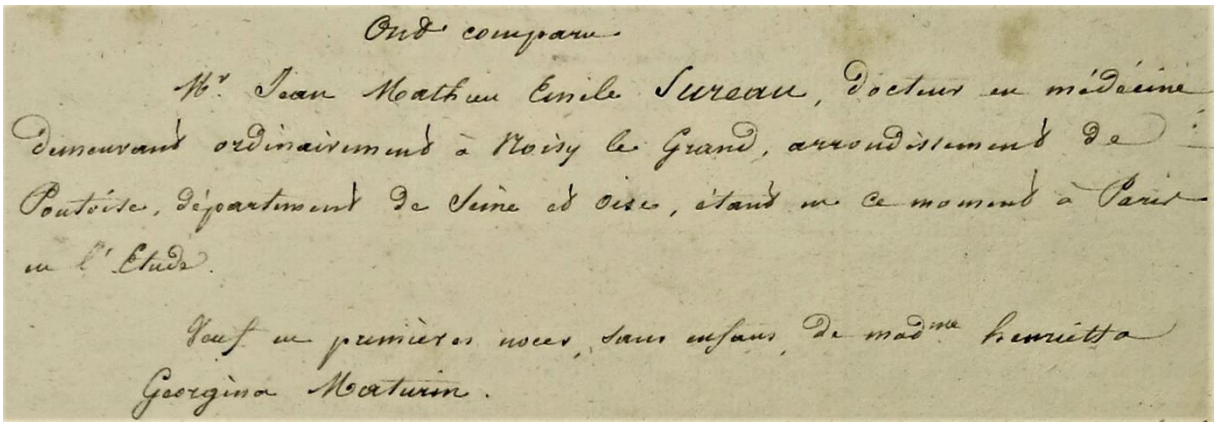
Ont comparu
Mr Jean Mathieu Emile Sureau, Docteur en médecine
demeurant ordinairement à Noisy le Grand, arrondissement de
Pontoise, Département de Seine et oise, étant en ce moment à Paris
en l'Etude.

Veuf en premières noces, sans enfans, de madme Henrietta
Georgina Maturin.

Contrat de mariage entre Émile Sureau et Marie Lucie Bouillon Lagrange (extrait)

L'épisode de l'ouragan ou du tremblement de terre des Cayes en 1828[40]

Il s'agit d'un ouragan, survenu le 13 août 1831 (le seul référencé à cette période), qui a submergé la côte sud-ouest de l'île au niveau de la ville des Cayes.

Enfin le séjour est attesté dans un article scientifique écrit par son beau-frère Étienne Ossian Henry, pharmacien et consacré à l'extraction des produits alimentaires du manioc.

« Je me bornerai à présenter quelques détails du sujet. Je les dois à l'extrême obligeance de M. le docteur Sureau, mon beau-frère et mon ami, qui, ayant habité Saint Domingue pendant l'espace de 10 à 12 ans, a vu l'extraction et la préparation des produits du manioc. »[41]

---

[37] Madiou T., Histoire d'Haïti, tome VI (1819-1826), Éditions Deschamps, Port au Prince, 1987-1991, Bibliothèque nationale de France, Gallica.
[38] Despeignes G, Politique de santé, médicalisation de la société et émergence de la médecine clinique moderne en Haïti, Thèse pour le grade de PhD, Université de Montréal, 2001.
[39] Contrat de mariage Sureau Bouillon Lagrange, Archives nationales : MC/ET/CX/853.
[40] de La Bèche H., Manuel géologique, Langlois et Leclercq libraires, Paris, 1832.
[41] Henry O., Journal de Pharmacie et des sciences accessoires, n° XI, 1834.

Les motivations de ce voyage en Haïti sont inconnues, mais faut-il en trouver ?

Une première explication serait **l'existence d'une parenté parmi les colons français établis à Saint-Domingue devenu Haïti.**

La famille Sureau est originaire de Saumur qui n'est pas si lointaine de Nantes et de Saint-Nazaire. Or le port de Nantes, comme ceux du Havre et de Bordeaux, est historiquement un point de départ pour les destinations ultra-marines et la colonisation vers l'ouest. Il est aussi un des sommets du commerce triangulaire.

La recherche de tels liens de parenté s'est révélée infructueuse.

> Un *« état détaillé des liquidations opérées par la Commission chargée de repartir l'indemnité attribuée aux anciens colons de Saint-Domingue »* est réalisé entre 1828 et 1834 dans le respect de l'ordonnance de Charles X.[42]
>
> Dans ce fichier, n'a été retrouvée qu'une seule famille de ce nom : celle de Marc Michel Sureau, originaire de Vendée et époux de Catherine Condemine. Mais Marc Sureau décède en 1796 à Philadelphie, sa veuve et deux enfants nés sur l'île regagnent la France où ils contractent mariage, respectivement, à Nantes et à La Roche-sur-Yon, en 1812 et 1818.
>
> Dans le dictionnaire géographique et administratif d'Haïti, il est retrouvé, en 1818 (date de l'arrivée au pouvoir de Jean Pierre Boyer) un négociant Félix Sureau qui *« avait des maisons de commerce établies au Port au Prince, à Jacmel et aux Cayes ; c'était le banquier du gouvernement de la république »*[43].

Dans les deux cas l'hypothèse envisagée est invérifiable.

Une deuxième tentative d'explication : **une confraternité universitaire dans le groupe de médecins parisiens qui s'est rendu en Haïti** et autorisé à y exercer : Fournier de Pescay, Sureau, Cesvet.[44]

Certes Fournier de Pescay (d'origine dominicaine on le rappelle) est plus âgé, plus expérimenté, plus titré, il installe l'académie de Port-au-Prince ; il pourrait être le mentor et l'instigateur de « l'aventure ». D'autant qu'il occupe un poste important au Comité de Sécurité Militaire auprès du roi.

On est certain de son arrivée en décembre 1822-janvier 1823 où il est accompagné d'un autre médecin français Pierre Jobet[45].

Émile Sureau (né en 1795, thésé en 1820), Louis Cesvet (né en 1792, thésé en 1818, « pays de Sureau »), Pierre Jobet (né en 1792, thésé en 1816, rochelais) sont possiblement condisciples à la faculté de Paris.

On constate, d'ailleurs, que le retour de Sureau en France, s'il est confirmé en 1832, coïncide avec le décès de Cesvet. Bien qu'un historien local le dise, nous n'avons pas de preuve formelle que *« la fièvre endémique (fièvre jaune) »* soit responsable des deux évènements.

Une troisième tentative d'explication oriente vers **la fraternité maçonnique**

Les loges des ports cités plus haut sont des éléments moteurs de la colonisation et de la politique d'incitation au départ.

« Le voyage en mer : vecteur de diffusion privilégié de la franc-maçonnerie »[46]

---

[42] État détaillé par la commission chargée de répartir l'Indemnité attribuée aux anciens Colons de Saint-Domingue [1815-1832], Ministère des Finances, Library of Congress, Washington D.C., 1967.
[43] Dictionnaire géographique et administratif d'Haïti, Imprimerie Héraux, Port au Prince.
[44] Despeignes G, Politique de santé, médicalisation de la société et émergence de la médecine clinique moderne en Haïti, Thèse pour le grade de PhD, Université de Montréal, 2001.
[45] Ardouin B., Etudes sur l'histoire d'Haïti, tome n°9, 1853-1860, Bibliothèque nationale de France, Gallica.
[46] Saulnier E., La Franc-maçonnerie du XVIIIe au XXe siècle : Naissance et affirmation d'une sociabilité maritime, Normandie Université, communication personnelle.

> *« La perle des Antilles est, au XVIIIe, siècle, un espace d'intense développement de la sociabilité propre à l'époque des Lumières, voire un lieu de diffusion et d'innovation notamment dans le cadre de la franc-maçonnerie. À l'époque des Lumières, des relations maçonniques intenses se sont établies entre les Antilles, le continent américain et l'Europe »*[47]

De plus la franc-maçonnerie de l'époque s'accommode de ce qui pourrait paraître comme opposé à ses valeurs : l'esclavage et le commerce triangulaire. Ce n'est que plus tard, dans le courant du XIXe siècle, que le Grand Orient, en particulier, se ralliera à Victor Schœlcher (lui-même franc-maçon) dans le combat pour l'abolition de l'esclavage.

> *« Une enquête au sein des loges nantaises confirma non seulement la forte attraction de la sociabilité maçonnique sur les négriers avec le constat de leur présence dans quatre loges nantaises, mais elle montra aussi la profondeur de l'enracinement de la culture négrière au sein de la sociabilité maçonnique. »*[48]

On a vu que Mathieu Sureau est franc-maçon de même que Jacques Jean Baptiste, son frère. Certes, Émile n'est pas connu pour l'être : les archives du Grand Orient ne le mentionnent pas (archives malheureusement incomplètes à la suite du 2e conflit mondial). La signature d'Émile Sureau, visible sur de nombreux documents, ne montre pas de signe distinctif.

En revanche, Fournier de Pescay est maçon, de même qu'une grande partie du personnel politique haïtien : Toussaint Louverture, Jacques Dessalines, Jean Pierre Boyer.

Mais il ne s'agit là que d'un rapprochement !

Portrait de J.P. Boyer

Portrait de F. Fournier de Pescay

[47] Polfliet M., Refuge et sociabilité politique : les francs-maçons domingois aux États-Unis au début du XIXe siècle, la Révolution française, Cahiers de l'institut d'histoire de la Révolution française, n°16, 2019.
[48] Saulnier E., Influences d'outremer : du Havre à la Rochelle en passant par Nantes. Voyages maçonniques en pays négociant, Normandie Université, communication personnelle.

Enfin, on peut tenter une **explication psychologique** : le désarroi chez un jeune homme qui a été élevé dans le cocon d'une famille bourgeoise avant de vivre des évènements historiques majeurs et dramatiques : la vie exaltante dans la Garde impériale avec son éclat et ses horreurs, la perte du père à 17 ans (et dans quelles circonstances !), la chute de l'Empire après Ligny et Waterloo, l'exil de Napoléon, le siège de Paris.

En 1815, il a 20 ans, il est licencié de l'armée. Il entame une deuxième vie avec la médecine. À 25 ans, veut-il s'évader vers un autre monde ? Est-il temps de faire fortune (la médecine à Haïti, à cette époque, n'était pas qu'une « médecine humanitaire ») ?

Laissons Jules Coudurier répondre à la question :

« Qui donc nous le ravit ? Quel souffle au loin l'entraine,
Lutteur infatigable en quête d'une arène ?
Car le monde est bien grand, et par-delà les mers,
Au chaud soleil les maux n'y sont pas moins amers.
Voyez, tel un bouquet surgi des flots mobiles,
Haïti dominer cette corbeille d'iles
Où Colomb le premier mit sa première main.
Du Gênois conquérant arpentant le chemin,
Que le but a changé, s'il suit la même route !
Vrai pionnier du bien, cette voix qu'il écoute
Ne vient pas de la mine où l'or ruisselle à flot,
Mais son ardent désir de redit en deux mots :
Qu'il soit sur l'âpre mont, en mer, au fond d'un gouffre,
Son nouveau monde, à lui, c'est le monde où l'on souffre,
C'est le bord où la fièvre envahit chaque seuil,
Où l'on peut, au trépas, disputer un cercueil ! »

L'hypothèse d'un retour en France et l'arrivée à Noisy-le-Grand en 1832 est attestée.

En effet, il épouse le 24 septembre 1833, à Paris 2e arrondissement, Mlle Marie Lucie Bouillon Lagrange, sa petite cousine[49].

Le mariage est précédé de la signature d'un contrat, en l'étude de Me Athanase Lemoine, le 21 septembre 1833, qui montre que le futur marié est bien noiséen. On peut lire[50] :

« Pardevant Me Athanase Marie François Lemoine et son collègue, notaires à Paris soussignés Ont comparu
Mr Jean Mathieu Émile Sureau, Docteur en Médecine, demeurant ordinairement à Noisy-le-Grand, arrondissement de Pontoise, département de Seine et Oise, étant en ce moment à Paris en l'étude et
Mlle Marie Lucie Bouillon Lagrange, demeurant à Paris, chez ses père et mère…. ».

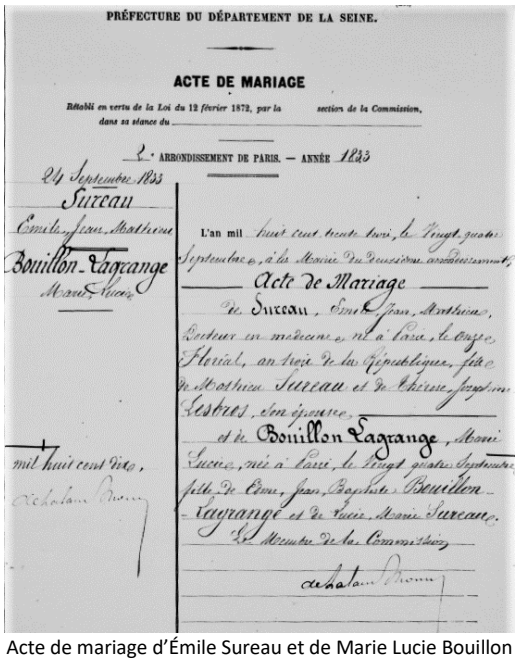
PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

ACTE DE MARIAGE

Rétabli en vertu de la Loi du 12 février 1872, par la section de la Commission, dans sa séance du

2e ARRONDISSEMENT DE PARIS. — ANNÉE 1833

24 Septembre 1833
Sureau
Émile Jean Mathieu
Bouillon-Lagrange
Marie Lucie

L'an mil huit cent trente trois, le Vingt quatre Septembre, à la Mairie du Deuxième arrondissement,
Acte de Mariage
de Sureau, Émile Jean Mathieu, Docteur en médecine, né à Paris, le Onze Floréal, an treize de la République, fils de Mathieu Sureau et de Thérèse Joseph Lesbros, son épouse,
et de Bouillon Lagrange, Marie Lucie, née à Paris, le Vingt quatre Septembre, fille de Émile Jean Baptiste Bouillon Lagrange et de Lucie Marie Sureau.
Les Membres de la Commission,

mil huit cent trois,

Acte de mariage d'Émile Sureau et de Marie Lucie Bouillon Lagrange

[49] Actes de l'État civil reconstitué de la ville de Paris, Archives en ligne de la ville de Paris.
[50] Contrat de mariage Sureau Bouillon Lagrange, Archives nationales : MC/ET/CX/853, Archives Nationales.

Le Dr Sureau apparait, pour la première fois, dans un acte de l'état civil de la ville, le 5 novembre 1832[51]. Il s'agit d'une déclaration de naissance :

« L'enfant nous a été représenté et la déclaration faite par Monsieur Jean Mathieu Émile Sureau, Docteur en Médecine résidant au dit Noisy le Grand, âgé de 37 ans, lesquels ont signé avec nous Maire Officier de l'état civil… »

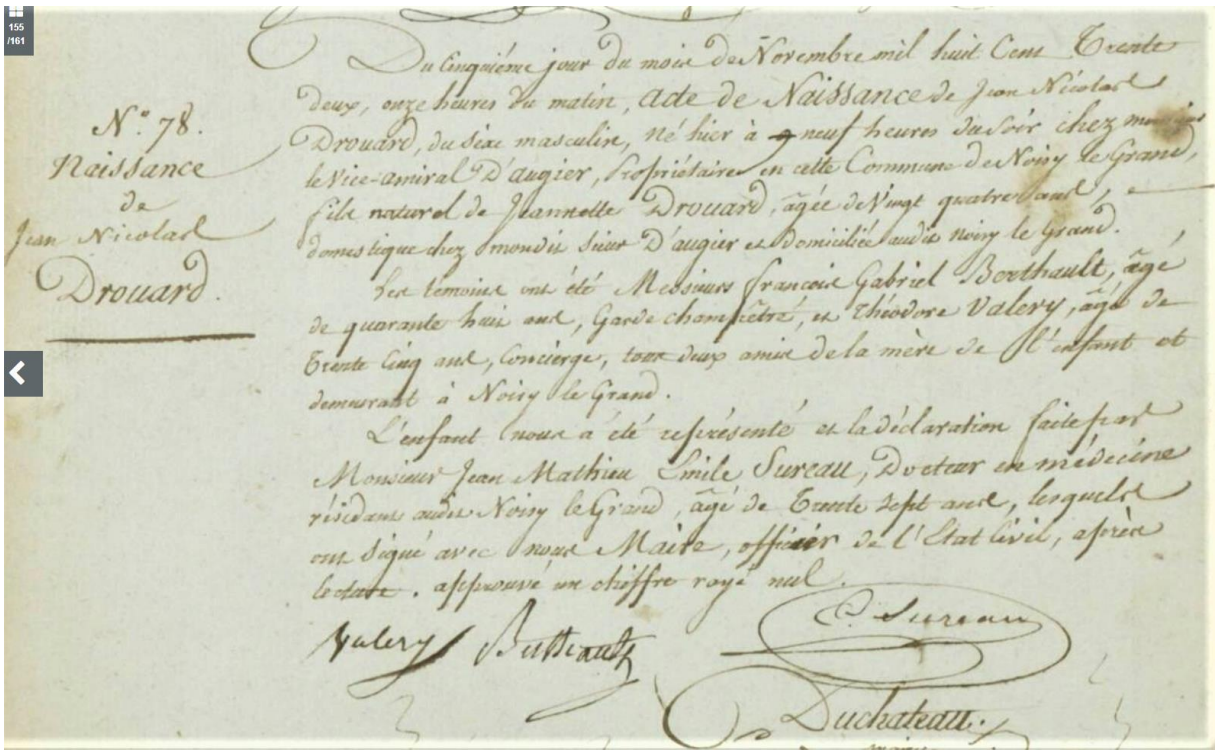
N°. 78.
Naissance de Jean Nicolas Drouard.

Du Cinquième jour du mois de Novembre mil huit Cens Trente deux, onze heures du matin, acte de Naissance de Jean Nicolas Drouard, du sexe masculin, né hier à neuf heures du soir chez monsieur le Vice-amiral D'augier, propriétaire en cette Commune de Noisy le Grand, fils naturel de Jeannette Drouard, âgée de vingt quatre ans, domestique chez monsieur D'augier et domiciliée audit Noisy le Grand.

Ses témoins ont été Messieurs François Gabriel Borthault, âgé de quarante huit ans, Garde champêtre, et Théodore Valery, âgé de trente cinq ans, Concierge, tous deux amis de la mère de l'enfant et demeurant à Noisy le Grand.

L'enfant nous a été représenté et la déclaration faite par Monsieur Jean Mathieu Émile Sureau, Docteur en médecine résidant audit Noisy le Grand, âgé de trente sept ans, lesquels ont signé avec nous Maire, officier de l'état civil, après lecture. A la preuve un chiffre rayé nul.

Valery Borthault E. Sureau Duchateau.

Première signature du docteur Sureau dans le registre d'état civil (5 novembre 1832)

C'est alors que commence la vie du « médecin de campagne » dans un village dont la population est composée d'agriculteurs, de vignerons, d'artisans, de commerçants et d'assez nombreux « rentiers ».

Ces rentiers, issus de la bourgeoisie ou de la noblesse, y construisent ou y achètent de vastes et belles demeures qualifiées de « villégiatures » tout en continuant à vivre en ville.
Tel est le substrat sociologique de la commune de 1169 habitants (en 1836) dans lequel va évoluer le Dr Émile Jean Mathieu Sureau, médecin et conseiller municipal jusqu'à son décès en 1884.

Cette nouvelle vie fera l'objet d'un futur article :

Le bon docteur Sureau

Médecin de campagne ? Notable ?

1832-1884

Alain Bourguignat

[51] Actes de l'État civil de Noisy-le-Grand, Archives départementales de Seine-Saint-Denis.

LA GUERRE FRANCO-PRUSSIENNE DE 1870 À NOISY-LE-GRAND (1RE PARTIE)

Comme l'affirme le titre d'un recueil de Victor Hugo publié peu après, 1870 fut « L'Année terrible ». Cet ouvrage du célèbre poète met en scène les péripéties de cette période durant laquelle la France a souffert en même temps d'une guerre contre la Prusse et d'une guerre civile à Paris.

Dates des évènements importants :

- *2 décembre 1852 : proclamation du second Empire, dirigé par Napoléon III*
- *21 juin 1870 : candidature du prince Léopold d'Hohenzollern-Sigmaringen au trône d'Espagne*
- *13 juillet 1870 : affaire de la dépêche d'Ems par le chancelier Otto von Bismarck*
- *13-14 juillet 1870 : manifestations populaires contre un « incident diplomatique »*
- *19 juillet 1870 : Napoléon III déclare la guerre à la Prusse*
- *4 août 1870 : entrée des armées prussiennes en Alsace*
- *1er-2 septembre 1870 : défaite et signature de la capitulation de Sedan, capture de Napoléon III*
- *4 septembre 1870 : destitution de l'empereur, proclamation de la 3e République et création d'un gouvernement de Défense Nationale*
- *17 septembre 1870 : arrivée des Wurtembergeois et début de l'occupation de Noisy-le-Grand*
- *19 septembre 1870 : début du siège de Paris*
- *5 janvier : début du bombardement de Paris*
- *18 janvier 1871 : proclamation de l'Empire allemand dans la galerie des Glaces du château de Versailles. Le roi de Prusse devient Guillaume Ier, Kaiser du IIe Reich*
- *28 janvier 1871 : capitulation de Paris, fin du bombardement et du siège, signature de l'armistice*
- *après le 28 janvier 1871 : retour des habitants de Noisy-le-Grand dans la commune*
- *18 mars-28 mai 1871 : insurrection de la Commune de Paris*
- *10 mai 1871 : signature du traité de paix de Francfort*
- *19 septembre 1871 : évacuation de Noisy-le-Grand par les armées allemandes*
- *de juillet 1871 à septembre 1873 : libération progressive des territoires occupés par l'armée allemande (hors Alsace-Lorraine, bien sûr)*

NB : la consultation de sources diverses nous montre que les chiffres et les statistiques sont sujet à de très grands écarts. Il parait donc nécessaire d'être très prudent et de considérer les chiffres donnés dans cet article comme probables. Par exemple et entre autres : les nombres de soldats des armées en présence, de canons, de victimes du conflit, certaines dates…

Le contexte général

Avant cette guerre avec la Prusse, la France est dans une logique de domination de l'Europe et du monde, comme en témoigne son expédition au Mexique jusqu'en 1867, dans le but de s'opposer fermement aux États-Unis d'Amérique. Quel qu'en soit le résultat sur le terrain, la France est présente sur la scène internationale.

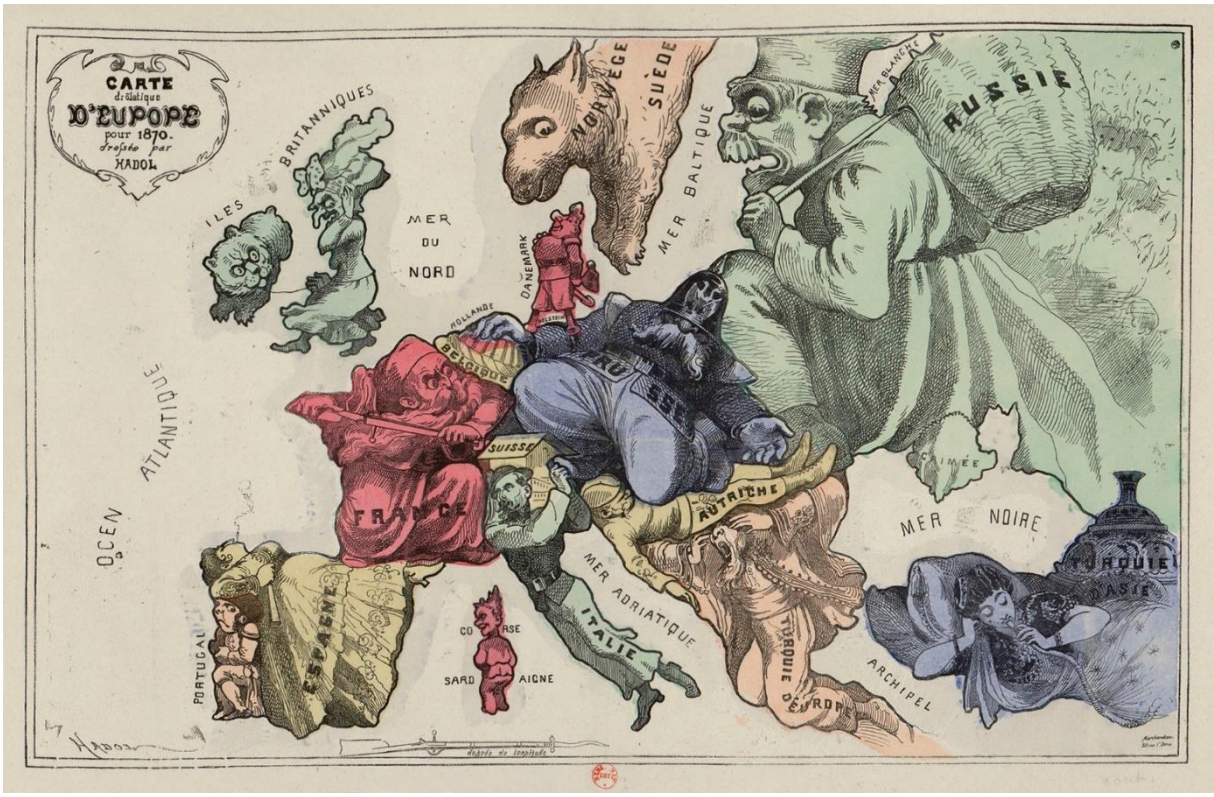

Carte drolatique d'Europe pour 1870 – Hadol. « L'ANGLETERRE, isolée, peste de rage et en oublie presque l'Irlande qu'elle tient en laisse. L'Espagne fume, appuyée sur le Portugal. La FRANCE repousse les envahissements de la PRUSSE qui avance, une main sur la HOLLANDE l'autre sur L'Autriche. L'ITALIE aussi dit à Bismark : Ote donc tes pieds de là. La CORSE et la SARDAIGNE… un vrai gavroche qui rit de tout. Le DANEMARK qui a perdu ses jambes dans le HOLSTEIN, espère les reprendre. La TURQUIE d'EUROPE baille et s'éveille. La TURQUIE d'ASIE aspire la fumée de son narguilé. La SUÈDE fait des bonds de panthère. Et la RUSSIE ressemble à un croquemitaine qui voudrait remplir sa botte. » (Gallica-BNF)

Toutefois, un nouvel acteur est en pleine émergence en Europe : la Prusse sous le règne de Guillaume de Hohenzollern (1797-1888). L'année 1861 marque un tournant avec la nomination d'Otto Von Bismarck (1815-1898) comme chancelier. Il réalise en une décennie l'unité allemande autour de la maison Hohenzollern, en évinçant militairement les Habsbourg d'Autriche, dynastie régnante historiquement sur le Saint Empire romain-germanique et sur l'Empire austro-hongrois. Il crée, en 1867, la Confédération de l'Allemagne du Nord, coalition dirigée par la Prusse et comprenant vingt et un autres États membres, ainsi que le royaume de Bavière, celui de Wurtemberg et le grand-duché de Bade. Cette union préfigure l'Empire allemand.

Guillaume 1er– 1850 (William Holl)
(Archives fédérales d'Allemagne / Wikipédia)

Otto von Bismarck – 1875 env.
(Archives fédérales d'Allemagne / Wikipédia)

Afin d'installer et d'affirmer durablement cette unité, Bismarck se doit de faire fructifier ses victoires par un coup d'éclat majeur. Une guerre avec la France serait le parfait moyen d'inverser les rapports de forces en Europe. Il ne manque pour cela, qu'un élément déclencheur.

L'élément déclencheur

L'affaire de la « dépêche d'Ems », le 13 juillet 1870, va mettre le feu aux poudres d'une situation déjà tendue. À cette date, Bismarck envoie un télégramme officiel à toutes les ambassades. Ce message est, en fait, une version « condensée » (selon ses propres termes) d'un message du roi de Prusse, Guillaume, relatant une courte conversation avec l'ambassadeur de France, le comte Vincent Benedetti.

Le roi Guillaume de Prusse et l'ambassadeur de France Vincent Benedetti à Bad Ems, le 13 juillet 1870 (Wikipédia)

Cette dépêche est tronquée et passe sous silence une décision apaisante pour la France qui craignait de se voir encerclée : le retrait de la candidature du prince allemand Léopold de Hohenzollern-Sigmaringen au trône d'Espagne. De plus, une traduction erronée du message original donne l'impression que le roi de Prusse a congédié l'ambassadeur de manière vexatoire et que la France est traitée comme une nation inférieure.

Immédiatement, une partie de la presse présente cet événement comme un incident diplomatique, ce qui déclenche des réactions nationalistes dans les deux pays, les 13 et 14 juillet.

La déclaration de guerre et les forces en présence :

Malgré sa promesse de 1852 *« L'Empire c'est la paix »* proclamée lors de son accession au pouvoir, Napoléon III (1808-1873), malade et mal conseillé, poussé par les manifestations bellicistes dans les rues de Paris, se laisse amener à déclarer la guerre à la Prusse le 19 juillet 1870, malgré les renseignements que donnait notre ambassadeur depuis près de deux années sur la préparation des Prussiens. C'est donc avec un incroyable aveuglement qu'Émile Ollivier, président du Conseil, déclare lors d'un discours au Corps législatif : *« Nous déclarons la guerre d'un cœur léger ! »* Il accompagne en cela une déclaration tout aussi péremptoire du maréchal Le Bœuf, ministre de la guerre : *« Nous sommes prêts et archiprêts. La guerre dut-elle durer deux ans, il ne manquerait pas un bouton de guêtre à nos soldats ! »*

Charles Louis Napoléon - Jean Hippolyte Flandrin - 1861 (Wikipédia)

En effet, l'équilibre des forces en présence est très nettement en faveur de la Prusse (les sources divergent grandement) qui mobilise plus de 500 000 hommes auxquels s'ajoutent 200 000 Bavarois, Wurtembergeois et Badois et encore 400 000 hommes de la *« landwehr »*, réserve territoriale équivalente de la Garde nationale française. En face, la France ne peut aligner qu'environ 300 000 soldats plus 400 000 hommes de la Garde nationale, mal préparés et mal équipés. Ce manque de soldats révèle un mal, persistant depuis de nombreuses années, de la conscription en France. L'armée dite « professionnelle » n'est pas assez nombreuse et les levées en masse ne sont pas suffisamment efficaces.

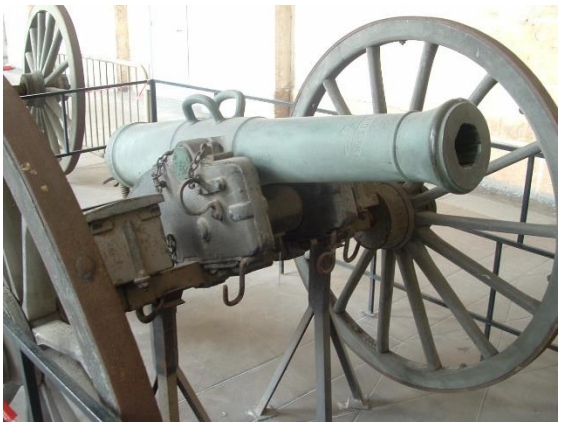

Canon de campagne français de calibre 4 – modèle 1858 La Hitte
(http://www.loire1870.fr)

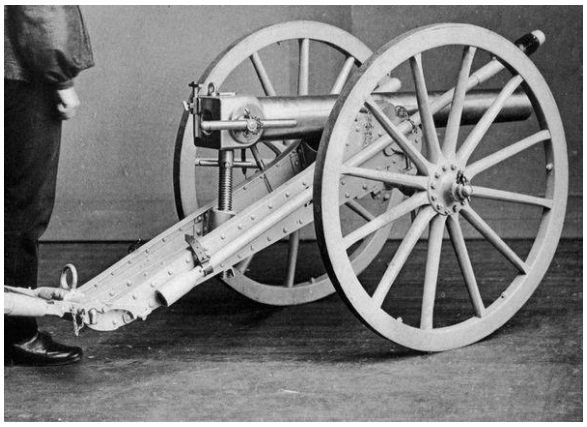

Canon Krupp à chargement par la culasse
(http://www.loire1870.fr)

L'artillerie est également en défaveur de la France : un peu moins de 1 000 canons contre plus de 2 000 pour l'alliance germano-prussienne. De plus, les canons français sont des modèles anciens (des années 1850 et 1860) en bronze et à chargement par la bouche avec une portée maximale de 4 km. En face, la plupart des canons prussiens des batteries de campagne sont des pièces récentes, issues des usines Krupp, en acier à chargement par la culasse, système beaucoup plus rapide et efficace, et avec une portée de 6 km. S'y ajoutent d'énormes canons de siège à longue portée, de même technologie et provenant des mêmes usines. En face de ces dernières, la France ne peut aligner que quelques grosses pièces d'artillerie de marine, provenant du désarmement en catastrophe d'une partie de ses navires de guerre, puisque ce conflit a été, hormis quelques actions limitées, comme la bataille navale de La Havane du 9 novembre 1870 (le Bouvet contre le Meteor), essentiellement terrestre.

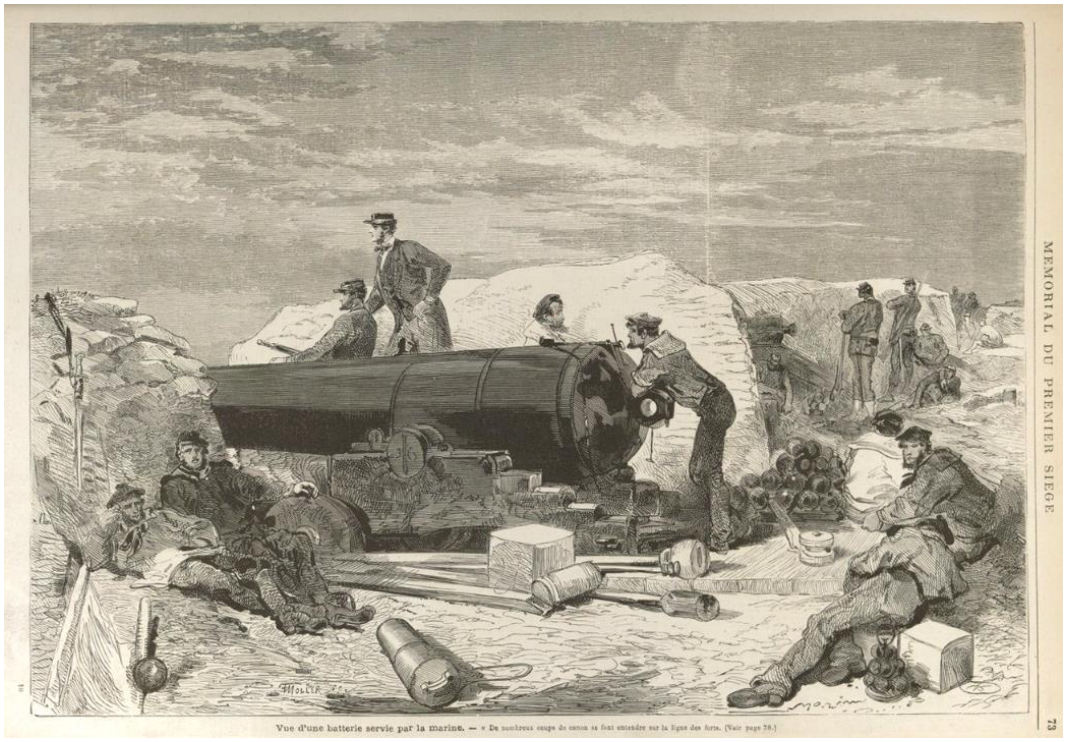

Canon de Marine français (Mémorial illustré des deux sièges de Paris - 1870-71 - Lorédan Larchey (BNF-Gallica)

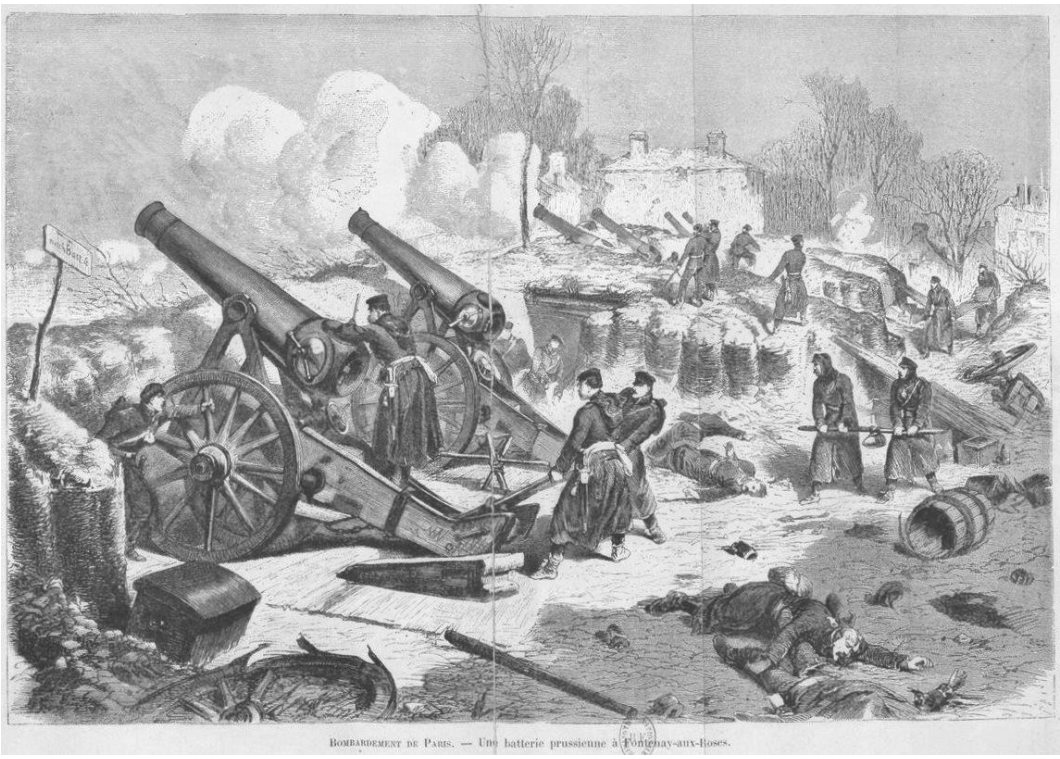

Batterie de canons de siège prussiens à Fontenay-aux-Roses (H. de Sarrepont, Eugène Hennebert - 1872 – BNF Gallica)

Seul le fusil français Chassepot, à culasse, créé en 1866, est meilleur en portée et en précision que le vieux Dreyse à aiguille (percuteur traversant), adopté en 1840 par l'armée prussienne et modernisé en 1862.

Fusil Chassepot modèle 1866 avec son sabre-baïonnette de 70 cm (d'après Wikipédia)

Fusil Dreyse modèle 1841 avec sa baïonnette de 56 cm (https://www.lotsearch.net/)

Autre maigre avantage de l'artillerie française : 190 canons à balles, dits canon-mitrailleurs, faits d'un faisceau de canons de fusil d'infanterie, tirant 3 décharges de 25 balles chacune par minute, soit 75 balles, qui décimèrent les bataillons prussiens. Mais ces pièces, facilement repérables, furent trop souvent détruites par les batteries prussiennes peu après être entrées en action.

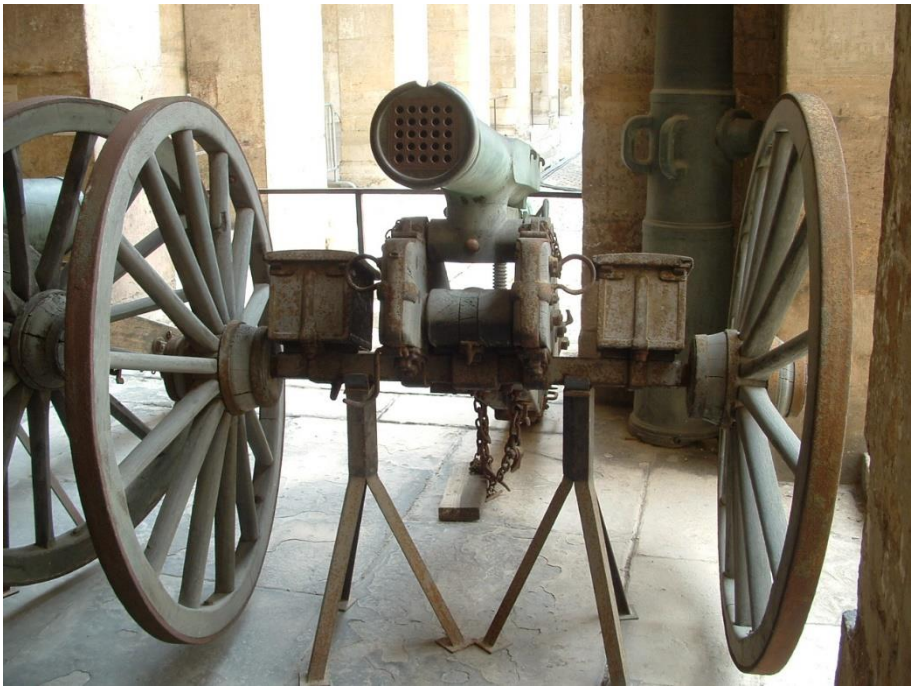

Canon à balles de Reffye modèle 1866, bronze et acier, fabriqué en 1867 à Meudon. Constitué d'un cylindre en bronze contenant 25 canons de fusils et d'une culasse mobile comprenant 25 cartouches percutées successivement par un système à manivelle (http://www.loire1870.fr)

Une différence importante de l'équipement des deux armées en présence réside dans leurs uniformes : le pantalon rouge garance des soldats français est devenu le symbole (jusqu'en 1914) de l'impréparation française à la guerre moderne. Il devait permettre aux fantassins français de reconnaitre leurs compatriotes dans la fureur des combats : en effet, la poudre noire utilisée par les armes lors des guerres précédentes, produisait un épais nuage de fumée embrumant les champs de bataille. Mais il avait l'inconvénient majeur d'être également parfaitement repérable par l'armée ennemie. Les fantassins prussiens quant à eux, était habillés d'une tunique bleu foncé (le fameux bleu de Prusse) et d'un pantalon noir, beaucoup plus pratiques et discrets.

Fantassin de ligne français (deviantart.com)

Fantassin prussien (deviantart.com)

Pour terminer cette comparaison, il est un point qui peut paraitre un détail mais qui eut une importance capitale dans le déroulement de la guerre : les transmissions militaires. D'une part, le service du télégraphe électrique français parait totalement inadapté, alors que le haut commandement prussien, qui avait pu en observer les avantages durant la guerre de Sécession américaine, en fait une bien meilleure utilisation. D'autre part, le manque de moyens et la faiblesse de codage des dépêches de l'état-major français rendait ces échanges facilement compréhensibles aux espions ennemis. Le « Service du chiffre » français dépendait à cette époque uniquement des Affaires étrangères et était impropre à un usage militaire par le Ministère de la Guerre. Dans le même temps, les services allemands étaient bien plus évolués et efficaces.

Le déroulement général de la guerre et la proclamation de l'Empire allemand

Ce conflit, nommé indifféremment Guerre franco-prussienne ou Guerre de 1870, est très expéditif. Côté français : impréparation totale et inaction complète règnent jusqu'au 31 juillet. Les soldats cherchent leurs régiments et les officiers cherchent leurs soldats, disséminés, et sans même concentration des corps d'armée. Les recrues, qui partent par le chemin de fer de l'Est, chantent et paraissent en désordre. L'Empereur, qui ne sera qu'un embarras pour la campagne, prend le commandement en chef et part pour la frontière le 28 juillet.

Tout de suite de mauvaises nouvelles, l'armée n'est pas prête ! Les recrues ne reçoivent pas d'habillements, ne savent où se rendre et déjà l'ennemi fait des incursions sur le territoire français. Les premières batailles qui ont lieu sur le sol français voient souvent ces derniers obligés de reculer.

Le 4 août 1870 : l'armée prussienne entre en Alsace en masse, tandis que les corps d'armées français ne se rejoignent pas, ne se soutiennent pas. Conduite par le maréchal Helmuth Karl Bernhard Von Moltke (1800-1891), déjà vainqueur de l'Autriche-Hongrie, à Sadowa en 1866, elle remporte des victoires éclatantes.

Helmuth Von Moltke (Wikipédia)

Les armées prussiennes mènent une guerre de mouvement jusqu'à Orléans, Tours, Dijon, Le Mans, Rouen. Elles assiègent Metz et Belfort. En un mois, elles parviennent à capturer Napoléon III, ainsi que le maréchal Mac-Mahon, lors de la débâcle de Sedan, le 2 septembre 1870.

Léon Gambetta en 1870
(BM Toulouse - Wikipédia)

Le général Louis-Jules Trochu
(Wikipédia)

Le 4 septembre 1870 est prononcée la destitution de l'empereur. Refusant la défaite, la IIIe République est proclamée et un gouvernement provisoire est créé sous l'impulsion de Léon Gambetta (1838-1882), partisan de la guerre à outrance. Louis-Jules Trochu (1815-1896), général bonapartiste, est nommé chef du gouvernement de la Défense nationale afin d'organiser la résistance française. Ce militaire est loin de faire l'unanimité, Victor Hugo, par exemple, le présentait d'une formule terrible : *« Trochu : participe passé du verbe trop choir »*. Le 17 septembre, les armées prussiennes entament l'encerclement de Paris.

Proclamation de l'Empire d'Allemagne. Le roi de Prusse devient Guillaume 1er, Kaiser du IIe Reich. À la droite de l'empereur se tient son fils, le prince héritier Frédéric. Au pied de l'estrade, Otto von Bismarck est représenté en uniforme blanc alors qu'en réalité, il portait un uniforme bleu. - Anton von Werner – 1885 (Friedrichsruh, Bismarck-Museum / Wikipédia)

Avant même la fin de la guerre, les représentants des États allemands se réunissent dans la galerie des Glaces du château de Versailles, le 18 janvier 1871 et proclament l'Empire allemand : le IIe Reich. Le roi de Prusse, Guillaume, devient le nouvel empereur d'Allemagne, le Kaiser, sous le nom de Guillaume (Wilhelm) 1er. L'Empire germanique se compose alors de la Prusse, de la Bavière, du Wurtemberg, du Bade et de la Saxe.

Le 28 janvier 1871, après cent trente-deux jours de blocus, Paris capitule, vaincu par la famine et la puissance du feu adverse. Le sanglant échec de la bataille de Champigny puis la capitulation de Paris entrainent celle de la France toute entière. L'armistice est signé peu après par Jules Favre, vice-président et ministre des Affaires étrangères, aux conditions de Bismarck, c'est-à-dire en abandonnant à l'ennemi l'Alsace et la Lorraine. Cette reddition entraine une occupation longue de deux années, jusqu'en 1873, de plus de 25 départements en France, durant laquelle la vie des populations est bouleversée et mise à rude épreuve. Le gouvernement provisoire de la France accepte le paiement d'une indemnité de 5 milliards de francs-or (20 % du PIB national de l'époque), la présence d'une armée d'occupation jusqu'au paiement de cette somme et surtout, la cession d'une grande partie de l'Alsace et de la Lorraine.

C'est à cette époque, avec l'occupation d'une bonne partie de la France, le défilé des troupes allemandes victorieuses sur les Champs-Élysées le 1er mars 1871 et les exactions des envahisseurs, que nait le sentiment « anti-boche », le terme péjoratif de « boche » désignant tous les ressortissants de l'Empire allemand. Cette expression viendrait-elle de « alboche » qui signifiait tête de bois ? D'autres origines ont été avancées... Ce qui est sûr, c'est que ce terme (souvent utilisé comme injure) restera très utilisé pour surnommer les Allemands pendant les deux conflits mondiaux qui suivirent, et même après…

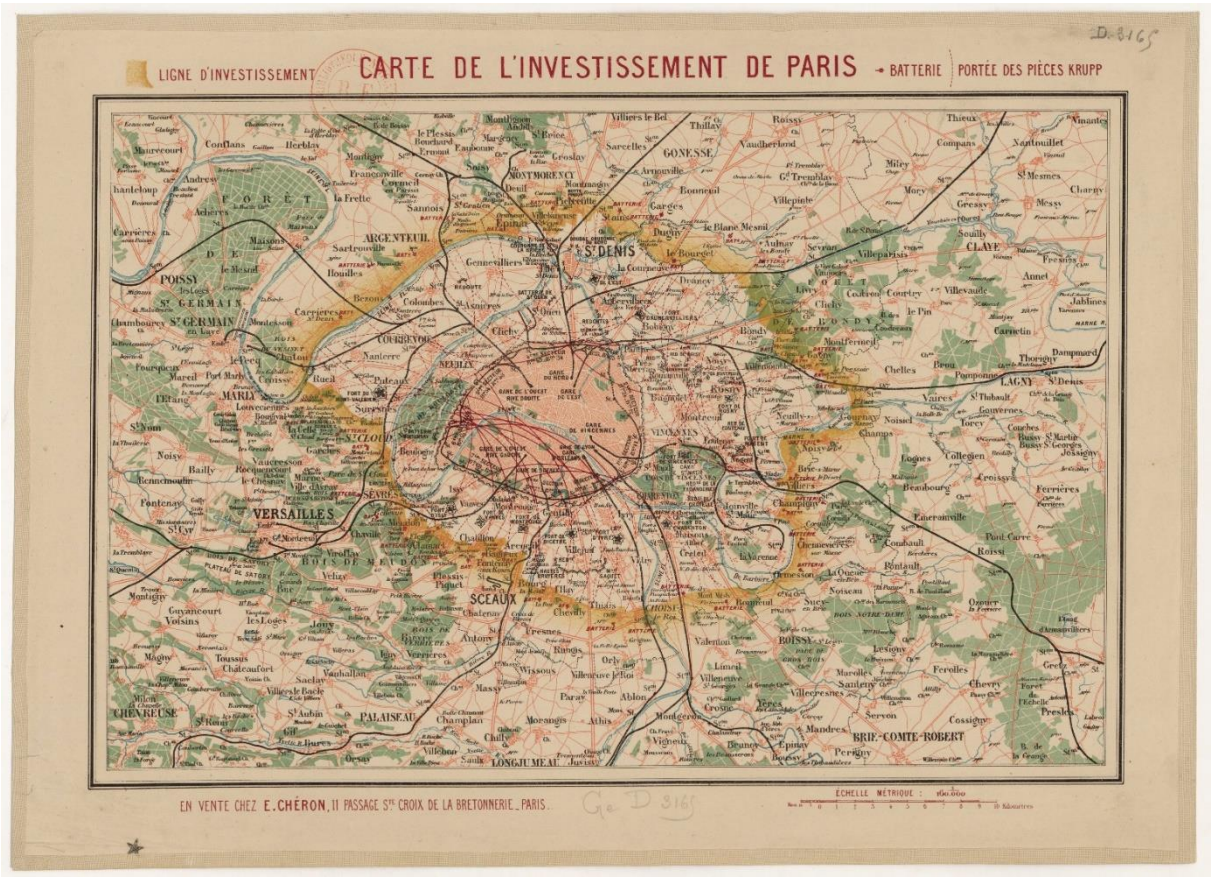

Siège de Paris : les positions prussiennes sont délimitées en orange (BNF-Gallica)

Pendant ce temps, à Noisy

L'agitation provoquée à Noisy par la déclaration de guerre, a relégué au second plan les préoccupations liées à l'élection municipale du 23 juillet 1870. Pierre-Alfred Ruffin (1807-1891) est réélu dès le 1er tour, avec 293 voix sur 302 votants, devançant de 2 voix le docteur Sureau (1795-1884), alors qu'Auguste-Napoléon Devies (1810-1873) recueille 152 suffrages. M. Ruffin est confirmé par le préfet au poste de maire et M. Devies à celui d'adjoint.

La séance d'installation du nouveau conseil municipal, le 24 août 1870, quelques jours avant la défaite de Sedan, passionne fort peu les esprits. L'activité du conseil municipal se limite d'ailleurs à cette seule séance avant une interruption de presque un an. On retrouve à l'assemblée communale des têtes connues : l'ancien maire, Pierre-Alfred Ruffin, propriétaire du domaine de la Grande Maison (*anc*. fief de Beauvais, *act*. Ensemble scolaire Cabrini) ; à ses côtés, M. Auguste-Napoléon Devies, propriétaire à Noisy et ancien instituteur de Brou et de Petit-Bry (*act*. Bry-sur-Marne) reprend sa place d'adjoint. En tête des conseillers élus arrive un homme universellement connu et estimé dans toute la région, le docteur Émile Sureau. Il a pour collègues au conseil : Jules Varnier, chef de division à l'Assistance Publique à Paris, Hippolyte Burodeau, cultivateur, Jules Pascal, négociant en bonneterie, mercerie, rouennerie, Vincent-Joseph Auger, jardinier, Auguste-Armand Maigret, Hippolyte Maigret et Pierre-Louis Cirette, tous trois cultivateurs, Edmond Santerre, agent de change et enfin un sénateur du Second Empire, Louis-Adolphe Leroy de Saint-Arnaud (1807-1873).

L'exode des Noiséens vers Paris

Marche de l'armée prussienne vers Paris - 17 septembre - Armand Dumarescq
(suite Binand – © Musée d'art et d'art et d'histoire Paul Éluard – Saint-Denis, Dépôt du Musée Gassendi, Ville de Digne-les-Bains)

Au lendemain de la débâcle de Sedan et dès qu'est connue la défaite française, la rumeur se répand de la marche de l'armée prussienne sur Paris. Son passage au milieu des populations de l'Est s'accompagne déjà d'atrocités. Les fameux uhlans, cavaliers armés de lances, vite baptisés « les uhlans de la mort », font trembler les plus aguerris. Ces soldats sont facilement reconnaissables à leur casque à la forme bizarre, le chapska, surmonté d'un plateau carré censé amortir les coups de sabre des cavaliers ennemis, différents des casques à pointe des fantassins, qui eux, dévient les attaques des cavaliers. Le bruit court qu'aux environs de Montmirail dans la Marne, les uhlans ont fusillé, sans autre forme de

procès, d'inoffensifs paysans, qui n'ont pas pu ou pas voulu leur indiquer s'il y avait des francs-tireurs[1], le cauchemar des Prussiens, dans le pays. On raconte que les uhlans les ont obligés, avant de les mettre à mort, à creuser eux-mêmes leur fosse. Ce fait, vrai ou non à cette époque, se vérifiera à Bry-sur-Marne quelques mois plus tard.

Depuis le début du mois de septembre, Adrien Mentienne, maire de Bry puis historien de plusieurs communes dont Noisy, tient un journal des évènements dans lequel il note : *« le jour, la nuit, on vit des voitures, avec du mobilier, matelas, femmes, enfants ; d'autres voitures avec du grain, de la paille, du fourrage, les hommes conduisant des animaux de toutes espèces. […] Quelle quantité de monde passe, se sauvant, n'importe comment, en voitures, à pied, ils ne vont pas à Paris, où, ils ne le savent. […] Ce qu'il passe de gens est incalculable et effrayant, les meubles, les paquets, les enfants, puis les femmes à pied, emmenant des vaches, des chevaux et autres, que de monde, c'est désolant ! »*

Les journées des 10 et 11 septembre voient passer à la mairie de Noisy de longues processions d'habitants affolés qui viennent demander des nouvelles et quelles sont les consignes. L'autorité municipale est très embarrassée et ne sait trop que répondre.

Le 12 septembre 1870[2], une affiche, placardée au coin de la rue Rambuteau et du boulevard de Sébastopol à Paris est libellée comme suit :

« Maire de Noisy-le-Grand à Intérieur [de Paris] :

Ce matin, entre neuf et dix heures, des uhlans prussiens ont traversé la commune et se sont fait servir à boire et à manger, puis sont repartis dans la direction de Chelles et de Lagny. La population ne sait où donner de la tête.

Intérieur à Paris et à la banlieue :

Devant ces nouvelles et la marche rapide de l'ennemi, le gouvernement a le devoir d'avertir les populations. Qu'on se réfugie dans Paris avec le bétail et les provisions, et qu'on détruise ce qu'on ne pourrait pas emporter.

Signé : Léon Gambetta »

Le pont du Petit-Bry, détruit le 13 sept 1870 (gravure de Stéphane - Musée Adrien Mentienne -Bry-sur-Marne)

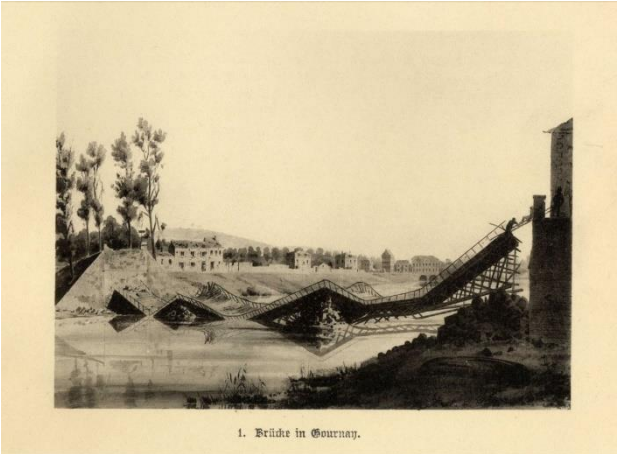

Pont de Gournay, 1871 (d'après un dessin de Karl Albert Schott - Musée Adrien Mentienne -Bry-sur-Marne)

[1] Les francs-tireurs appartiennent aux corps-francs qui font partie de « l'armée non régulière » et combattent parallèlement à cette dernière. Ces compagnies disposent d'effectifs modestes, souvent utilisés pour « éclairer la marche » des armées régulières. Elles sont dotées d'un encadrement autonome et sont constituées principalement de civils, spontanément armés pour défendre le pays, équipés et habillés à leurs frais. Leurs modes d'action sont, la plupart du temps, les embuscades, le harcèlement et la guérilla.

[2] Comme on le verra plus loin, la plupart des autres sources donnent le 17 septembre comme date de l'arrivée des premiers uhlans à Noisy.

Ce même 12 septembre, une estafette arrivée de Neuilly annonce qu'il faut au plus vite quitter le pays car les routes ne seront plus accessibles qu'aux piétons et que l'on va faire sauter le pont de Bry : il est détruit le 13 septembre par les troupes françaises. Le viaduc des Chemins de Fer de l'Est, à Nogent, est amputé de quatre arches le 14 et le pont de Gournay est aussi détruit à la même période[3]. La municipalité fait alors immédiatement « battre la générale »[4] dans tout le pays et donne connaissance à la population de Noisy d'un « avis d'évacuer » de la sous-préfecture de Pontoise.

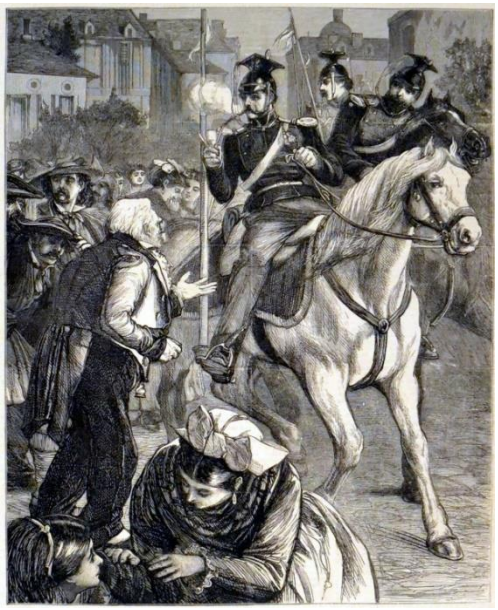

L'arrivée des uhlans dans une ville française.

À cette nouvelle, la quasi-totalité de la population de Noisy (environ 1 300 âmes à l'époque), dont une grande partie était restée sur place plus longtemps que celle de Bry, court se réfugier à Paris à l'exception de 137 habitants, comptant parmi eux l'abbé Eugène Frenet (ou Fréné), curé de Noisy. Le maire, Pierre Ruffin, se retire en Vendée avec sa famille, après avoir confié l'administration municipale à M. Devies, son adjoint qui organise à son domicile de Paris, 79 bis, rue Rébeval à Belleville, les services de la mairie et s'emploie à secourir ses administrés.

Bien après ces évènements, dans sa délibération du 3 septembre 1873, le conseil municipal fait état de cet exode vers la capitale et précise les conditions de la seule fois dans l'histoire noiséenne où l'administration municipale de Noisy a quitté la commune : « […] *L'administration municipale ne mérite nullement le reproche d'avoir abandonné la commune, car elle ne l'a quitté qu'au moment où le séjour lui en est devenu absolument impossible. Le maire, l'adjoint et quelques conseillers municipaux étaient encore réunis à la mairie le mardi 12 septembre 1870 lorsqu'ils apprirent la double nouvelle, que l'ennemi, signalé aux environs, allait arriver d'un moment à l'autre, et que le pont de Bry-sur-Marne, qui mettait la commune en communication avec Paris, allait être rompu le jour même sur l'ordre de l'autorité militaire. C'est alors seulement que l'administration municipale s'est résignée à se retirer à Paris, ou l'avait précédé la presque totalité des habitants de la commune* […]. » Les maires des communes situées dans le rayon d'investissement de la capitale avaient reçu l'ordre de mettre en dépôt à Paris les registres d'état civil, les archives communales, et quant aux habitants, ils avaient été invités à se réfugier dans Paris avec leurs récoltes et leurs bestiaux de manière à faire le vide devant l'ennemi.

[3] Après ces destructions, les traversées de la Marne ont été assurées par des passeurs en barque.
[4] Rassembler la population à la mairie au son du tambour municipal.

Les jours précédents cette fuite, certains Noiséens prudents avaient réquisitionné des maçons du pays pour creuser des cachettes afin de mettre en lieu sûr ce qu'ils avaient de plus précieux. Un témoin raconte : *« Je me souviens que dans un coin de terre que mon père possédait sur le plateau entre Villiers et Noisy, nous creusâmes un trou assez profond pour y enterrer quelques bouteilles d'eau-de-vie de prunes – autant que les têtes de Bosh n'auront pas, disait mon père à un voisin. – Après l'armistice lorsque nous revînmes à Noisy, la cachette avait été fouillée et les bouteilles avaient disparu. »*

Les retardataires, et ceux qui ne voulaient pas croire à l'invasion, convaincus cette fois, s'empressèrent d'entasser sur des voitures de maraichers, ce qu'ils croyaient être le plus utile. Un témoin de Noisy-le-Grand, Mme V. Laruelle, raconte les péripéties de cet exode vers la sécurité supposée de la capitale : *« On n'a pas l'idée de ce déménagement improvisé ; dans un pêle-mêle hétéroclite, voisinaient du linge à moitié empaqueté avec des provisions de bouche, des ustensiles de cuisine, des bois de lit, des commodes et des matelas. En traversant Nogent encombré de barricades, nous apprîmes que Paris allait fermer ses portes et qu'il fallait se presser si on voulait avant la nuit, franchir la barrière.*

« Dans le bois de Vincennes, on rencontrait de pauvres gens, qui poussaient devant eux sur une petite voiture à bras, un maigre mobilier. L'un de ces malheureux, qui était accompagné d'une nombreuse famille, et qui paraissait très las du long parcours déjà accompli ; disait qu'il lui était impossible d'aller plus loin, et que d'ailleurs à Paris, il ignorait où il pourrait séjourner. Mourir pour mourir, criait-il, j'aime mieux attendre les uhlans.

Arrivés à la barrière de Vincennes, les formalités tracassières de la douane nous firent perdre plus d'une heure, les gabelous ne savaient à qui répondre et la file interminable des voitures et des piétons encombrait le passage [Il est exact que le fisc ne facilita pas les choses, car il fallait passer par l'octroi pour entrer dans Paris et payer des droits sur les marchandises emportées par les réfugiés]. *À la tombée de la nuit, nous prenions enfin possession du gîte que l'hospitalité de ma mère nous offrait. »*

Entrée des habitants de la banlieue au moment de l'investissement de Paris - Clément-Auguste Andrieux – 1870 (© Musée Carnavalet)

« La plupart de ces réfugiés à Paris, n'avaient eu ni le temps ni le pouvoir d'emporter des provisions suffisantes pour un séjour prolongé. D'un autre côté, il y avait parmi tout ce monde, beaucoup de familles peu aisées, il fallait pourvoir à la nourriture et à l'entretien des vieillards des femmes et des enfants. La charité fit des merveilles, d'entente avec le gouvernement qui accorda quelques subsides, les maires et les adjoints firent mettre à la disposition des malheureux des salles d'écoles des asiles pour les loger et on fit d'abondantes distributions de bois, de charbon, d'haricots, de vêtements et même il fut donné de légers secours en argent. Tant qu'aux [Quant aux ?] *hommes valides et en âge de porter les armes, leur connaissance topographique de la banlieue devait les rendre très utiles à l'autorité militaire, qui s'empressa de les incorporer dans la Légion de Seine-et-Oise. »*

Les Noiséens engagés dans les troupes parisiennes

La subdivision des sapeurs-pompiers qui a reçu le 11 septembre l'ordre de se rendre à Paris, a obtempéré en emmenant sa pompe. Elle est cantonnée à la caserne de Sévigné et incorporée dans le régiment des pompiers de la ville de Paris. Elle opère successivement aux postes de l'Hôtel de ville, du boulevard Morland, de la Bibliothèque nationale, du Mont-de-piété, des Archives et de l'Imprimerie nationale. Elle est composée de dix-neuf hommes : le lieutenant Xavier Marlin, le sous-lieutenant Janvier, les sous-officiers Hippolyte Sergent et Zacharie Varlet [?], le sergent-fourrier Charles Lorrain, le caporal-fourrier Gruzon, les caporaux Larsonneur et Hippolyte Leroy, les sapeurs Daniel-Edmond Delarue, Jules Lefèvre, Paul Letourneur (clairon), Alphonse Mabille (tambour), Louis-Armand Maigret, Cléophas Marlin, Louis Marlin, Armand Métivier (clairon), Louis Poteau, Jules Sergent [?] et Eugène-Zacharie Varlet [?] (engagé volontaire).

Le 29 septembre 1870, vingt hommes valides de Noisy-le-Grand, faisant partie de la garde mobile, sont intégrés à une compagnie [suivant les sources, la 2e Cie du 3e bataillon ou bien la 3e Cie du 48e bataillon] de la Garde nationale. Il s'agit du lieutenant Marie-Charles-Alfred Ruffin, du caporal Victor Vaché et de Charles Eudeline, Louis Fauque, Daniel Félix, Foucault, Jules Grognet, Houlette, Maurice Jamain, Alphonse Lafosse, Adrien Lapersonne, Émile Lemoine, Armand-Marie Maigret, Jules Mansienne, Jules Sergent, Louis Sergent, Armand Vapaille, Auguste Varlet, Zacharie Varlet et Charles Viet. Charles Eudeline, Armand-Marie Maigret et Zacharie Varlet sont versés quelques jours plus tard, dans la première compagnie, canton d'Écouen.

L'arrivée de l'armée ennemie à Noisy, le 17 septembre 1870 :

Dans toutes les communes des environs, presque à la même heure et le même jour, les uhlans viennent s'enquérir si les régiments prussiens peuvent, sans trop de risques, en prendre possession. Les habitants parlent en général de Prussiens, mais il faut préciser qu'à Noisy, il n'y eut principalement, avec les artilleurs, que des soldats du Wurtemberg et de Saxe, deux royaumes alliés de la Prusse qui font partie de la Confédération d'Allemagne du Nord puis intègreront l'Empire allemand en 1871.

Une série d'articles postérieurs, et de loin, à ces événements, en donne une relation malgré tout très précise, dans l'hebdomadaire *L'Écho du Raincy* en avril et mai 1911. Ils sont signés Arthur Hustin et intitulés *Les Allemands chez nous.* Ces articles ont également fait l'objet d'une parution plus tardive, en 1912, sous le titre *Les Allemands à l'est de Paris, du canal de l'Ourcq à la Marne, 1870-1871*. On peut y lire que M. Armand Maigret, garde mobile noiséen, s'est enquis, après l'armistice, de tout ce que les Allemands avaient fait dans la commune pendant leur occupation. Il a noté avec précision les faits les plus saillants : *« Le 17 septembre, apparurent les uhlans …Un seul d'abord s'aventure, au galop de son cheval, par la Grande-Rue et revient sur ses pas à la même allure. Une demi-heure après, il reparait, escorté de deux autres. Tous trois traversèrent encore le village sans s'arrêter. Ils ne tardent pas à être suivis de sept autres qui mettent pied à terre place de la Mairie, échangent quelques mots avec les habitants et s'attablent chez Lemoine pour s'y rafraichir. Ils s'informent, en assez bon français, s'il y a*

des troupes dans les parages. Ils s'inquiètent surtout de savoir s'il n'y a pas de francs-tireurs. Puis, lestés, informés, ils disparaissent par le haut du Gagneur »

Soldats uhlans prussiens (https://www.laguerrede1870enimages.fr/page118.html)

De même, l'abbé Frenet, curé de la paroisse, qui sera ensuite choisi par l'autorité occupante afin d'exercer les fonctions de maire du pays, a laissé quelques notes manuscrites sur ces évènements et nous en livre une version complémentaire : *« C'était le 17 septembre au matin, vers 9 heures et demie, je me trouvais au presbytère en compagnie d'un de mes paroissiens, lorsque ma domestique effarée entra en coup de vent, dans la salle à manger, annonçant l'arrivée de cavaliers prussiens sur la place de la mairie. J'y courus aussitôt, et je vis cinq uhlans, qui s'informaient en un français passable, si comme à Lagny, ils n'avaient pas à redouter les coups de fusil des assassins, ils voulaient dire les francs-tireurs. Après s'être rafraîchis chez M. Lemoine, cabaretier, ils se dirigèrent au galop de leurs chevaux du côté de Malnoue. »*

Et l'abbé continue sa narration : *« La journée du 18 nous assistâmes, la mort dans l'âme, à l'arrivée de plus de 6 000 Wurtembergeois qui s'installèrent dans les maisons évacuées depuis cinq jours. Le général, qui commandait les troupes, choisit le château de M. le Maire pour sa maison d'habitation. Un officier supérieur, avec sa suite vint se fixer dans le château de M. Périac. Le 19, les officiers allemands, ayant à la main une carte, parcoururent le village repérant les points qu'il importait de fortifier, pour s'y mettre à l'abri des canons d'Avron et du fort de Nogent.*

Arrivée des Prussiens à Champigny (carte postale FF / Paris)

L'Écho du Raincy du 13 avril 1911 (déjà cité), est encore plus précis : *« Aucun soldat allemand ne va loger chez un des 137 habitants qui étaient restés ! Une quinzaine d'entre eux tentent, le lendemain à la première heure, de quitter Noisy et de se réfugier à Paris, en passant par Gournay, en traversant la Marne sur les débris émergeant du pont que le génie français avait fait sauter. Ils sont arrêtés par un poste allemand établi à Ville-Evrard, sur la route de Strasbourg à Paris. Une patrouille les ramène à Noisy en leur assurant qu'ils n'ont rien à craindre. »*

L'allocution du général Wurtembergeois

Le général Wurtembergeois qui commande le détachement, semble vouloir rassurer les quelques habitants encore présents. Le 20 septembre au matin, il fait battre le tambour afin d'annoncer un rassemblement à deux heures à la mairie, pour leur communiquer quelques consignes. Et comme il n'entend pas prêcher dans le désert, il fait quérir par des patrouilles ceux qui n'avaient pas répondu à son appel.

Quand tout le monde est là, il explique qu'il désire d'abord assurer pour ceux qui restent, la survivance d'une organisation administrative : qu'à défaut du maire, parti, il nomme à ces fonctions M. Frenet, curé de Noisy, et à celles d'adjoint, M. Vaché, fermier.

Il exhorte chacun à ne pas détruire ni détériorer aucun des travaux que le génie allemand va entreprendre ; à respecter les poteaux indicateurs des routes et des grandes voies de communication dont les inscriptions viennent d'être traduites en allemand et à obtempérer à toutes les réquisitions. Moyennant quoi, personne ne serait ni inquiété ni molesté. Bien plus, les médecins et les pharmaciens militaires allemands sont mis gratuitement à la disposition des malades. Des inscriptions en allemand doivent être faites sur la porte des maisons où se trouve quelqu'un alité.

Le général fait remettre à chacun des laisser-passer, pour permettre la circulation dans le village, le travail dans les champs, en même temps que les approvisionnements à Champs, à Torcy et jusqu'à Lagny.

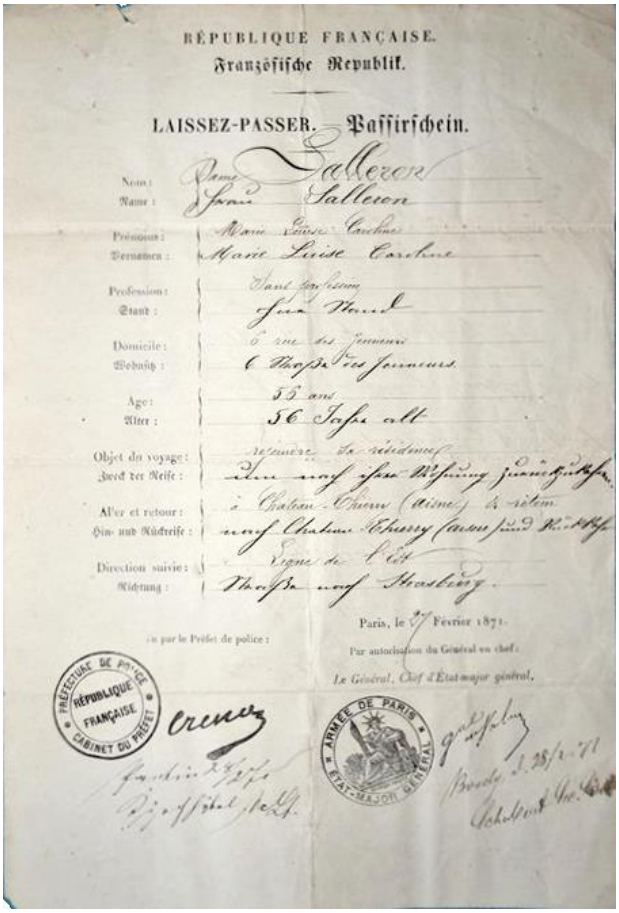
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.
Französische Republik.

LAISSEZ-PASSER. — Passirschein.

Nom : Salleron
Name :
Prénoms : Marie Louise Caroline
Vornamen : Marie Louise Caroline
Profession : Sans profession
Stand :
Domicile : 6 rue des Jonneurs
Wohnsitz : 6 Straße des Jonneurs
Age : 55 ans
Alter : 56 Jahre alt
Objet du voyage : retourner à la résidence
Zweck der Reise :
Aller et retour : à Château-Thierry (Aisne) et retour
Hin- und Rückreise : nach Chateau-Thierry (Aisne) und Rückreise
Direction suivie : Ligne de l'Est
Richtung : Straße nach Strasburg.

Paris, le 27 Février 1871.

Vu par le Préfet de police :

Par autorisation du Général en chef :

Le Général, Chef d'État-major général,

PRÉFECTURE DE POLICE RÉPUBLIQUE FRANÇAISE CABINET DU PRÉFET

ARMÉE DE PARIS ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Modèle de laissez-passer bilingue en usage pendant le conflit
(document Catawiki)

« Une ligne est pourtant tracée, au-delà de laquelle on ne doit pas s'aventurer. Elle part de la place de l'Église, suit la rue du Brayer jusqu'à la petite ruelle de M. Carry, la rue des Loges, jusqu'à la rue des Mastraits, le petit chemin du parc de M. Ruffin, en tournant à gauche jusqu'au chemin vicinal de Noisy à Villiers, dans la direction de la cour du Gagneur ; vers Villiers, Bry et Neuilly, personne n'a le droit d'approcher. »

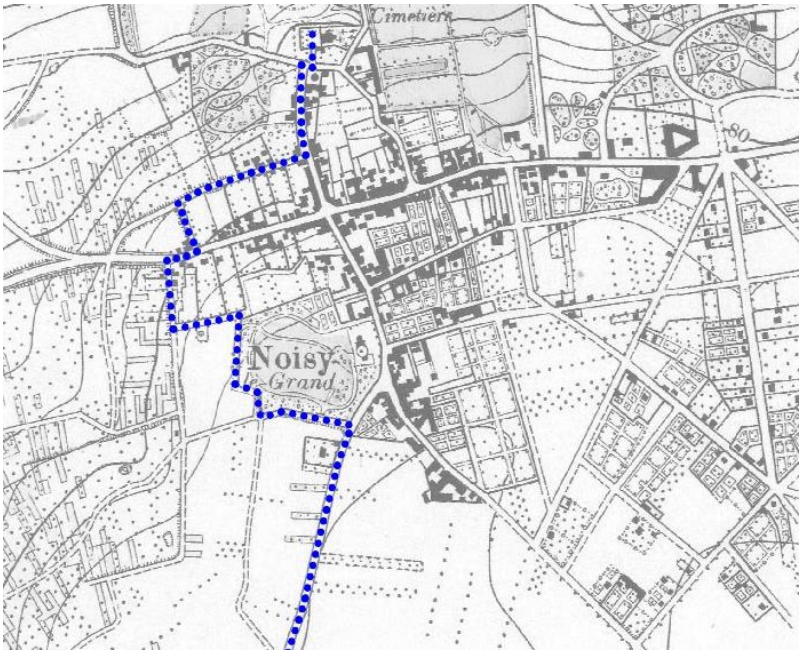

La ligne de démarcation imposée par les Prussiens au début de l'occupation, reportée sur un plan directeur des années 1870 (Géoportail93.fr)

Dans son ouvrage *Le Petit Journal de Lagny*…, Amédée Le Paire relate que le 24 septembre 1870, soixante-seize habitants des communes de Villiers, Noisy, Petit Bry et Champs ont été amenés comme prisonniers par l'armée allemande à Lagny et placés sous la responsabilité du maire, qui a été forcé d'en donner récépissé et de s'engager à les nourrir, ce que la ville a fait jusqu'au moment du traité de paix.

Convoi de civils français prisonniers (gravure d'un périodique anglais - 1870)

L'installation des troupes d'occupation

Dans son livre *Tableau de la guerre des allemands dans le département de Seine-et-Oise*, Gustave Desjardins décrit ainsi la situation : *« Mais qui dira les souffrances des habitants des villages compris dans le cercle d'investissement. Ils voient l'ennemi ouvrir dans les parcs à la hache, des allées nouvelles pour livrer le passage aux batteries de tirs ; détruire par le feu les habitations qui les gênent, percer de meurtrières et garnir de créneaux les maisons de plaisance, creuser des tranchées dans les jardins, couper par le milieu les arbres fruitiers pour hérisser les abords des épaulements qu'il construit, dresser des embuscades le long des bords de Marne, braquer des canons sur les collines, d'où le promeneur aimait à contempler ces charmantes vallées* [...] *Les Prussiens obligent les habitants à se munir de permis de séjour* [...] *Les soldats vendent publiquement aux enchères les meubles des maisons désertes ; les convoyeurs de l'armée les achètent à vil prix* [...] *»*

Fantassins Wurtembergeois (la guerrede1870-enimages.fr)

L'armée Wurtembergeoise occupe donc la commune. Le général Blumenthal et son état-major s'installent dans le château du maire (*act*. groupe scolaire Cabrini), M. Ruffin, rue de Beauvais (*act*. rue du Docteur Sureau), et y restent jusqu'au bombardement d'Avron. L'un de ses officiers avait été, au collège de Stuttgart, le condisciple du fils de M. Ruffin, lorsque celui-ci, avant d'entrer dans l'armée française où il était lieutenant, y avait fait ses études. Grâce à cette connaissance, l'immeuble souffre peu de leur séjour. Mais les Wurtembergeois partis, les Saxons qui les remplacent n'ont pas les mêmes précautions. Ils mettent à sac le château, que le tir de l'armée française postée à Avron maltraite fort à son tour.

Officiers prussiens à table près de Paris pendant le siège : nappe blanche et service à l'assiette (laguerrede1870enimages.fr)

Un colonel de cavalerie, le comte Norman du 4e régiment de la reine Olga et sa suite prennent aussi leurs quartiers à Noisy, au château de M. Périac (devenu l'actuelle mairie). Il y reste avec son état-major jusqu'à la bataille de Champigny. Après ce combat, la division Wurtembergeoise descend sur Chennevières, Sucy-en-Brie et Boissy-Saint-Léger. Elle est remplacée par une partie du douzième corps saxon, dont les commandants s'installent dans le château laissé libre.

L'intendance s'installe au château Ponsot, sur l'ancien fief de Sansenne, connu au XXe siècle sous le nom de Château Vian puis Gai Logis. Elle y concentre les approvisionnements.

Les troupes d'occupation établissent des postes de contrôle le long de la Marne et à la sortie de Noisy côté Bry.

L'observation par un habitant de Lagny

Ferdinand Legris, un habitant de Lagny, ville également occupée, raconte dans son livre de souvenirs *Les Prussiens en France – 1870-1871*, paru en 1871, qu'il a accompagné, le 21 septembre, un député de Leipzig, M. Blum, se donnant comme officier de l'état-major du roi de Prusse, attaché à l'armée prussienne comme reporter, qu'il a été forcé d'héberger, et l'a guidé, muni d'un sauf-conduit adéquat, jusqu'au coteau de Noisy pour lui permettre d'observer Paris et le fort de Nogent :

« Décidés à poursuivre jusqu'à Noisy-le-Grand, nous ne pouvions demeurer longtemps à Champs. Nous montâmes en voiture et primes la route qui conduit à cette commune. À deux kilomètres environ, nous vîmes un poste d'observation Wurtembergeois campé sur le versant d'un ravin. Les soldats avaient fait des tentes-abris avec des branches d'arbres et du feuillage. Ce poste se composait d'une cinquantaine de fantassins et d'une vingtaine de cavaliers, dont les chevaux attachés à des pieux étaient scellés [sic]. *Un jeune officier nous barra le passage. M. Blum tira son sauf-conduit et le lui présenta dès que nous fûmes près de lui.* […] *Il était 2 heures quand nous arrivâmes à Noisy. Cet endroit de 1 150 habitants est admirablement situé sur le plateau d'une colline, de droite et de gauche on voit de jolies maisons, des chalets entourés de jardins. Ce village était d'une tristesse morne et silencieuse ; nous n'y rencontrâmes que trois vieillards qui demeuraient dans un café restaurant dont les volets étaient fermés. Nous leur demandâmes le lieu d'où l'on pourrait voir le fort de Nogent. Sur leur indication, nous suivîmes la route et nous arrivâmes au bout de la commune, dont la sortie était gardée par deux sentinelles Wurtembergeoises qui, l'arme au pied, avaient l'œil au guet.* […] *»*

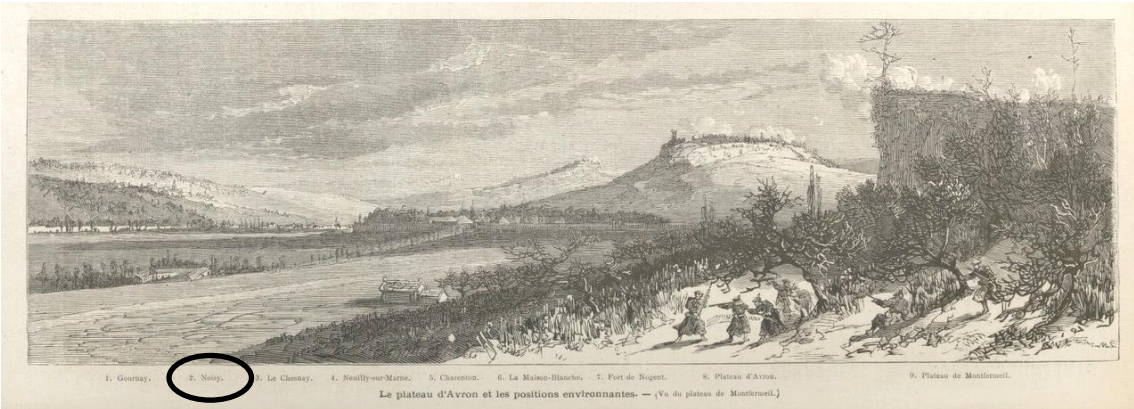

Le plateau d'Avron et les positions environnantes. On aperçoit le clocher de l'église St-Sulpice de Noisy à gauche (2)
(Mémorial illustré des deux sièges de Paris - 1870-1871 - Lorédan Larchey - BNF-Gallica)

« Je pénétrai dans ce petit jardin, à gauche en sortant de Noisy-le-Grand, et qui, comme je viens de le dire, est plus élevé que la route. Sa proéminence, protégée par les arbres permettait de voir et de ne point être vu. De là aussi, l'œil découvrait parfaitement le fort de Nogent. […] *De l'autre côté de la*

route, et en face du jardin ou nous nous trouvions, un poste de fantassins Wurtembergeois faisait la cuisine dans une maison vide de tout Français, il en était le maître. Une dizaine de chevaux sellés attendaient leurs cavaliers dans une cour y attenant. Quarante mètres plus loin, à la bifurcation de la route il y avait encore deux sentinelles qui, les yeux dirigés du côté du fort, étaient attentives au moindre bruit. Une minute m'avait suffi pour embrasser tout ce qui m'entourait. Des milliers d'Allemands remplissaient les bords de la Marne qui serpente presque au pied de Noisy. Ils occupaient les jardins, chaque arbre, chaque buisson, chaque maison recélait un ennemi dont l'oreille était tendue […]. *M. Blum me passa sa longue-vue et j'aperçus des centaines de travailleurs piochant la terre des glacis, ils construisaient les tranchées des avant-postes ; les sentinelles, de temps à autre se montraient, pour faire voir à l'ennemi que, comme lui, on veillait. »*

Les fortifications et travaux militaires des Prussiens

Avec Le Raincy et les hauteurs de Montfermeil, les coteaux de Noisy-le-Grand sont pour les Prussiens un point stratégique important et comme les Français, faute d'hommes et de munitions, n'ont pas pu l'utiliser, les Prussiens, dès leur arrivée, se rendent rapidement compte du parti qu'ils peuvent en tirer.

Les hauteurs à l'est de Paris, face à la ceinture de forts existant déjà, ont été fortifiées par les Prussiens d'une manière toute particulière. C'est la route de l'Allemagne et il faut se souvenir que Chelles, distant de quelques kilomètres seulement de Noisy, sert de tête de ligne pour les chemins de fer occupés et exploités par les Prussiens. C'est par cette voie que transitent les munitions et les vivres et ils ont donc réuni dans ses environs de grandes réserves d'artillerie afin de protéger ce site clef.

Arrivée de l'artillerie prussienne stationnée à Torcy en septembre 1870 (laguerrede1870enimages.fr)

Une note n° 452, du maréchal Von Moltke adressée au commandant en chef de l'armée de la Meuse à Margency, donne les grandes lignes des fortifications à réaliser :

« Par ordre de S.M. le Roi, et ainsi qu'il a déjà été prescrit par télégramme, on devra organiser le plus tôt possible, pour la division Wurtemburgeoise, une position de combat fortifiée avec crochet défensif à l'aile droite ; dans le cas d'un nouvel engagement sérieux sur ce terrain, les troupes pourront ainsi être mieux soustraites aux effets du feu d'artillerie, des forts et du mont d'Avron...

Dans le but de contrebattre cette dernière position nouvellement occupée par l'ennemi, on étudiera l'établissement de batteries de siège un peu à l'est de Noisy-le-Grand, ainsi que sur le plateau de Montfermeil. Ces batteries devront pouvoir également rendre difficiles pour l'ennemi tout rassemblement de troupes dans la vallée de la Marne, ainsi que l'établissement de ponts sur une partie du cours de cette rivière. Dans l'immédiat, on peut mettre à la disposition de l'armée de la Meuse :

- 36 pièces rayées de 12.
- 30 pièces rayées de 24-long.
- 10 pièces rayées de 24-court.
- 40 mortiers de 7.
- 20 mortiers de 25.

Le transport par voie ferrée sur Sevran et Vaires est autorisé dès maintenant. Le commandant en chef est prié de vouloir bien faire procéder immédiatement aux reconnaissances nécessaires et de faire commencer aussitôt après la construction des batteries. »

Depuis le 18 septembre, les Wurtembergeois n'ont pas perdu de temps, et ont également édifié des barricades à l'aide d'abattis d'arbres, de moellons, de terre et de pierres pour protéger les batteries. Les murs de beaucoup de maisons et de propriétés, ont été crénelés et renforcés par endroits de levées de terre permettant de tirer par-dessus la crête. D'autres travaux de défense, comme des barricades et d'immenses tranchées […], ont été creusées, renforcées d'abattis d'arbres afin de protéger les batteries de canons …

Plusieurs sources décrivent ces ouvrages à Noisy comme, par exemple, le très intéressant *Essai de monographie cantonale de l'abbé Fossard*, curé de Noisy, publié en 1914, ou même certains passages du *Mémoire sur la défense de Paris : septembre 1870 - janvier 1871* du célèbre architecte et restaurateur Eugène Viollet-le-Duc, paru en 1871. Mais nous en avons choisi deux autres, complémentaires, car, grâce à leurs cartes, ils permettent de situer avec précision tous ces ouvrages. D'abord l'ouvrage, *La Marine au siège de Paris - 1870-1871*, du vice-amiral Camille Clément de la Roncière-Le Noury, paru en 1872, et l'hebdomadaire *L'Écho du Raincy* du 20 avril 1911 qui en donne, longtemps après il est vrai, une reconstitution très précise. *(Voir également les cartes complètes en dernières pages)*

Il est à noter que fin septembre et début octobre, les énormes travaux de fortifications et d'armement entrepris par les Prussiens restent inconnus des forces françaises, en tout cas dans notre zone. Malgré les rapports militaires et les observations faites depuis les forts de Nogent et environnants cette période se passe dans l'illusion naïve que *« l'ennemi ne faisait aucuns travaux de défense »*. Tout juste si le 26 septembre au matin *« On a tiré quelques coups de canon du fort* [de Nogent] *pour inquiéter des travaux qui paraissent s'exécuter au-dessus de Bry »*. Et le 27, des guetteurs *« affirment avoir entendu le roulement de voitures d'artillerie, une partie de la nuit, dans la direction et au-dessus de Bry. Partis en reconnaissance, rien de nouveau n'a été signalé. »* Les troupes françaises, en particulier l'artillerie, ne prendront conscience de ces ouvrages que dans le courant du mois d'octobre.

Les batteries prussiennes à Noisy et Gournay, au coude de la Marne

À l'extrémité nord-est de Noisy, surplombant le coude de la Marne proche de la limite entre notre commune et Gournay, trois batteries ont été installées presqu'au sommet du coteau, au nord de l'ancien chemin de Noisy à Gournay (*act*. route de Gournay à Noisy et av. Aristide Briand à Gournay).

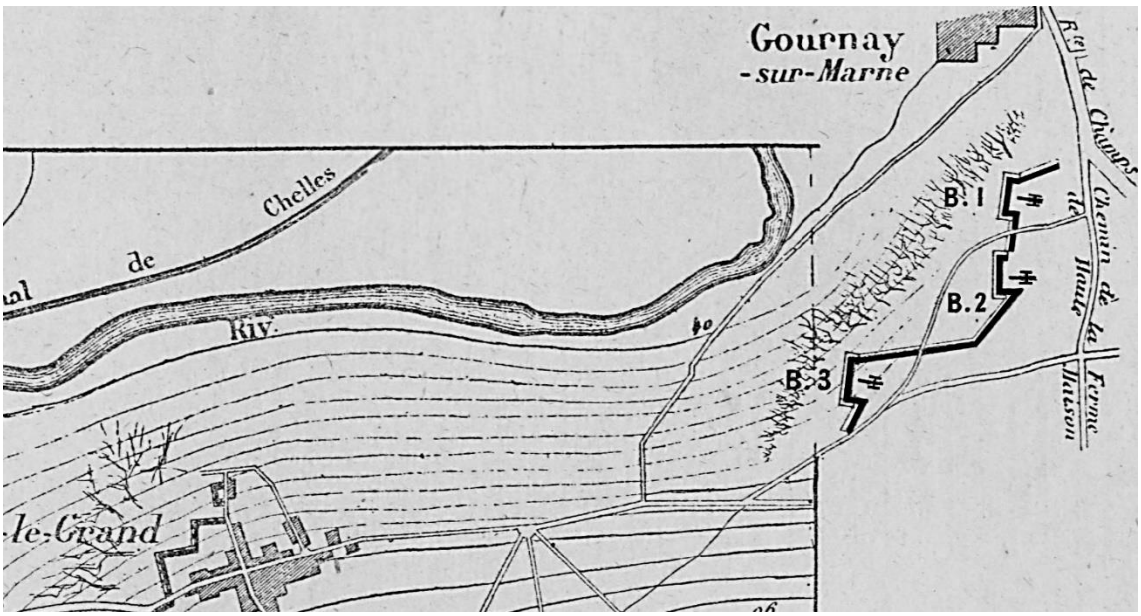

Les batteries de Noisy/Gournay, au coude de la Marne (*L'Écho du Raincy* du 20 avril 1911 – AD 93)

La première (B1 sur la carte de *L'écho du Raincy*) est au nord d'un chemin qui est devenu, à Gournay, l'avenue Aristide Briand. Ses 6 canons de siège (grosses pièces déjà évoquées précédemment) sont pointés sur le plateau d'Avron à 4 750 m. La deuxième (B2 sur la même carte), au sud du chemin déjà nommé, est une batterie de campagne de 12 pièces, chargée de couvrir le coude et la vallée de la Marne et d'éventuelles attaques vers les batteries de siège. La troisième batterie (B3) au sud-ouest des deux premières, est également une batterie de siège de 6 canons dont les tirs sont réglés sur le plateau d'Avron à 4 850 m.

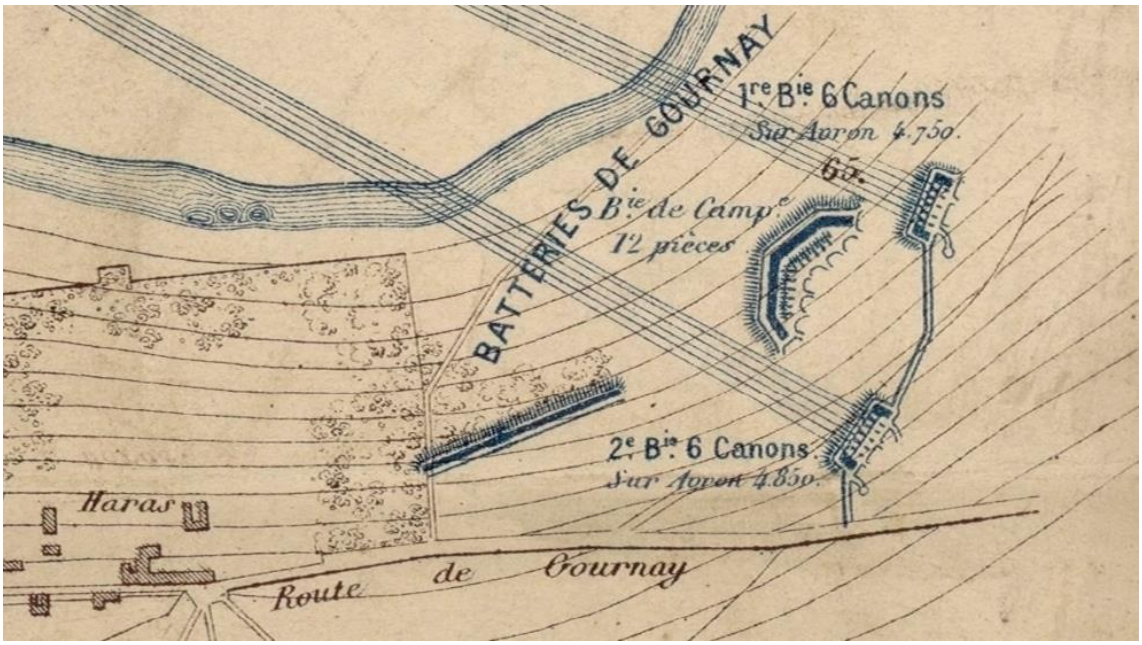

Les batteries de Noisy-Gournay, au coude de la Marne (La Marine au siège de Paris - 1870 - BNF)

Ces trois batteries ont la même construction. Ce sont des « batteries enfoncées », c'est-à-dire dont le terre-plein est au-dessous du sol. Chacune d'elles se compose d'un épaulement (sorte de terrasse protégée d'un fort remblai de terre) de 5 m d'épaisseur et de 2,30 à 2,50 m de hauteur. En avant, est creusé un fossé de 4 m de largeur et de 70 cm de profondeur. À vingt mètres en arrière, à gauche de l'extrémité de chaque batterie se trouve un abri à poudre de section carrée de deux mètres de côté et creusé à 1,80 m de profondeur, partagé par une rangée de poutres jointives. Ces trois batteries sont reliées entre elles par des chemins couverts de 1,50 m à 2 m de largeur et de 1 m de profondeur, dont la terre rejetée en avant couvre à 2 m ou 2,50 m les servants qui ont besoin de les parcourir. Au-delà des batteries extrêmes, les chemins couverts sont remplacés par des tranchées ordinaires sur une longueur d'environ trente mètres.

Les batteries prussiennes à Noisy, au château Périac (l'actuelle mairie)

Dans le village de Noisy, le parc du château Périac, terminé quelques années avant le conflit, en 1865, domine la vallée de la Marne et a reçu de nombreux ouvrages car l'emplacement est absolument idéal pour couvrir toute la vallée d'est en ouest.

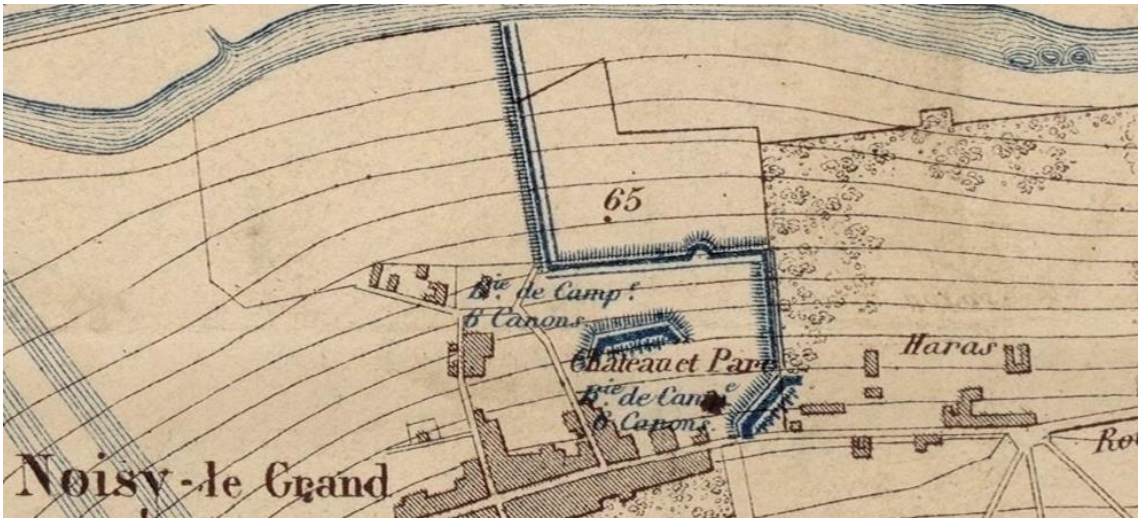

Les batteries et fortifications de Noisy au château Périac (La Marine au siège de Paris - 1870 - BNF)

Ces ouvrages consistent principalement en deux épaulements pour six pièces d'artillerie de campagne chacun, établis, l'un sur la terrasse même du château, l'autre à mi-côte sur la grande pelouse qui descend vers la Marne.

Un long épaulement pour l'infanterie coupe cette pelouse parallèlement à la Marne dans toute sa largeur et se prolonge à angle droit jusqu'au chemin de halage, en suivant le mur de clôture qui borde le chemin qui descend à la rivière.

Les batteries prussiennes derrière le château Périac (Château à Noisy-le-Grand - Dessiné par le premier lieutenant Schott - tirage photographique par Martin Rommel, Stuttgart - © Landesarchiv Baden-Württemberg – Stuttgart)

Les fortifications prussiennes du village de Noisy

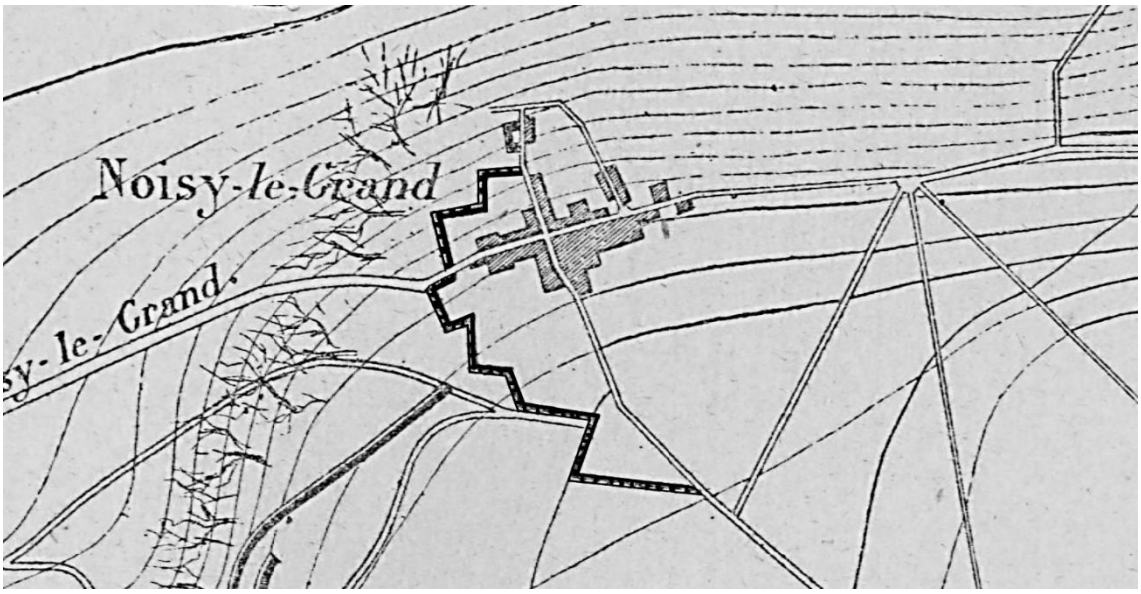

Les fortifications à l'ouest du village (*L'Écho du Raincy* du 20 avril 1911 - AD 93)

À l'ouest du village, les travaux sont importants. *L'Écho du Raincy* nous indique que *« les murs avaient été crénelés depuis la baignade de Marne, jusqu'au chemin de Villiers, à l'extrémité du clos du Gagneur. Cette ligne de défense suivait le clos Houette, en face l'église, la propriété Terouenne jusqu'au*

Parc Houette, lieu-dit les Piottes, le parc Maupréty, la rue des Loges, la propriété Ruffin et le clos du Gagneur. » [Ce qui équivaut approximativement au tracé empruntant des portions des voies actuelles suivantes : depuis la place de l'église, le mur ouest du cimetière, l'avenue Sellier, l'avenue des Tilleuls, une ligne au sud du boulevard Paul Pambrun, la rue Roger Salengro, la rue des Mastraits, la limite ouest du groupe Cabrini, la rue Jean Richepin, la rue de Villiers et une ligne traversant le groupe scolaire des Noyers jusqu'à la rue du Dr Sureau.]

Un exemple de mur crénelé à Villemomble

L'Écho du Raincy continue sa description ; *« À l'Est avaient été crénelés les murs en bordure de la ruelle du Vieux-Moulin, jusqu'au-delà de la Grande-Rue. Entre ces deux lignes de murailles, avaient été construites cinq barricades avec tonneaux remplis de terre et de pierres, fascines, traiteaux [sic], tables, huches à pain et toutes sortes de choses hétéroclites. La première au Nord près de l'église, au coin de la rue de Neuilly, aujourd'hui rue de la Baignade ; la seconde rue du Brayer. La troisième à l'angle de la rue des Loges* [act. rue Roger Salengro], *était appuyée par une autre au croisement de cette route avec la traversée de Noisy, formée par les rues de Neuilly* [act. rue Pasteur] *et du Docteur Sureau. Elle se dressait, énorme, en face de la Mairie. La cinquième barricade défendait la rue des Mastraits à la hauteur de la voie conduisant à la rue des Loges, protégée elle-même par des tranchées. »*

Les batteries prussiennes, au sud-ouest du village de Noisy

En surplomb de la route de Bry (act. rue Pierre Brossolette) on trouve un premier épaulement qui abrite 4 pièces de campagne couvrant la route en contrebas. Plus au sud, dominant le chemin du Clos de Montfort qui mène à Bry, on trouve 3 batteries de sièges de 6 pièces chacune (B4, B6 et B7 de la même carte). La première (B4) peut pointer ses canons sur le fort de Nogent à 4 720 m, sur celui de Rosny à 5 950 m et sur le plateau d'Avron à 3 960 m. En descendant vers le sud, la deuxième (B6) et la troisième (B7) orientent leurs canons sur les mêmes objectifs avec des distances voisines. Le livre *La Marine au Siège de Paris* précise qu'elles sont *« disposées en échiquier sans que cette disposition fût légitimée par autre chose que par la nature du terrain, qui présente à cet endroit quelques excavations provenant d'anciennes carrières ».* Elles communiquent par un chemin couvert formé d'un fossé de 2 m de largeur et de 1 m de profondeur dont la terre, rejetée en avant, procure une masse couvrante de 1,5 m à 2,5 m.

de hauteur, protégeant les hommes qui suivent ce chemin. Les abris à poudre sont disposés de la même façon qu'au coude de la Marne.

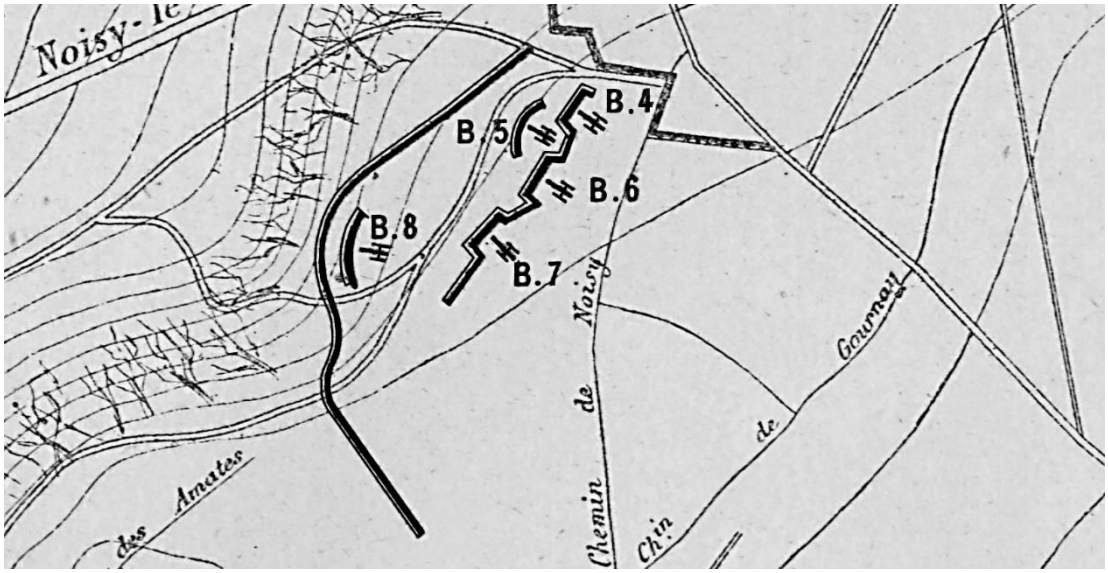

Les batteries et fortifications, au sud-ouest du village (*L'Écho du Raincy* du 20 avril 1911 - AD 93)

Chaque batterie est reliée à la suivante par un chemin couvert qui se prolonge jusqu'au village et autorise donc les communications avec l'état-major. En avant de la 1re batterie (B4) est construit un fort épaulement de 2 m d'épaisseur et de 1,30 m de hauteur avec un fossé en avant de 2 m de largeur et 1 m de profondeur, pour 8 pièces d'artillerie de campagne, posées au niveau du sol. Cet épaulement a la forme d'un redan : 5 pièces battent le flanc du coteau de Bry, vers Nogent, et 3 pièces couvrent le village de Neuilly et Avron. En avant de la 3e batterie (B7) un épaulement pour l'infanterie a été construit pour couvrir le flanc du coteau de Bry et vient se terminer dans la plaine sur deux petits monticules. Une batterie de campagne semblable (B8), de 6 pièces, se trouve en avant de la batterie de siège la plus au sud (B7) et son tir est dirigé sur Bry. Pour couvrir ces cinq batteries, on a établi une tranchée qui commence à cent mètres environ du château Ruffin et contourne la crête. Cette tranchée est elle-même couverte en avant par une ligne d'abattis d'arbres depuis la Marne et elle suit les sinuosités du coteau vers Chennevières.

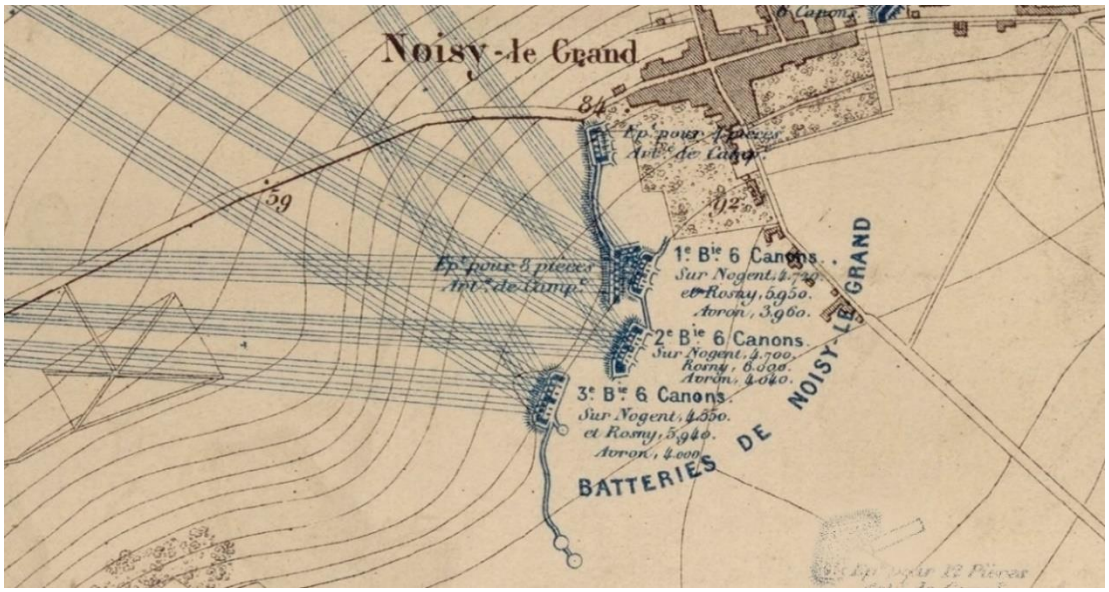

Les batteries au sud-ouest de Noisy (La Marine au siège de Paris - 1870 - BNF)

Les batteries prussiennes, sur le plateau au sud de Noisy

Les batteries de siège prussiennes sur le plateau de Noisy. Au loin, le viaduc de Nogent (Dessiné par le premier lieutenant Schott - tirage photographique par Martin Rommel, Stuttgart - © Landesarchiv Baden-Württemberg - Stuttgart

À l'est de la batterie B7 se trouve un ouvrage en terre (O1) de forme angulaire, construit au bord du chemin de Corbeil à Noisy (disparu sous la ville nouvelle, approximativement à l'emplacement de l'actuelle école Georges Brassens).

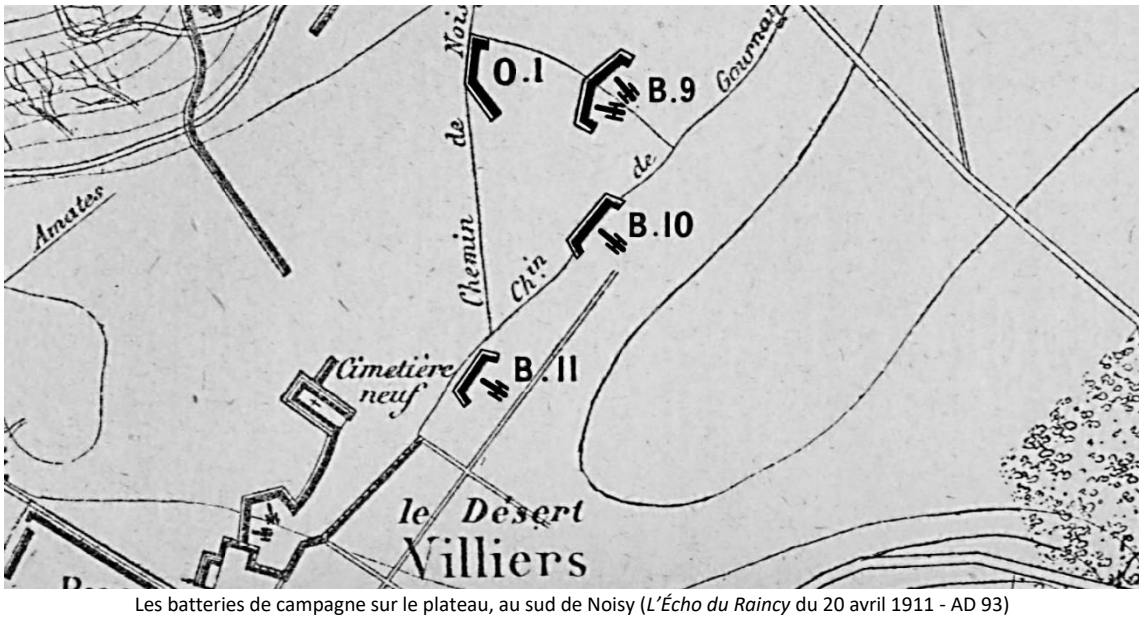

Les batteries de campagne sur le plateau, au sud de Noisy (*L'Écho du Raincy* du 20 avril 1911 - AD 93)

Cet emplacement, en dessous d'un petit bois servant de remise à gibier, abrite 12 pièces de campagne et bat sur une de ses faces, le plateau de Bry, et sur l'autre les abords de Noisy. Le bois lui-même est disposé pour abriter de l'infanterie de soutien, au moyen d'un petit fossé élevé sur ses fronts nord et ouest. Cet ouvrage couvre les batteries de campagne (B9 et B10) établies plus haut sur le chemin de Villiers à Gournay de 6 pièces chacune. En descendant vers Villiers, on trouve à gauche encore une batterie de campagne (B11) de 6 canons. Elle présente un épaulement en terre et arbres mélangés, de 3 m d'épaisseur et de 1 m de hauteur au-dessus du sol. Il n'y a pas de fossé en avant. Sa ligne de tir est dirigée sur Bry.

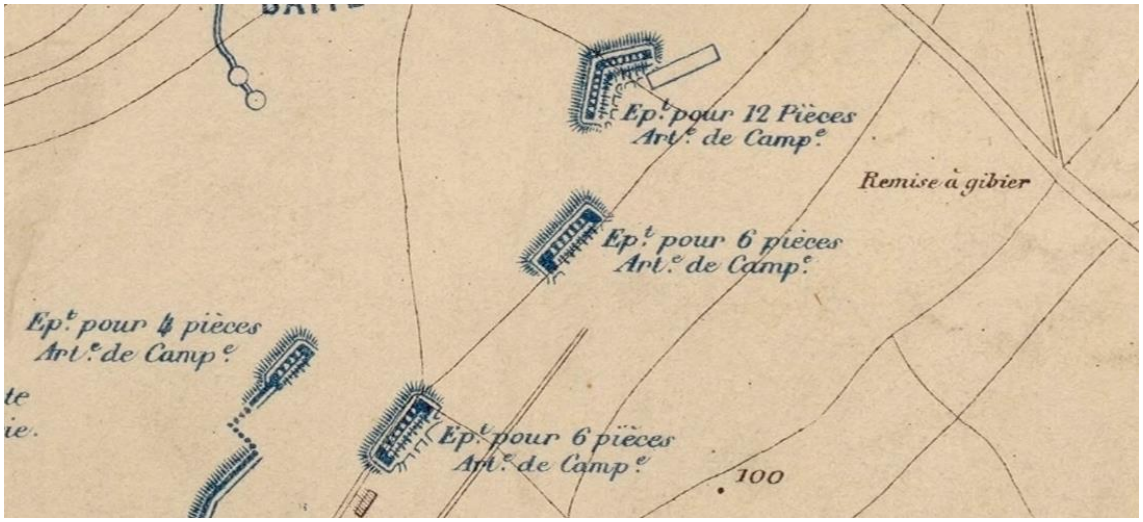

Les batteries de campagne sur le plateau, au sud de Noisy (La Marine au siège de Paris - 1870 – BNF)

Ces 4 ouvrages battent le plateau entre les batteries de Noisy et la batterie de Bry. En avant du dernier épaulement se trouve, à 200 m environ à l'est de la route, le cimetière neuf de Villiers, dont les murs sont crénelés et dont la face ouest est prolongée vers le nord par un épaulement de 100 m environ, dont une partie est destinée à l'infanterie et l'autre peut recevoir encore 4 pièces de campagne. Cette même face du cimetière se prolonge vers le sud par une tranchée destinée à abriter de l'infanterie jusqu'à un ouvrage très fort établi contre les premières maisons du village de Villiers.

Nous arrêtons là cette énumération car nous nous sommes contentés de décrire les ouvrages sur Noisy, mais il est clair que ces installations (une centaine de canons sur notre commune et ses limites avec Gournay et Villiers) n'étaient qu'une infime partie du dispositif implanté par les armées prussiennes pour assiéger Paris.

Le premier projectile

Le premier projectile français qui tomba sur Noisy, fut-il tiré du fort de Nogent ou du plateau d'Avron ? Les sources divergent autant que sur la date exacte (certaines parlent de septembre, d'autres de décembre…). La date la plus généralement retenue est le 27 décembre. Un témoin oculaire décrit dans une lettre acheminée par « ballon-monté » datée du 30 décembre 1870 : « […] *Le 27 à 4 heures du matin, un grand bruit se fit à Noisy comme celui produit par l'explosion de plusieurs maisons et l'écroulement d'un pan de mur. Noisy s'emplit de lumières ; et l'on vit une façon de fusée-signal monter lentement au-dessus des maisons du village et éclater en l'air, laissant tomber un reflet bleuâtre sur les ruines qui venaient d'être causées par l'explosion. Un instant de silence suivit l'ascension de cette fusée, puis on entendit un coup de canon bruyant et sec à la fois : c'était la canonnade qui commençait* […] ».

Le premier obus éclate rue des Mastraits dans une écurie où se trouvent quatre chevaux. L'un est tué, un deuxième est blessé. Par miracle, les deux autres sont indemnes.

Eugène Viollet-le-Duc raconte dans son *Mémoire sur la défense de Paris*, que *« pendant les journées du 30 et du 31 décembre, l'ennemi tira sur le plateau de l'est, du fort de Rosny au fort de Noisy [-le-Sec], de huit heures du matin à quatre heures du soir, moment où le feu cessait, cinq coups en moyenne toutes les deux minutes, ce qui donne 1200 coups pour huit heures. Pendant la nuit du 31 décembre au 1er janvier, il envoya un millier d'obus. Le tir reprit dans la journée du 1er janvier comme les jours précédents. Le 2 janvier, le tir se ralentit, et le nombre des projectiles envoyés ne dépassa pas 500. Ainsi donc, du 30 décembre au 2 janvier inclus, 5100 obus atteignirent les deux forts de Rosny et de Noisy, leurs avancées, les deux redoutes, et couvrirent le plateau entre ces ouvrages. Le feu ne discontinua pas jusqu'à la signature de l'armistice, excepté pendant les jours de brouillard intense et les nuits, où il cessait presque complètement. »*

Les alentours de l'église St-Sulpice, ravagés par les bombardements de l'artillerie française. En arrière-plan sur la ligne de crête, on peut lire les noms des places françaises : Fort Nogent, Redoute Fontenay, Château Montreau, Fort Rosny, Fort Noisy [-le-Sec], Redoute de la Boissière, Avron, Ville Evrart (d'après une esquisse de Schott – 1871)

En retour, le feu des forts français est dévastateur. Pendant le bombardement, les habitants qui ont choisi de rester à Noisy, doivent se réfugier dans les caves. De nombreuses maisons brûlent et les vitraux de l'église Saint-Sulpice sont entièrement détruits.

L'abbé Fossard raconte (en 1914) que quelques Wurtembergeois atteints par des projectiles des forts de Nogent, de Rosny et surtout d'Avron succombent à Noisy ; on parle de quatre victimes, l'une d'elle est inhumée (d'après les déclarations de l'époque de M. et Mme Rimbaut) dans un terrain à l'entrée de la Grande Rue et transférée plus tard, non pas à l'ossuaire de Champigny, mais au cimetière de Noisy dans une concession entretenue par les soins de la colonie allemande de Paris. Nous n'avons pas retrouvé de trace de cette sépulture.

La visite du général américain Sheridan

Dans les premiers jours d'octobre 1870, on aperçoit à Noisy, au milieu des officiers Wurtembergeois, un général américain, Philip Sheridan (1831-1888), qui avait joué un rôle important lors de la guerre de Sécession et concevait pour la France de Napoléon III une rancune tenace depuis la guerre du Mexique. Il avait d'ailleurs assisté avec délectation, un mois auparavant, à la reddition de l'empereur des Français à Sedan. Le président américain Grant, à la demande de Sheridan lui-même, l'envoie pour observer et lui faire un rapport sur la guerre franco-prussienne qui avait piqué la curiosité du général. Sheridan avait demandé au quartier général du Roi de Prusse, l'autorisation d'en suivre les péripéties.

Hormis les Sudistes et les Indiens, ce général ne comptait pas que des admirateurs, même dans son propre camp : le président américain précédent, Abraham Lincoln, le décrivit comme *« un petit gros, brun, avec un grand corps, des jambes courtes, sans assez de cou pour le pendre et de si longs bras qu'il peut se gratter les chevilles sans avoir à se pencher. »*

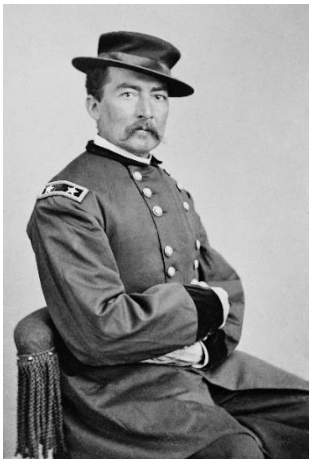

Le major-général Sheridan entre 1863 et 1865 (Wikipédia)

L'hebdomadaire *L'Écho du Raincy* du 20 avril 1911 ainsi qu'Adrien Mentienne dans son *Histoire de Bry-sur-Marne* nous livrent le récit d'un épisode de son séjour : *« Il était venu le jour même où les Allemands venaient de fusiller à Bry-sur-Marne, quatre habitants* [Chaufour, entrepreneur de serrurerie, Henri Mentienne, cultivateur, Bridet, jardinier au château de M. Devinck et Muriez, braconnier] *rendus responsables de la mort d'un uhlan* [que le] *braconnier, caché dans une cave, avait abattu d'un coup de fusil, par un soupirail. L'état-major avait entendu venger la mort de ce uhlan. Il avait fait arrêter* [les] *quatre habitants et avec un raffinement de cruauté, il les avait obligés à creuser eux-mêmes leur fosse. Ce travail terminé, ces innocents avaient été fusillés, jetés dans le trou et aussitôt recouverts de terre. Puis les sauvages avaient mis le feu à la maison d'où on avait tiré. L'incendie avait gagné. Un autre avait été allumé dans un village voisin … Deux officiers étrangers passèrent : le général Sheridan et son aide de camp, le colonel Forsyth qui se montrèrent remplis d'enthousiasme pour les Allemands* […] ».

Après son retour aux États-Unis, il rapporte à Grant que bien que les Prussiens soient *« de très braves camarades qui allèrent à chaque bataille avec la volonté de vaincre,* [...] *il n'y a rien à apprendre ici d'un point de vue professionnel »*. Il critique leur utilisation de la cavalerie et compare leurs pratiques aux vieilles méthodes de l'armée US.

Le Sergent Hoff

Une stèle supportant un buste sculpté par Jean Magrou, inaugurée en 1903, ainsi qu'une rue, célèbrent, sur la commune de Bry-sur-Marne, la mémoire d'un soldat qui s'est rendu célèbre pendant le conflit dans notre secteur de l'est parisien (Noisy, Bry, Neuilly, et alentours …) : le sergent Hoff.

Ignace Hoff est né en 1836 en Alsace. Il quitte de bonne heure la maison paternelle pour faire son tour de France comme ouvrier plâtrier. Incorporé dans l'armée en 1857, il se rengage pour 7 ans en 1863. Lorsque commence le siège de Paris, le sergent Hoff a donc déjà 13 ans de service et son nom est inconnu hors de son régiment.

Hoff, qui n'avait encore jamais combattu, observe pendant quelque temps et est surpris de la tranquillité des avant-postes français qui voient d'un œil assez indifférent les patrouilles ennemies passer et repasser à portée de fusil. Après quelques actes intrépides isolés et plusieurs demandes, il obtient la permission de créer un corps franc d'une quinzaine d'hommes résolus.

Carte postale illustrant le sergent Hoff, héros de la guerre de 1870

À la tête de ces hommes intrépides, Hoff part au soir du 5 octobre vers 10 heures pour s'embusquer dans un fossé le long de la Marne, en face des premières maisons de Bry. Quatre heures s'écoulent dans un profond silence, Hoff et ses compagnons sont couchés dans le fossé, les fusils armés. Vers deux heures du matin, des cavaliers allemands paraissent sur le chemin de halage. Ils sont près de trois cents, calmes et sans la moindre inquiétude. On entend leurs conversations, on voit le feu de leurs pipes. D'un geste de la main, le sergent Hoff ordonne de ne pas tirer. Il laisse approcher les cavaliers et, lorsqu'ils sont à bonne portée, un second signe fait partir les quinze fusils. Pas un coup n'a manqué son homme, les cavaliers jettent des cris, le désordre est à son comble, ils ne peuvent fuir tant le passage est étroit. Les coups de fusil se succèdent et les chevaux sans cavaliers se cabrent et tombent. Enfin, des maisons de Bry sortent des fantassins prussiens qui commencent à riposter. En même temps, des coups de feu se font entendre vers la gauche. Craignant d'être enveloppé, Hoff ordonne la retraite à voix basse et ses compagnons disparaissent pour rentrer au camp. Telle fut l'une des expéditions du sergent.

Un groupe de « moblots » (surnom affectueux des parisiens pour les gardes mobiles) se met en embuscade (Étienne-Prosper Berne-Bellecour - 1891 - (Brookin Museum – Wikipédia)

Toutes ses expéditions sont calculées, le sergent ne laisse rien au hasard. Il exige de ses compagnons une obéissance totale. On doit garder le silence, ne pas fumer et préférer l'arme blanche au coup de feu. Il marche, le fusil armé, le revolver au flanc, le sabre baïonnette passé à la ceinture, sans fourreau, pour éviter le bruit. Seul ou presque, il se dissimule dans les champs, se glisse de buisson en buisson, s'approche à pas de loup des sentinelles ennemies, s'élance sur elles, les frappe sans coup de fusil, surprend les postes et disparaît comme par enchantement. Il est surnommé « le chasseur d'hommes ».

À la fin du siège de Paris, ses états de services officiels attestent qu'il a tué 27 Prussiens. Il est décoré de la Légion d'honneur et cité à l'ordre de son régiment par le général Trochu. Fait prisonnier lors de la bataille de Champigny, il est conduit en Allemagne, dans le camp de Grimpert, aux environs de Cologne, où il ne doit sa survie qu'à l'utilisation du pseudonyme de Wolff, car sa tête est mise à prix par les Prussiens. Il parvient pendant plus de trois mois à dissimuler sa véritable identité. Lorsqu'il rentre en France, le sergent Hoff est incorporé dans un corps formé à la hâte par le général Clinchamp pour marcher contre la Commune. Non loin de la gare Saint-Lazare, en faisant le coup de feu, il reçoit une blessure grave qui le conduit d'abord à l'hôpital Beaujon, puis il est finalement évacué sur la ville d'Arras.

Hoff s'est ensuite marié. Après avoir été pendant cinq ans gardien de la colonne Vendôme, il est ensuite nommé gardien-chef de l'Arc de triomphe, avec grade d'adjudant. Il décède à Paris en 1902, à 65 ans, et est enterré au cimetière du Père-Lachaise. La statue qui orne sa tombe est la dernière œuvre du sculpteur Bartholdi, l'auteur, quelque temps auparavant, de la statue de la Liberté de New York.

Le drame de M. Vaché :

À l'automne 1870, Noisy est le théâtre d'un drame dont *L'Écho du Raincy* du 13 avril 1911 nous donne les grandes lignes : on a vu que le général allemand avait désigné M. Vaché, fermier, pour remplir les fonctions d'adjoint, en l'absence de la municipalité. Un jour qu'il va inspecter ses champs, ce dernier s'approche des bords de la Marne et y jette quelques pierres. Les Allemands prétendent alors que ces pierres sont des bouteilles dans lesquelles il a enfermé des messages à destination de Paris. Ils le traduisent devant une cour martiale qui le condamne comme espion. Entre deux gendarmes, il est acheminé vers Lagny pour être transféré en Allemagne dans une forteresse.

En route, au croisement du chemin de Noisy à Champs, en face de la propriété de M. Defrance, il rencontre M. Lemoine, maréchal-ferrant. Voulant lui faire ses adieux, il s'avance vers lui pour lui serrer la main. Les militaires comprennent mal son geste et s'imaginent qu'il veut s'enfuir, l'accablent de coups de plats de sabre et, sous la douleur, M. Vaché s'affaisse en pleurant ! Il meurt en captivité, en Allemagne.

La lettre d'un soldat Wurtembergeois à ses parents

De quoi est faite la vie militaire à Noisy pendant la période de cantonnement et d'installation stratégique qui précède la bataille de Champigny ? Elle est toute d'inquiétude, de factions et d'exercices. On est sur un qui-vive perpétuel. La lettre suivante adressée le 1er novembre 1870 à ses parents, par un soldat Wurtembergeois de Waiblingen [15 km à l'est de Stuttgart], et publiée dans *L'Écho du Raincy* du 20 avril 1911, en donne le témoignage :

« Noisy-le-Grand le 1er novembre 1870,

Chers Parents,

J'ai été de garde pendant trois jours. Le matin et le soir on nous a envoyé des bombes. Le deuxième jour, j'ai été aux avant-postes, à quinze pas de la Marne. Vers l'après-midi, à peine avais-je pris mon poste ainsi que mes camarades, que quelques français passèrent la rivière et firent feu sur nous. Ils nous avaient épiés lorsque nous relevions nos prédécesseurs et ont ainsi connu notre position. Heureusement, ils ont mal tiré. Nous avons riposté par quelques coups. Ils se sont retirés.

Nous consommons des pommes de terre en grande quantité, frites ou cuites. Par-ci, par-là, nous trouvons des cigares et du tabac dont l'usage nous fait souvent oublier la faim.

La chasse au ballon par les uhlans prussiens. Pendant le siège de Paris, la voie aérienne est un moyen de communication très utilisé ainsi que les pigeons voyageurs. Gambetta lui-même s'échappe de Paris grâce à un de ces aérostats gonflés au gaz d'éclairage et donc très inflammables (L'Illustration Européenne - 1870 - Wikipédia)

Beaucoup de ballons partent de Paris. Nous faisons feu dessus, mais sans les atteindre. À cette hauteur-là, c'est un pur hasard que de tirer juste. Un soldat nommé Palmer, qui s'est endormi étant de

garde, a été condamné à un an et huit mois de prison dans une forteresse. Les Français de Paris passent le jour en criant, tambourinant et trompettant. On dirait qu'ils sont tous devenus fous. Lorsque nous avons été relevés de notre garde, nous faisons l'exercice, soir et matin, comme en garnison.

Je remercie la Société de Waiblingen pour son cadeau de cent cigares qui étaient excellents. Chère Mère, si tu veux m'envoyer encore quelque chose, n'oublie pas d'y joindre du tabac à priser qui vous préserve du sommeil quand on est de garde. Hier, nous avons mangé des beignets aux pommes sans farine. Nous nous sommes imaginé qu'il y en avait. C'était très bon. Le 24 octobre, nous avons vu une aurore boréale sur Paris.

Aux dernières gardes, j'ai de nouveau été en péril de mort. Les balles pleuvaient autour de moi. Impossible de bouger. Sans cela, j'étais perdu. J'ai fait feu sur les Français, mais sans en atteindre. Ils sont bien abrités derrière d'épaisses murailles. Autour de Paris, tout est bouleversé. Beaucoup de maisons ont été détruites par les obus. Pendant que nous étions de grand'garde, on nous a envoyé trente obus.

Maintenant, nous arrachons des pommes de terre, et, sur des ordres supérieurs, nous devons nous fournir de six semaines de vivres. À présent, beaucoup de français qui avaient abandonné leurs maisons y reviennent pour y prendre leurs meubles.

Hier, nous craignions une sortie, mais les Français n'ont pas passé la Marne. […] ».

L'aurore boréale du 24 octobre 1870

Aspect de l'aurore boréale du 24 octobre, à huit heures du soir (gravure A. Daudenarde – 1874)

Le chapitre précédent donne à lire la lettre d'un soldat Wurtembergeois à ses parents. L'aurore boréale dont il parle fut bien réelle et fit une grande impression sur les populations noiséenne et

parisienne. Elle s'est manifestée le soir vers huit heures. Elle a été rapportée par plusieurs sources et était d'une intensité extrême ; à ce point qu'on avait cru d'abord à un incendie. On avait parlé d'une catastrophe, d'une explosion dans un établissement où on fabriquait des bombes, d'une ruse des Allemands. On se précipita vers la butte Montmartre pour mieux voir. On ne se rendit compte du phénomène merveilleux auquel on assistait qu'en voyant l'horizon embrasé entièrement de l'Est à l'Ouest.

Les réquisitions par l'armée ennemie

L'armée occupant la commune doit se nourrir « sur le terrain » et opère, à Noisy comme ailleurs, de nombreuses réquisitions. *L'Écho du Raincy* du 27 avril 1911 donne quelques détails sur ce point : *« Le logement et les réquisitions directes représentèrent, d'après une lettre du Maire du 10 décembre 1872, 39.780 fr. À ce chiffre, il fallut ajouter 300 fr. pour choses prises aux particuliers et 50.460 fr. pour dégâts divers dans les logements occupés ! »*

Réquisitionnaires prussiens dans une ferme (gravure de Andrieux – édition ELD)

Pour fournir du fourrage et de la paille à leur deux mille chevaux, l'infanterie et l'artillerie ennemies font également main basse sur les récoltes autant que sur la nourriture. *« Furent successivement en station à Noisy, les 32e, 82e, 88e et 94e de ligne ; le 14e hussards ; le 11e d'artillerie. En tout 3.850 hommes et 420 chevaux pour le logement desquels fut présenté un état de 7.879 fr. 55. Chez M. Louis Mansienne, 40 hommes furent logés du 16 au 23 mai ; puis 15, du 23 mai au 20 septembre. Chez M. Périac, 25 hommes et 8 chevaux furent logés du 16 mai au 15 juin. Du 16 juin au 20 septembre, ces chiffres s'élevèrent à 30 hommes et 12 chevaux. »*

L'expulsion des habitants de Noisy

À la veille de la bataille de Champigny, qui débute le 30 novembre, il est interdit aux habitants de sortir de chez eux. Ceux qui n'ont pas de provisions doivent se contenter de pommes de terre. Pendant

quatre jours, des patrouilles parcourent les rues, sabre au clair, pour s'assurer que personne ne circule dans le village et elles se montrent impitoyables.

C'est encore pire après la bataille ! Les Saxons, qui ont perdu beaucoup d'hommes, se montrent d'une rigueur extrême. Les habitants sont sommés de s'en aller, qui à Champs, qui à Torcy, qui à Lagny. On leur donne vingt-quatre heures pour déguerpir. Ceux qui, passé ce délai, n'ont pas obtempéré, sont emmenés, entre des gendarmes, jusqu'à Dammartin-en-Goële où on les cloître pendant quinze jours dans l'église. Après cette incarcération, on les autorise à gagner Lagny. Ils ne pourront rentrer à Noisy qu'après l'armistice.

À partir du 23 novembre, les forces prussiennes placent entre Avron et St-Maur, près de 300 pièces de position, sans compter 54 batteries de campagne.

À suivre…

Nous verrons dans la 2e partie comment l'échec sanglant de la bataille de Champigny va contribuer à la reddition de Paris puis à la capitulation de la France et comment les vainqueurs ont occupé Noisy pendant un an quasiment jour pour jour…

Michel Jouhanneau

Sources : voir 2e partie

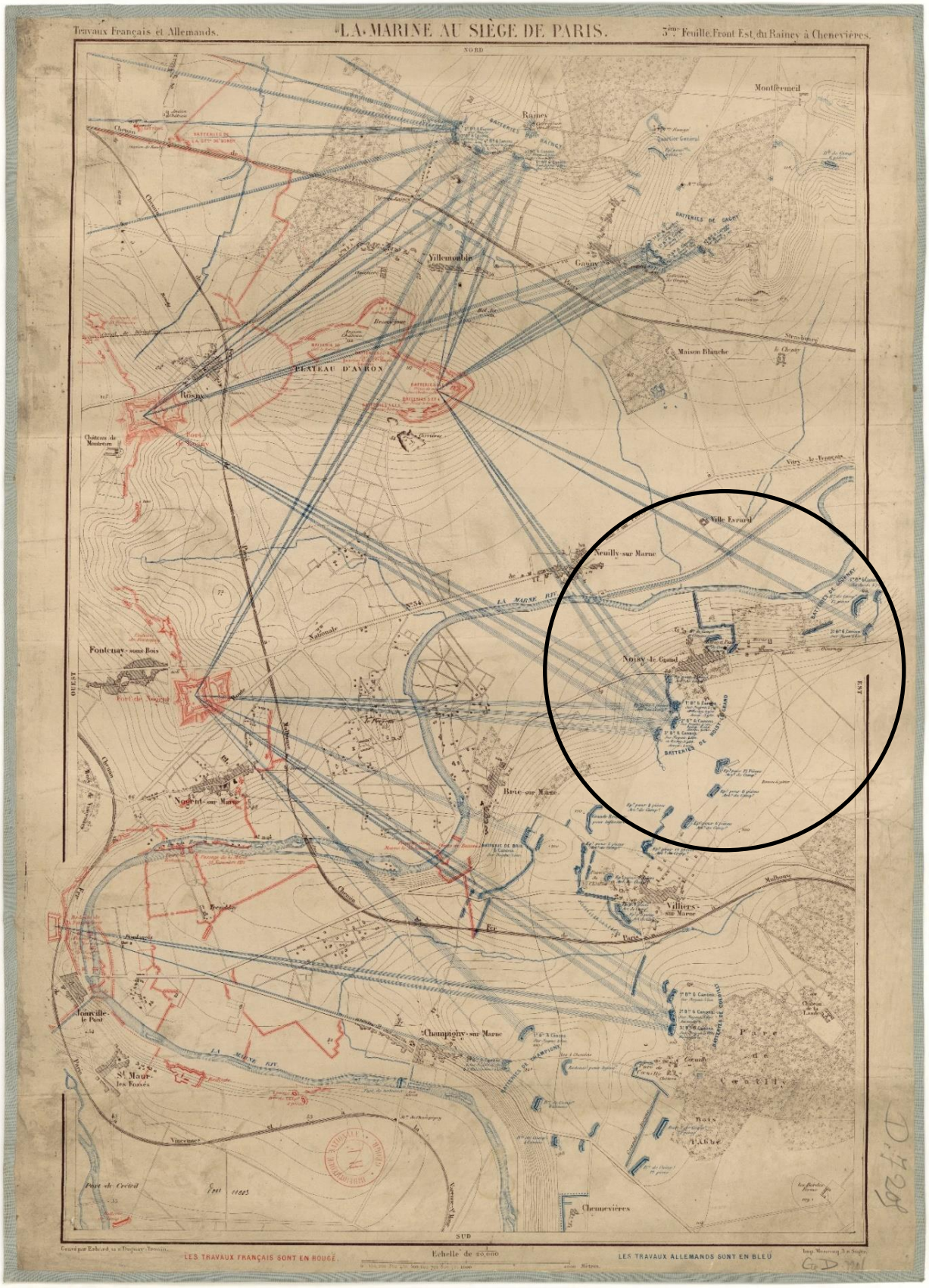

Carte extraite de La Marine au siège de Paris – Guerre de 1870-1871 - vice-amiral Camille Clément de la Roncière-Le Noury – Henry Plon / Paris - 1874 (BNF-Gallica)

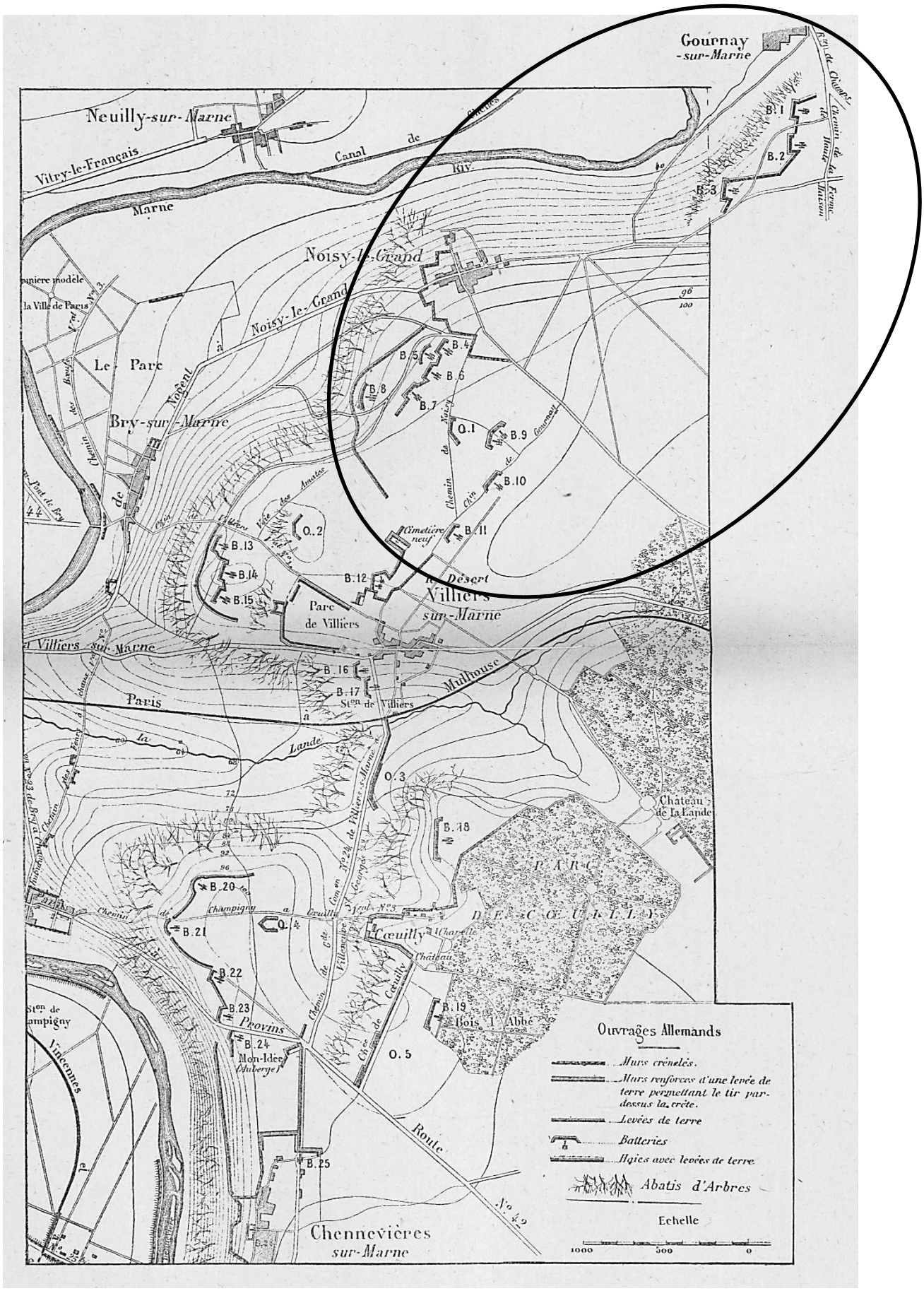

Carte extraite de l'hebdomadaire *L'Écho du Raincy* du 20 avril 1911 (AD 93)

Bulletins déjà parus

Bulletin n° 1 Septembre 2012	M.-R. Deranger : *Du "camp de Noisy-le-Grand" à l'ensemble d'ATD-Quart Monde.* C. Durand-Coquard : *Avant la guerre de 1939 à Noisy-le-Grand.* B. Jouët : *À la découverte d'un budget communal de l'entre-deux-guerres (1).* C. Coquard : *En 1785, un mariage entre la finance, la magistrature et la diplomatie.*
Bulletin n° 2 Mars 2013 *Bulletin spécial école*	C. Jouët : *De la salle d'asile à l'école maternelle.* C. Durand-Coquard : *L'école à Noisy-le-Grand avant 1880 : repères.* C. Coquard : *Le groupe scolaire "du Centre" : 38 années de projets (1870-1908).* M. Cornec et B. Jouët : *Création de l'école du Richardet (1925-1937).* H. Teissèdre : *Le groupe scolaire de La Varenne (1929-1970) : une longue aventure …*
Bulletin n° 3 Septembre 2013	F. Baffet : *Les limites territoriales de Noisy entre 1789 et 1958 : quelques histoires courtes.* J. Brouant : *Enseignement mutuel à Noisy-le-Grand.* C. Coquard : *Une affaire au Bois Saint-Martin... en 1822.* B. Jouët : *À la découverte d'un budget communal de l'entre-deux-guerres (2).*
Bulletin n° 4 Mars 2014	F. Baffet : *Un domaine noiséen au 18e siècle : « l'ancêtre » de l'Ensemble Scolaire Cabrini.* M. Jouhanneau : *La rue de la République ne s'est pas toujours appelée ainsi...* C. Coquard : *Le centenaire d'une catastrophe aérienne à Noisy-le-Grand : 17 avril 1913.* C. Durand-Coquard et C. Coquard : *Dictionnaire historique des voies de Noisy-le-Grand.*
Bulletin n° 5 Septembre 2014 *Bulletin spécial 1re guerre mondiale*	C. Durand-Coquard : *Vie quotidienne à Noisy pendant la 1re guerre.* G. Coquillard : *Quand mon grand-père, artisan à Noisy, participe à la guerre et en revient.* A. Bourguignat : *Georges DUBOIS, un Noiséen mort pour la France.* C. Coquard : *Deux innovations rurales sur le territoire de la commune.* C. Bourguignat : *Le monument aux morts de Noisy.* M.-R. Deranger : *Rues et voies portant un nom lié à la 1re guerre.*
Bulletin n° 6 Mai 2015	M. Jouhanneau : *Le tramway à Noisy-le-Grand : l'installation 1890-1904.* C. Bourguignat : *Métiers anciens, métiers disparus des Noiséens.* C. Durand-Coquard : *Qui sont les habitants de la Grande Rue en 1936 ?* A. Bourguignat : *Noisy-le-Grand, du village agricole à la cité moderne 1890-1960.* C. Bourguignat : *L'agriculture et la guerre de 1914-1918 à Noisy-le-Grand.* C. Coquard : *Des artisans de Noisy au début du XXe siècle : la dynastie Pascal.*
Bulletin n° 7 Septembre 2015	F. Baffet : *Un domaine noiséen au XIXe siècle : la « grande maison ».* C. Coquard : *L.-A. Leroy de Saint Arnaud, conseiller municipal de Noisy- (1860-1872).* C. Durand-Coquard : *Noisy-le-Grand il y a 50 ans : souvenirs d'une Noiséenne.* H. Teissèdre : *L'église de Noisy-le-Grand de 1920 à 1960.* A. Baffet et A. Dittgen : *Petite histoire des églises « filles » de Saint Sulpice.*
Bulletin n° 8 Mars 2016	A. Dittgen : *Noisy en 1936 : une première ville nouvelle.* C. Durand-Coquard *: Une enquête de la Kommandantur de Versailles à Noisy en 1940.* A. Bourguignat : *Jean Vaquier, un médecin dans son siècle (1888 - 1951).*

Bulletins consultables sur le site : http://nlghistoire.fr/publications/index_publications.html

Bulletins déjà parus

Bulletin n° 9 Septembre 2016	C. Durand-Coquard : *Les pompiers à Noisy-le-Grand (1839-1967).* C. Coquard : *Démocratie communale et conflits politiques à Noisy (1884-1904).* M. Jouhanneau : *Le tramway à Noisy-le-Grand : les chemins de fer nogentais (1901-1920).*
Bulletin n° 10 Mars 2017	O. Coquard : *Hommage à Claude Coquard (1932-2016)…* A. Bourguignat : *La prise en charge de la tuberculose à Noisy à l'aube du XXe siècle.* A. Dittgen : *La Grenouillère : une grande ferme noiséenne disparue.* M. Jouhanneau : *Le tramway à Noisy-le-Grand : la S.T.C.R.P. (1921-1934).*
Bulletin Hors-série Octobre 2017	M. Jouhanneau : *Histoire du tramway de Noisy-le-Grand : 1890-1934.*
Bulletin n°11 Mars 2018	A. Dittgen : *Voies et quartiers de Noisy qui reprennent d'anciens noms de lieux.* F. Baffet : *Les biens confisqués pendant la Révolution à Noisy.* M. Jouhanneau : *Corot peintre de Noisy-le-Grand.* Cl. Bourguignat : *Monuments aux morts, plaques commémoratives, que nous racontent-ils ?*
Bulletin n°12 Septembre 2018 *Bulletin spécial* *1re guerre mondiale*	A. Dittgen : *Noms de rues de Noisy en rapport avec la Grande Guerre.* A. Bourguignat : *Évolution de la démographie de Noisy lors de la première guerre mondiale.* Cl. Bourguignat : *En hommage aux poilus.* M. Jouhanneau : *Le travail des Noiséennes pendant la première guerre mondiale*.
Bulletin n°13 Mars 2019	F. Baffet *: Les maires et le Conseil Municipal de Noisy-le-Grand pendant la Révolution.* A. Dittgen : *Rues de Noisy portant des noms de bâtisseurs.* A. Bourguignat : *Un siècle de bistrots à Noisy-le-Grand.*
Bulletin n°14 Septembre 2019	M. Jouhanneau *: Le chemin de la Haute Maison*. B. Jouët : *Le premier pont reliant Neuilly-sur-Marne à Noisy-le-Grand.* H. Chatillon-Teissèdre : *Paul Pambrun, un élu au service de sa ville, Noisy-le-Grand.*
Bulletin n°15 Mars 2020	A.Dittgen : Des Généraux de la Révolution et de l'Empire dans les grands domaines de No *Le général de Beauharnais et la Grande Maison.* *Quelques considérations sur les généraux du 1er Empire.* *Le général Charles Antoine Morand et le domaine de Saint-Senne.* *Le général André Burthe et la Roche du Parc.* *Le général Louis Sébastien Grundler et le Parc des Tilleuls.* *Le vice-amiral François d'Augier et le domaine de Villeflix.*
Bulletin n°16 Mars 2021	A. Bourguignat : *Histoire de la maison des Russes.* A. Bourguignat : *Élisabeth Skobtzoff, l'Action Orthodoxe et la présence russe à Noisy.*

Bulletins consultables sur le site : http://nlghistoire.fr/publications/index_publications.html

Une approche nouvelle de l'histoire moderne de Noisy-le-Grand

Près de cent ans après l'édition du premier ouvrage sur *L'Histoire de Noisy-le-Grand* rédigé par Adrien Mentienne, l'intérêt des Noiséens était limité par l'absence d'une étude générale poursuivant dans le temps le travail entrepris. C'est le but que se sont fixé les deux auteurs, habitant la commune depuis plus d'un tiers de siècle et passionnés par leurs recherches historiques.

Ils ont suivi, en particulier grâce à un dépouillement systématique des *Registres des délibérations du conseil municipal*, le déroulement chronologique de la vie à Noisy-le-Grand sous les divers régimes qu'a connus la France depuis la Révolution française et jusqu'à l'aube de la Ve République.

Pour chacune des périodes considérées, ils ont choisi d'aborder un certain nombre de thèmes d'étude, sans prétendre à quelque exhaustivité que ce soit.

Le lecteur trouvera ainsi quelques-unes des principales étapes qui ont conduit le petit village briard de moins de 1 000 âmes jusqu'à la grande ville de banlieue de plus de 15 000 habitants à la fin de la IVe République.

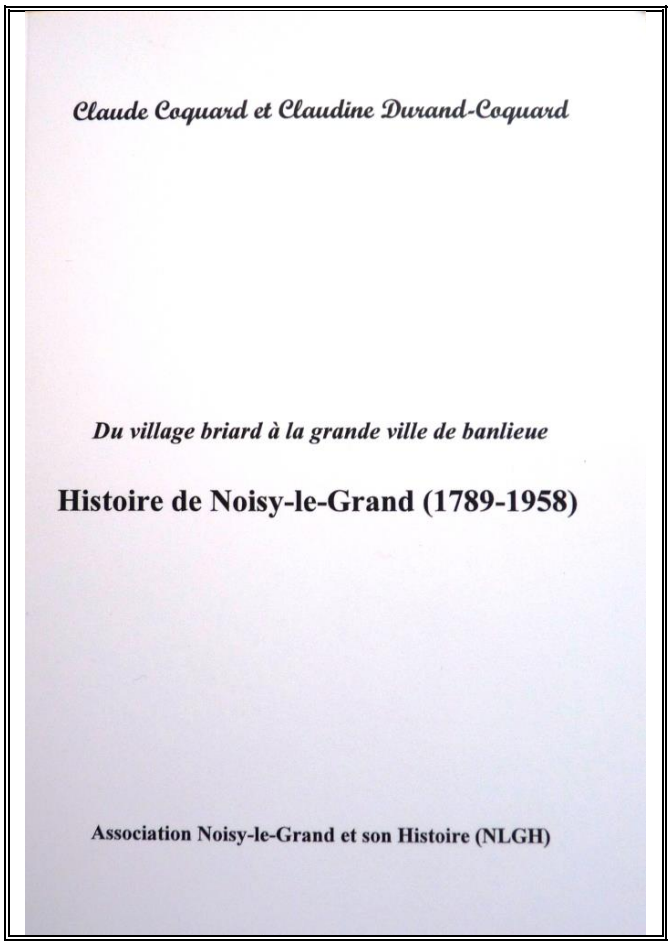

L'ouvrage est disponible, au prix de 18 €,

- à la **librairie Folies d'encre**
  5 allée Lino Ventura - Noisy-le-Grand
  (01 43 04 05 36)

- auprès des **membres de l'association**
  contact@nlghistoire.fr